**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 51 (1987) Heft: 203-204

Artikel: L'occitan et le français à l'époque des guerres de religion : étude sur

Les Troubles à Gaillac

Autor: Grafström, Åke

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399814

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'OCCITAN ET LE FRANÇAIS A L'EPOQUE DES GUERRES DE RELIGION

# ETUDE SUR LES TROUBLES A GAILLAC

Pour Ernest Nègre et Willy Richard

### INTRODUCTION

Il y a longtemps que M. Nègre a eu la gentillesse de m'envoyer sa belle édition de l'œuvre de Blouin (Mathieu Blouin, *Les Troubles à Gaillac*, publiés, traduits et annotés par Ernest Nègre, Toulouse, 1976, 357 pp.). Après avoir constaté qu'il s'agit d'un livre très intéressant, je l'ai mis de côté dans l'intention de le lire de bout en bout plus tard. Finalement, au cours de la lecture intégrale, l'idée m'est venue de faire une étude spéciale de certains aspects de cet ouvrage si captivant.

L'édition de M. Nègre se compose des parties principales suivantes : Introduction (pp. 7-26), Historio vertadieiro (pp. 27-254), Mémoires de Bluoin (pp. 255-313), Appendice (pp. 315-316), La langue de Mathieu Blouin (pp. 317-338), Index onomastique (pp. 339-344), Index lexical (pp. 345-351), Glossaire français (pp. 353-354).

Il nous faut d'abord faire une introduction basée sur celle, beaucoup plus détaillée, de M. Nègre. Les renvois se rapportent, sauf indication contraire, à son édition.

« Le peu que nous savons de Mathieu Blouin, écrit M. Nègre (p. 7), nous le trouvons dans son  $Historio\ vertadieiro$  en langue d'oc ou dans ses  $M\'{e}moires$  en français, ou dans quelques rares documents d'archives. »

Né à Gaillac vers 1554, Mathieu Blouin, qui avait reçu une formation classique convenable, fut ordonné prêtre. Il resta, semble-t-il, dans sa ville natale. Chanoine de chœur à l'église Saint-Michel en 1602, il dicta son testament en 1611 et mourut probablement au début de 1615.

Après s'être moqués des protestants, les catholiques de Gaillac se sont indignés de leurs coups de force. « Après le rire et l'indignation, dit M. Nègre (p. 9), les familles catholiques de Gaillac furent jetées dans le drame de la guerre civile, qui a profondément marqué le jeune

Blouin. » Sa présence certaine dans les événements racontés commence en 1562-1563.

Se fondant sur l'œuvre de Blouin, M. Nègre décrit son caractère, p. 12. Probablement jovial et enjoué, du parti catholique, mais peut-être pas ligueur, Blouin était modéré et non pas fanatique.

L'Historio vertadieiro (HV) comporte deux livres précédés d'une préface : préface (5 parties, pp. 27-66), livre Ier (8 chapitres, pp. 67-132), livre II (16 chapitres, pp. 133-254) (1). Un troisième livre a été brûlé (p. 21): « Il est probable que ce livre poussait le récit jusqu'en 1574, comme le font les Mémoires en français. » Cf. aussi pp. 204, 245, 315. Blouin annonce encore un livre (p. 204). Cf. la note 15, p. 215 : « Blouin avait donc l'intention de raconter la fin des guerres civiles dans un quatrième livre, ce qui est en accord avec le grand titre de l'Historio vertadieiro, qui annonce un récit allant jusqu'en 1595. Il est possible que ce quatrième livre n'ait jamais été réalisé (...) » Voici ce grand titre, p. 27 : « Historio vertadieiro de las causos pus memourablos fachos a la vilo de Gailhac en Albigés duran lous troubles de Franço, coumensats en l'annado 1559, finissen en 1595, compousado et mezo atal en rimo per mi Mathieu Blouin, fil nascut a la ditto villo » (ms. E, peu après 1714). Ajoutons que le récit du premier livre s'arrête au début de 1562, celui du second en 1568 (?).

Il y a deux rédactions de l'HV. C'est que Blouin a voulu surtout améliorer sa versification. Il a dû commencer à écrire son ouvrage vers 1574 et il a achevé en 1580 le manuscrit A, sans doute autographe, contenant la première rédaction de la préface et du premier livre (14 chapitres au lieu de 8). La seconde rédaction de ces deux parties a été terminée en 1582. Quant au livre II, la première rédaction date probablement d'environ 1580, alors que la deuxième est sans doute postérieure à 1595 (²). Comme celle-ci se trouve, à partir du vers 1649, dans le manuscrit C (qui paraît être du début du XVIIIe s.), il me semble qu'on peut la situer aux environs de 1600.

Nous allons essayer de résumer la description détaillée (pp. 13-16, 18-19) des manuscrits contenant, entièrement ou en partie, ce qui nous reste de l'HV.

Le manuscrit autographe A, dont nous avons parlé ci-dessus, « fait partie d'un ensemble broché, ABCD, constitué au plus tard au XVIII<sup>e</sup>

<sup>(1)</sup> Les numéros de pages indiqués ici embrassent chaque fois le texte, l'apparat critique, la traduction française et les notes.

<sup>(2)</sup> Voir pp. 18-21.

siècle » (p. 13). Ce manuscrit, qui avait primitivement 40 feuillets, a été un peu endommagé. « Au XVIIIº siècle, dit M. Nègre (p. 13), on a collé des pages de remplacement sur lesquelles on a restitué les parties manquantes des vers, probablement d'après un autre manuscrit. C'est cette partie restituée aux fos 2-4 que j'appelle manuscrit D (³). »

Le manuscrit B (fin du XVI<sup>e</sup> ou début du XVII<sup>e</sup> s., 2<sup>e</sup> cahier de ABCD) contient le second livre de l'HV jusqu'au milieu du chapitre VIII, au vers 1648 (première rédaction).

Le manuscrit C (paraît du début du XVII<sup>e</sup> s., 3<sup>e</sup> cahier de ABCD) commence au vers 1649 et va jusqu'à la fin du second livre (chapitre XVI, v. 2704). Comme nous l'avons dit plus haut, il représente la deuxième rédaction de l'HV.

Le manuscrit E est une copie de l'ensemble ABC faite peu après 1714 par Antoine Demurs, procureur au sénéchal de Toulouse (pp. 14, 19).

Le manuscrit F (début du XVII $^{\rm e}$  s.) comprend la préface et le premier livre. « C'est une seconde rédaction, qui compte plus de vers et moins de chapitres que les manuscrits A et E » (p. 14).

Voici les manuscrits plus récents : G, H, J, M (tous du XIX<sup>e</sup> s.), R1, R2, S, T (tous du XX<sup>e</sup> s.).

Nous trouvons utile de reproduire le tableau des deux rédactions (p. 19).

	1 <sup>re</sup> rédaction	2 <sup>e</sup> rédaction
Préface et Livre I <sup>er</sup>	A, D, E, H, J, R1, R2, S.	F G, M, T.
Livre II (vers 1167- 1648)	B, E, G, H, J, M, S, T.	manque.
Livre II (après le vers 1648)	G, J, M.	C, E, H, T.

TABLEAU DES DEUX RÉDACTIONS.

Citons M. Nègre, p. 19 : « Mathieu Blouin avait dû effectuer une deuxième rédaction pour le début du Livre II, pour remplacer les vers

<sup>(3)</sup> Pour savoir où se trouvent les différents manuscrits (archives, bibliothèques, propriétaires privés) voir l'éd. Nègre.

1167-1648 du manuscrit B. Mais cette rédaction a disparu : aucun copiste n'a eu la chance d'avoir sous la main ce qui reliait le manuscrit F au manuscrit C. »

Pour une copie éventuelle disparue (XIX<sup>e</sup> s.) et deux éditions partielles de l'HV, voir pp. 17-18.

Passons aux Memoires en prose de Blouin (MB).

On lit, p. 21 : « Quand a-t-il écrit ses *Mémoires* en français ? Il a recopié des pages entières (MB 2717-2728) du texte français de Georges Bosquet. Or cet ouvrage n'a été traduit du latin en français et publié qu'en 1595 (4). Si donc les pages recopiées faisaient partie des *Mémoires* primitifs, ceux-ci ont été écrits après 1595. Mais, en l'absence de tout manuscrit ancien, qui nous garantit qu'elles n'ont pas été ajoutées plus tard ? » On ne se trompe probablement pas trop en situant les MB aux environs de 1600.

Nous avons vu plus haut que le récit des MB va jusqu'en 1574.

Les manuscrits et trois éditions des Mémoires sont décrits, pp. 16-18.

K (écrit vers 1870) est le seul manuscrit complet retrouvé.

Quant au manuscrit L, il s'agit de grands extraits des *Mémoires*. Il a été écrit vers 1865 sur un modèle qui n'était sans doute pas K, mais le manuscrit sur lequel K a été copié.

Parmi les éditions des MB, il faut surtout observer celle d'Emile Jolibois: Mémoires sur les troubles survenus à Gaillac au milieu du XVIe siècle (= Jb) dans la Revue historique... du Tarn, 6 (1887), pp. 167-191. Il n'y a pas de préface. M. Nègre souligne que le manuscrit utilisé n'est certainement pas K. « C'était peut-être, écrit-il (p. 17), le même modèle qu'ont recopié Louis de Combettes-Labourelle dans K et Philadelphe Thomas dans L. Mais on ne sait où est aujourd'hui cet original (on peut l'appeler x, ni de quelle époque il est.

Dans l'édition de M. Nègre, le titre des *Mémoires* (pp. 255-313) est le même que dans Jb. Ils se composent d'une préface intitulée « Au lecteur » (titre et texte du ms. K) et de 12 chapitres.

Pour ce qui est de l'*Appendice*, principalement en français, (pp. 315-316), cf. p. 316 : « Le texte ajouté en appendice est tiré du manuscrit E.

<sup>(4)</sup> Histoire de Georg. Bosquet sur les troubles advenues en la ville de Toulouse en l'an 1562, traduite du latin, Colomiez, Toulouse, 1595.

Il est donc l'œuvre d'Antoine Demurs, qui écrivait en 1710 ou peu après, sauf le début en occitan, qui a été pris par Demurs au manuscrit de l'Historio vertadieiro qu'il recopiait. » Plus haut (p. 14), M. Nègre dit que, d'après une note, le manuscrit E a été écrit peu après 1714.

Au sujet du plan de son édition, M. Nègre écrit, entre autres, p. 26: « Le texte de base ici publié de ce qui reste de L'Historio vertadieiro est celui de la deuxième rédaction, quand elle existe, d'après les manuscrits F et C, complétée au début du Livre II par la première rédaction d'après le manuscrit B. Le texte de base des Mémoires en français est celui de l'édition Jb, qui est nettement meilleur que celui du tardif manuscrit K. Les variantes importantes de la première rédaction de l'HV seront citées in extenso entre crochets avec une numérotation particulière. De même les variantes du manuscrit K. Toutes les variantes des manuscrits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et celles du manuscrit K seront citées dans l'apparat critique. Les variantes des manuscrits plus récents ne seront citées que lorsqu'elles aident à restituer le texte primitif. Quant aux éditions antérieures de HV, elles sont si souvent fautives et incompréhensibles, que leurs variantes présentent rarement un intérêt pour l'établissement ou la compréhension du texte : elles ne seront citées qu'exceptionnellement. »

Il y a aussi une traduction française du texte occitan. Elle « n'est pas faite pour dispenser de la lecture du texte occitan, mais seulement pour aider à le comprendre. Aussi est-elle le plus littérale possible ; elle ne cherche pas à améliorer le style de l'auteur. »

Nous voyons que l'éditeur a si bien publié l'œuvre de Blouin que le lecteur peut facilement se rendre compte des variantes importantes et d'autres leçons différentes. Constatons aussi qu'il a préféré à l'autographe A (première rédaction) le manuscrit un peu plus jeune F, sans doute à cause de sa meilleure versification (deuxième rédaction).

M. Nègre fait observer (pp. 22-25) que l'intérêt de l'œuvre de Blouin est littéraire, linguistique et surtout historique (Blouin témoin direct, son objectivité, sa relative impartialité, ses renseignements sur la vie économique de Gaillac) (5).

<sup>(5)</sup> Ainsi p.ex. il raconte en détail (MB, p. 305) comment les catholiques font en 1572 leur Barthélemy à Gaillac en massacrant 74 protestants. Cf. *Histoire du Languedoc*, publiée sous la direction de Philippe Wolff, Toulouse, 1967, p. 330 : « La Saint Barthélemy n'a de percussions fâcheuses que dans l'ouest de la province : c'est seulement à Gaillac, à Rabastens, et surtout à Toulouse que sont exécutés les ordres sanglants de Charles IX (...) »

On lit, p. 22, au sujet de l'intérêt linguistique : « Mathieu Blouin est un témoin gaillacois de la langue d'oc populaire de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle: phonétique, graphie, morphologie, vocabulaire, syntaxe en seront étudiés aux §§ 2868-3080 et dans l'index lexical. » On peut ajouter que son français vaut aussi la peine d'être étudié. M. Nègre y consacre quelques pages (334-335, 353-354). Evidemment c'est bien dommage qu'il n'existe aucun vieux manuscrit des MB, de sorte qu'une certaine prudence s'impose éventuellement dans l'interprétation de quelque détail. Il me semble pourtant que le français du texte publié à tout à fait le caractère de celui d'un texte du XVI<sup>e</sup> ou éventuellement du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'Historio vertadieiro, Blouin fait parfois parler ses personnages en français au lieu de l'occitan. Dans le présent article, nous allons étudier chez lui l'image de la situation linguistique (attitudes, emploi de l'occitan et du français), l'influence mutuelle des deux langues, les terminologies protestante et catholique, ainsi que d'autres mots occitans ou français qui nous semblent intéressants pour une raison ou pour une autre. Pour les terminologies, il faudra souvent consulter l'excellente thèse de mon vieil ami Willy Richard: Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchenterminologie der Westschweiz und Frankreichs mit besonderer Berücksichtigung der Namengebung, Romanica Helvetica, 57, Berne, 1959. C'est pour le remercier d'une longue amitié et de l'inspiration que m'a donnée son livre que je lui dédie cet article en associant son nom à celui de M. Nègre.

Quant aux renvois aux textes de Blouin, nous nous servons normalement de la numérotation continue de M. Nègre (numéro du vers pour HV, numéro du paragraphe pour MB, Appendice): 1-2704 (HV), 2705-2860 (MB), 2861-2867 (Appendice) (6). Parfois nous indiquons le numéro de la page (p.). Le texte occitan cité sera accompagné de la traduction de l'éditeur, si nous le trouvons utile ou nécessaire. Les citations de l'HV seront normalement suivies de l'indication du manuscrit en question. Voir plus haut les manuscrits d'après lesquels M. Nègre a établi son édition. Evidemment, leurs leçons peuvent être plus ou moins identiques. Cf. l'apparat critique. Ajoutons que les paragraphes consacrés à la langue de Blouin sont numérotés de 2868 à 3107.

<sup>(6)</sup> Pour la numérotation particulière des variantes importantes (p.ex. 7 (1), p. 29), voir plus haut les principes d'édition.

### LA SITUATION LINGUISTIQUE

Dans ses Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi (Paris, 1923), Auguste Brun décrit, p. 239, la situation linguistique à Gaillac au XVIe siècle comme suit : « A Gaillac, les délibérations sont en roman, mais une lacune après 1557, interdit toute précision. La comptabilité en roman au XIVe siècle, reparaît en français en 1582. Un tarif de péage, de 1543, est en roman ; des tableaux pour la répartition de l'impôt sont en français, la même année. Un manuscrit : Historio dels troubles et séditions arribads à Gaillac d'Albiges (1562) (7) est en roman. Ici, comme ailleurs, le français apparaît peu après 1540, mais n'élimine pas complètement le parler local. » Cf. ce que dit M. Pierre Bec : « Bien entendu, il ne faut pas oublier que cette francisation n'est que superficielle et n'entame en rien l'usage de la langue parlée (8). » C'est sans doute trop dire, mais même si assez de gens

<sup>(7)</sup> Brun renvoie à Compayré, Etudes historiques sur l'Albigeois, p. 531 ss. Ce titre n'est pas complet. Il s'agit de Cl. Compayré, Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur, Albi, 1841. On y trouve, pp. 531-532, des extraits du texte signalé par Brun et qui est bel et bien l'HV de Blouin : Historio dels troubles et seditieus arribads, à Gaillac d'Albigés, entre lous cathoulics et lous igounautz, l'an 1562, facho per Mathieu Blouyn, canonge de St Miquel. Selon Compayré (p. 532), ces extraits ont été tirés d'un manuscrit de Gaillac, S'agit-il d'un manuscrit perdu plus tard? Quoi qu'il en soit, son titre ressemble beaucoup à celui du ms. J (début du XIX° siècle), que M. Nègre cite, p. 31 : Istorio des troubles et sedissieux arribados a Gaillac d'Albigez entre lous Catoulics et lous igounauts l'an 1562 facho par Mathieu Blouin canonge de Sanct Miquel. Or, le ms. J « est entré le 27 septembre 1835 à la Bibliothèque Nationale, où il est classé : Français 14504 » (Nègre, p. 15). Compayré offre aussi, pp. 521-530, des « Extraits de l'Histoire manuscrite des troubles advenus à Gaillac et aux environs, depuis 1559 jusques au 3 décembre 1595. (Auteur anonyme et contemporain.) » En réalité, cette histoire doit être les mémoires de Blouin. Le texte publié diffère un peu de celui des parties correspondantes de l'éd. Nègre. Compayré a tiré ces derniers extraits « d'un manuscrit appartenant à M. Monclar, de Marssac, et dont une copie est aux archives de la Préfecture du Tarn» (p. 530). Cf. Nègre, p. 17 : « Le Mémorial de Gaillac (ML 1865) avait déjà publié les Mémoires Blouin, que l'on croyait anonymes, d'après la copie faite par « M. Ricous père sur un manuscrit trouvé à Albi », qui peut fort bien être le même que x. Quant à la copie de Ricous, personne ne sait ce qu'elle est devenue. » Peut-être que le manuscrit trouvé à Albi fut justement la copie des archives de la préfecture du Tarn signalée par Compayré. Pour le ms. x, cf. ce que nous avons mentionné plus haut en parlant des manuscrits.

<sup>(8)</sup> La langue occitane, Que sais-je?, nº 1059, 3º éd., Paris, 1973, p. 80.

étaient plus ou moins bilingues, on parlait certainement en général occitan (\*). Ecrivant en occitan et en français, Blouin est lui-même un exemple de bilinguisme à Gaillac.

Avant d'étudier l'image de la situation linguistique dans l'œuvre de Blouin, nous signalons la répartition des vers dans les différentes parties de l'HV, afin que le lecteur puisse encore mieux y localiser les exemples cités : préface 1-374, livre I<sup>er</sup> 375-1166, livre 2 1167-2074.

Parlons d'abord de l'attitude de Blouin à l'égard des deux langues. L'occitan lui paraît rustique, alors qu'il trouve le français élégant : « [Noun pas en mouts exquises] del lengatge francés, [Sounc'al meu gros] lengatge del païs d'Albigés », 7(5) - 7(6) (10).

L'occitan est une langue paysanne :

- « Non pas en moutz causitz del lengatge francés, Sonqu'en moutz pagesens del pays d'Albigez », 41-42 (ms. F).
- « En moun lengatge, que sentis al gavach » 'en mon parler, qui sent le montagnard', 179(14), ms. A.

Il est difficile de trouver un beau commencement en occitan : « Nou vous estounés donc, s'ieau souy en penssomen de donna a mon historio ung bel comensomen. Ta dificil ou atroby a'n aqueste lengatge », 147-149 (ms. F).

<sup>(9)</sup> Cf. Trudel Meisenberg, Die soziale Rolle des Okzitanischen in einer kleinen Gemeinde im Languedoc (Lacaune/Tarn), ZrP, Beiheft, 200, Tübingen, 1985, p. 36: «Für die Zeit vor der Französischen Revolution gibt es wenig genaue Auskünfte über die Verbreitung der beiden Sprachen. Zwar ist seit dem Edikt von Villers-Cotterêts (1539) Französisch für offizielle schriftliche Texte vorgesehen, woraus geschlossen werden darf, dass gebildete, des Schreibens kundige Menschen auch Französisch können aber das Okzitanische bleibt die einzige Sprache der grossen Masse der Analphabeten, und auch für weite Teile der oberen Gesellschaftsschichten ist Französisch noch lange eine Fremdsprache. » Dans Das Provenzalische in neuerer Zeit, Ein Ueberblick über die Entwicklung der sprachlichen Situation in Südfrankreich, Neuere Sprachen, 13 (1964), pp. 413-429, M. Bodo Müller souligne, entre autres, p. 419, l'influence des écoles et du commerce sur la propagation du français : « Zur zersetzenden Wirkung der Beamtenschaft gesellte sich in den Städten der Einfluss der zunehmend französisch orientierten Schulen, in welchen das gehobene Bürgertum nun seine Kinder mit Vorliebe unterweisen liess, sowie der Einfluss des wachsenden Handelsverkehrs mit dem Norden, der eine einheitliche Geschäftssprache erforderte. »

<sup>(10)</sup> Ms. A. Les mots entre crochets, complétant des lacunes dans A, sont du ms. E.

L'expression *lengatge del païs d'Albigés* montre que Blouin se rend bien compte du caractère régional de la langue dont il se sert. Elle ne peut avoir le prestige du français, langue du roi.

En qualifiant l'albigeois de grossier, l'auteur veut sans doute en même temps essayer de désarmer à l'avance une critique éventuelle de son style (11). Faut-il voir dans l'éloge simultané du français un indice de l'existence d'un certain complexe d'infériorité linguistique au moins chez quelques-uns de ceux qui s'exprimaient en occitan? Quoi qu'il en soit, Blouin sait aussi fanfaronner en plaisantant:

« Et be que de Ronsard ieau sio segoun vicary, Si ey ieau poaur de cascus esse dich temerary », 'Et bien que de Ronsard je sois second vicaire (12), cependant j'ai peur d'être appelé téméraire par quelquesuns' 153-154 (ms. F).

Blouin aurait certainement aimé voir imprimer ses ouvrages. On peut se demander pourquoi il a écrit l'HV en occitan et ses mémoires en français. Il a sans doute trouvé plus naturel et plus facile de composer ses vers dans sa langue maternelle, tandis qu'il a dû préférer le français dans ses mémoires en prose dans l'espoir de les faire ainsi gagner en prestige.

Blouin raconte, p. 71, que les protestants se réunissent, bien mis, dans la maison d'un avocat. Il continue, 439-442 (ms. F): « Sus que'l dich Salicet prenguec tal avantatge Que la precho el diguec en frances, bel lengatge, Et la fezec dura ung'ouro, o ben prop, Se vezen escoutat, ses ausy cap d'esclop. » Trad.: 'Grâce à cela, ledit Salicet prit un tel avantage, qu'il dit le prêche dans la belle langue, le français, et le fit durer une heure ou bien près, se voyant écouté, sans qu'on entendît aucun sabot'. Cf. ms. A, 430(13) - 430(16): « De que Moussu'l ministre prenguec un tal couratge, Qu'el lour diguec la precho en frances bel lengatge, Et fec dura un'houro, o ben prep, son discours. »

Voilà un nouvel exemple de l'admiration pour le français, mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que le pasteur a prêché dans cette

<sup>(11)</sup> Cf. 68-70 (ms. F) : « Et be que mon historio on vejo mal garnido Et nudo de belz moutz gratieuses et plazens, Mon lengatge groussiè m'escuze aucunomens. »

<sup>(12)</sup> Voici la note correspondante de l'éditeur (n° 1, p. 55) : « Le second vicaire occupe le troisième rang, après le curé et le premier vicaire. Blouin se place donc au 3° rang parmi les poètes de France! »

langue à Gaillac (13), dans le pays d'oc. Cela fait supposer que ses auditeurs comprenaient assez bien le français.

Salicet va prêcher une autre fois, 1375-1376 (ms. B): « Et per lous fa tous metre en bouno devoutieu, En soustantio, lour fec semblable exortatieu: » Suit l'exhortation en français, 1377-1430 (ms. B), qui commence ainsi: « Frères en Jésus Christ, il fault au Tout Puissant Humblement randre grâces, puisqu'il nous ayme tant. »

Ces deux sermons en français nous invitent à parler de la Réforme dans le Midi, notamment au point de vue linguistique.

« En 1560, la Réforme française, écrit John Viénot, a pris, depuis quelques années déjà, un caractère tranché, net et précis, c'est le calvinisme (14). » Quant au Midi, nous lisons dans l'Histoire d'Occitanie (par une équipe d'historiens sous la direction d'André Armengaud et Robert Lafont, Hachette, 1979), pp. 441-443: « Religion du Midi, le protestantisme a, dit-on, favorisé l'acculturation de ces provinces. De fait, la langue du prince se trouve être celle qui a servi de véhicule aux idées réformées. La liturgie et les textes sacrés que Calvin a voulu mettre à la portée de chacun (qui pouvait les lire!) sont également en français. Les premiers milieux touchés par la propagande calviniste sont donc ceux où le bilinguisme est pratiqué: notables des villes, clercs, étudiants, marchands, artisans ouverts aux étrangers. (...) Mais le protestantisme, s'il demeure très largement une religion de notables des villes, a atteint cependant le peuple du Midi. En effet, les artisans sont nombreux dans les rangs calvinistes. Les paysans en revanche, ont refusé, pour beaucoup d'entre eux, la nouvelle religion. Mais la formule devenue proverbiale d'Emmanuel Le Roy Ladurie (15), « cardeurs huguenots et laboureurs papistes », doit être nuancée. Des paysans huguenots, il en existe. » Citons encore quelques lignes de l'Hist. d'Occitanie relatives au peuple et au problème de la langue de la Réforme, p. 444 : « Mais, a-t-on dit, ce peuple ne parle qu'occitan, en quoi peut-il se sentir concerné par une religion qui s'exprime en français? Les textes sacrés

<sup>(13)</sup> M. Nègre écrit à ce propos, pp. 24-25 : « Nous apprenons, par exemple, que le français était la seule langue des prêches protestants, HV 440 ; (...) » Est-ce que c'était vraiment toujours ainsi à Gaillac ?

<sup>(14)</sup> Histoire de la Réforme française des origines à l'édit de Nantes, Paris, 1926, p. 254.

<sup>(15)</sup> On lui doit, entre autres, le chapitre *Huguenots contre papistes* dans l'*Histoire du Languedoc* publiée sous la direction de Philippe Wolff, Toulouse, 1967, pp. 313-353. Cf. notre note 5.

et la liturgie sont, pendant le culte, récités en langue d'oïl, cela est certain. Mais la liturgie latine de l'Eglise romaine fait-elle mieux participer les humbles aux services religieux? La comprennent-ils mieux? Le français et le latin sont pour les deux religions des langues sacrées. Mais la relation quotidienne au sein de la communauté, comme les prêches, se font en parler d'oc. D'ailleurs les pasteurs sont presque toujours « des enfants du païs ». Partis s'instruire à Genève, ils reviennent exercer leur ministère dans la région où ils sont nés et dont ils connaissent le langage et les coutumes. (16) »

Nous pouvons constater que les prêches ne se font pas toujours en occitan, car il n'y a aucune raison de se méfier à ce sujet du témoignage de Blouin.

La forte position du français dans la Réforme a dû contribuer, de façon non négligeable, à la propagation de cette langue dans le Midi (17). Il est naturel que ce mouvement religieux ait moins attiré les paysans, en général analphabètes, que la population des villes, où le bilinguisme a dû être plus ou moins répandu (18).

<sup>(16)</sup> L'origine du pasteur Salicet nommé ci-dessus est incertaine. Voir HV, p. 76, note 8. M. Nègre y écrit entre autres : « D'après Blouin (vers 1289-1298), le Salicet qui vint comme ministre à Gaillac à une date indéterminée, avant 1562, était originaire de Bordeaux ; il venait de Rabastens, où il aurait été valet de ferme, mais « il s'entendait à chanter matines », ce qui conviendrait assez à un ancien religieux. Il fut jeté dans un puits le lundi de la Pentecôte 1562, ou peu après (vers 2235). »

<sup>(17)</sup> M. Bodo Müller, op. cit., p. 419, dit p.ex.: «Sogar der Protestantismus sorgte für die Propagierung des Französischen; er kam ja aus Calvins Genf, und er verschmähte das Lateinische wie auch das Provenzalische, als Kultsprachen der Romkirche. » Cf. Brun, pp. 244, 426-427. Voir aussi G. Gougenheim, L'influence linguistique de la Réforme en France, FM, 3 (1935), pp. 45-52, qui termine ainsi son article, p. 52: «Il est difficile d'apprécier les résultats linguistiques d'un mouvement qui a été moins puissant en France que dans d'autres contrées de l'Europe; cependant, dans l'ensemble, et en tenant compte de l'exception que nous venons d'étudier, il semble qu'il a contribué à la diffusion de la langue française, en lui donnant le prestige qu'a toujours la langue religieuse. »

<sup>(18)</sup> Cf. Hist. du Languedoc, pp. 313-319 (pénétration du français, alphabétisation, enracinement de la Réforme). M. Nègre écrit, p. 24 : « Les nouveaux convertis étaient surtout des bourgeois, des fonctionnaires, la classe aisée, qui habitait le cœur même de Gaillac ; ceux qui résistaient à l'attrait de la Réforme étaient surtout les paysans et les gens du peuple, qui habitaient les faubourgs et le Castel de l'Olm. En 1562, le lieutenant du juge d'Albigeois, représentant du roi à Gaillac, et trois consuls sur quatre étaient protestants. »

Dans l'HV (cf. MB, 2739), Blouin raconte, pp. 94-95, comment on essaie de vendre des livres calvinistes à Gaillac. Le chapitre en question (4, livre Ier) s'intitule « Coussy az un mercat fourec facho desplego de libres imprimatz a Genevo », p. 94 (ms. F). Un marchand fait son étalage de livres protestants. On veut l'arrêter, mais les gens du marché le protègent. Escorté de huguenots accourus, il peut se sauver dans les chemins du vignoble : « Vertat ez qu'el perdec lous libres de Calvin. En sercan pel vignie calzques grutz de razin », 'Il est vrai qu'il perdit les livres de Calvin, en cherchant dans le vignoble quelques grains de raisin', 679-680 (ms. F).

Cette tentative de propagande calviniste échouée n'aurait guère été faite s'il n'y avait pas eu à Gaillac assez de gens capables de lire un texte français.

Nous avons vu le ministre Salicet prêcher en français. En général, il a dû parler occitan. Cependant, Blouin lui fait parler français une autre fois, p. 158. Il s'agit d'une conversation entre ce pasteur et une dame qui veut être reçue dans l'Eglise protestante sans vouloir renoncer à entendre la messe : « Et voly que sapiatz que, tan que ieu vieuriey, D'ausy messo, s'ieu pody, ieu nou me gardariey. Se me vouletz receure a tale condesieu, Yeu souy aysy per esse de vostre relegieu », 'Et je veux que vous sachiez que, tant que je vivrai, je ne m'interdirai pas, si je puis, d'entendre la messe. Si vous voulez me recevoir à cette condition, je suis ici pour être de votre religion', 1539-1542 (ms. B). Le pasteur, qui a parlé occitan avec elle, s'emporte en s'écriant en français, 1543-1546 (ms. B): « Comment? Sortés d'icy! Alés, abhominable! Et, Mesieurs, chassés-la! Car elle est du diable. O malheureuse soucho d'Abiron et Dathan (19)! Va! je t'excommunie et te livre à Sathan! » S'il a vraiment changé de langue en cette occasion, c'est peut-être pour donner plus de poids à ses paroles en se servant de la langue du culte protestant.

Quand Salicet parle avec quelques hommes qui ont ajusté la chaire (p. 154) et quand il s'adresse, après le prêche, aux auditeurs, parmi lesquels se trouve la femme mentionnée ci-dessus (p. 157), Blouin le fait s'exprimer en occitan.

On sait bien qu'en littérature le discours direct est normalement écrit dans la même langue que le reste du texte. Si Blouin utilise dans

<sup>(19)</sup> Note de l'éditeur (n° 3, p. 161) : « Personnages contestataires, engloutis dans la terre à la demande de Moïse (*Nombres*, XVI, 1-34). »

ce cas l'occitan ou le français, c'est sans doute pour rendre son récit plus réaliste. Le discours direct lui sert donc d'une sorte de miroir de la situation linguistique à Gaillac.

Dans l'HV, le discours direct est naturellement écrit en occitan dans la plupart des cas, ce dont voici quelques exemples : le procureur reproche au lieutenant principal du juge d'Albigeois de s'être déclaré huguenot (pp. 79-80); plusieurs femmes médisent des protestants (pp. 142-144); dialogue entre une femme et son mari blessé (pp. 166-167); le catholique Foulhet répond au capitaine Miquel (p. 189).

Les catholiques se plaignent des huguenots. Le lieutenant Casaux (Casals, Casaus) qui est protestant, leur répond en prononçant un long discours (occitan, 903-948, ms. F), dont une partie est en français dans le ms. A: 918(3) - 918(16) (20). Ainsi nous lisons dans F, 921-924: « Cresetz me, mous amics, nou atendatz lous malheurs, Que, se nous me cresetz, d'endura etz segurs. Car lou jon maudiretz et l'houro miserablo, Que mon dire auretz pres et mon coussel per fablo. » Et dans A, 918(3) - 918(6): « Croyes à ma parole: n'attendes les malhurs, Qui en vous affligean, amouliront vos cœurs. Car le jour maudires et l'heure miserable, Auquel aures teneu mon conseil comme fable. » Casaux, représentant du roi à Gaillac, a très bien pu recourir au français dans une partie de son discours pour lui conférer plus d'autorité. Peut-être Blouin a-t-il préféré l'occitan dans la deuxième rédaction (F) pour des raisons esthétiques. Le français l'aurait gêné au milieu d'un discours occitan.

Monsieur de Damville, gouverneur de Languedoc (21), est arrivé à Gaillac. Pour se faire une idée de l'état de la ville, il fait convoquer devant lui tous les notables, catholiques et protestants. Les deux côtés s'accusent mutuellement.

Aux plaintes d'un noble catholique (style indirect, 2447-2454, ms. C) un protestant répond en français (style direct, 2459-2470, ms. C). Citons le ms. G, 2456(1) - 2456(11), qui en offre une version un peu différente : « Mesmos un aboucat d'aquelo religieau, Que parlabo pels autres en

<sup>(20)</sup> Note de l'éditeur (n° 11, p. 117) : « Ces 14 vers français de A constituent la première rédaction ; dans la deuxième rédaction, celle de F, ils sont traduits en 16 vers occitans (919-934). »

<sup>(21)</sup> M. Nègre écrit, note 7, p. 233 : « Henri de Montmorenci, seigneur de Damville, gouverneur de Languedoc, passa à Gaillac en octobre 1563. Il se rendait de Toulouse et Buzet à Albi et Castres. » Pour les activités de Damville (1534-1614) en Languedoc, voir p.ex. *Hist. du Languedoc*, pp. 329-333.

leban l'armo a Dieau, Ly (22) diguec : « Monseigneur, croyez en vérité Qu'on a usé sur nous de grande cruauté. On mit un de nos frères étendu sur un banc, Et l'ayant égorgé, on trempoit dans son sang Le pain à belles pièces, comme dans de la sausse. Monsieur, je veux mourir si ma parole est fausse : Ils le mangeaient de rage qu'ils avoient contre nous. » Mas Moussur, gran fastic (23), ly diguet : « Taisez-vous ' Cela n'est pas de croire, vite, sortez d'ici! »

A cette réunion des notables, on a dû s'exprimer plus ou moins dans la langue du roi, qui était aussi celle de Damville né à Chantilly.

Il y avait à Gaillac deux jeunes protestants bien faits, riches et élégants qu'on voyait toujours s'amuser et rire ensemble. Hardis et vaillants, ils faisaient aussi preuve d'arrogance. On ne les aima pas.

Ces deux huguenots se moquaient du cardinal Strozzi (²⁴) en l'appelant « vache rouge » et « nez de cruchon ». A sa vue, ils ruaient et poussaient des hennissements. Le cardinal réussit à les faire arrêter. On les condamna au gibet. Beaucoup de gens essayèrent en vain de les sauver. Allant au supplice, l'un voulut consoler son ami désespéré, 2547-2558 (ms. C) :

« Mas coumo on lous trainabo a la mort tant hountouzo, L'un d'elz gualhardomen, d'uno caro jouyouzo, De salmes de Marot quasques verses cantabo, Et d'un couratge gay son companiou exourtabo. Lou besen estonnat et blayt del bisatge, El ly cridabo atal, per ly donna couradge : « Et quoy, mon frère en Christ, veux-tu sy triste estre, Ores qu'il fault aler voir Dieu, nostre boun mestre. Ores qu'il fault laisser ces corps lourdz et pesantz, Pour aller a jamais vivre heureux [et] contans? Courage donc, amy, je t'assure et te dis Que ce soir nous yrouns souper en paradis (25). » La version du ms. G a deux vers de moins en français, 2546(7) - 2546(10) : « El ly cridabo atal : « O frère en Jésus Christ, Aye toujours mémoire de ce que je t'ai dit; Et ne t'estonne point, je t'assure et te dis Que nous irons anuit souper en paradis. »

<sup>(22)</sup> L'avocat s'adresse à Damville.

<sup>(23)</sup> Damville était gran fastic 'bien dégoûté'.

<sup>(24)</sup> Note de l'éditeur (n° 5, p. 196) : « Laurent Strozzi, de Florence, cardinal en 1557, évêque d'Albi de 1561 à 1568. Il était de plus lieutenant du roi en Albigeois. »

<sup>(25)</sup> blayt 'flétri'. Les graphies sy, mestre, ces de l'éd. correspondent à cy, metre, ses dans le ms.

Il était sans doute tout naturel pour ce représentant de la haute bourgeoisie de s'exprimer à cette occasion tragique en français, langue du culte calviniste, d'abord en chantant quelques vers des *Psaumes* de Marot (<sup>26</sup>) et ensuite en s'adressant à son malheureux compagnon.

Dans les MB, le discours direct est écrit en français comme le reste du texte. Une fois, l'auteur indique expressément qu'un bourgeois huguenot a parlé occitan, 2736 (Jb): « Lequel incontinent alla rompre et briser luy mesme, aydé de quelques autres, une fort belle ymage de Nostre Dame de Pittié et autres ymages qui là-dedans se treuvèrent, et en gectant les pièces d'ycelles dehors à la rue, il disoit ainsin en langaje du pays: « Qui voudra de gredo qu'en vienne prendre. Les costuriers doresenavant en auront à bon marché, pour ce que nous volons ainsin briser et rompre toutes les autres idoles qui ne servent que d'abus et tromperie (27). »

Essayons de décrire la situation linguistique à Gaillac telle qu'elle apparaît chez Blouin.

Le français avait certainement plus de prestige que la langue du pays. On s'entretient normalement en occitan. Il y a assez de gens qui comprennent le français à tel point qu'ils peuvent suivre un sermon dans cette langue. De même, il y en a qui sont capables de lire un texte français. Bien entendu, les connaissances de français ont dû varier parmi les bilingues. Sans doute, certaines situations exigent-elles plus ou moins l'emploi de cette langue. Ainsi, les notables s'en servent en s'adressant au gouverneur de Languedoc, représentant du roi. Quant à l'emploi écrit des deux langues, Blouin n'en fournit aucune information.

<sup>(26)</sup> Marot a traduit au total 50 psaumes de David (30 psaumes publiés en 1541, recueil de 50 psaumes en 1543). On sait qu'ils ont joué un grand rôle dans l'Eglise réformée.

<sup>(27)</sup> Jb porte pierres au lieu de pièces. Pour gredo, cf. 590-591 (ms. F), où il est question d'iconoclastes : « De gredo ne attroubans, lous sartres covidabou De ne veny serca tanto que ne vouldrioau », 'en trouvant en plâtre, ils invitaient les tailleurs à venir en chercher, autant qu'ils en voudraient'. Au gloss, franç., M. Nègre rend gredo par 'craie, plâtre', alors qu'il ne donne que le second sens au gloss, occit. Bien entendu, 'craie' convient mieux au sujet de tailleurs, 'plâtre' en parlant de sculptures. D'après les dictionnaires (FEW, 2:2, 1330a, Mistral, Alibert), l'occ. gredo (Alibert, greda) signifie 'craie' et non pas 'plâtre'. Blouin a sans doute introduit gredo dans son texte français pour donner une teinte occitane, conforme au contexte, à ce que dit le bourgeois huguenot.

On peut pourtant supposer que ceux qui savent lire le français sont également capables de l'écrire plus ou moins bien. L'œuvre de Blouin témoigne en soi de l'emploi littéraire des deux langues. Il ne faut pas oublier que beaucoup ne savaient certainement pas le français. Il me semble qu'on peut dire en conclusion que le bilinguisme était assez répandu à Gaillac (28). On peut même parler de diglossie. Voilà à peu près l'image de la situation linguistique que nous offre l'œuvre de Blouin. Comme elle n'a rien d'invraisemblable, on peut supposer qu'elle correspond assez bien à la réalité.

#### INFLUENCES MUTUELLES DES DEUX LANGUES

Il est évident que le bilinguisme crée un climat favorable à l'emprunt linguistique. Dans le résumé de sa belle thèse sur les emprunts français à l'occitan (29), article qu'il a publié dans la RLR, 80 (1974) (30), M. Gebhardt écrit, p. 85 : « C'est à partir du XVI<sup>e</sup> siècle surtout que les Occitans deviennent bilingues et c'est justement à partir de ce moment-là que les mots occitans peuvent glisser naturellement d'une langue à l'autre. »

Chez Blouin, on peut observer l'influence de l'occitan sur le français et vice versa. M. Nègre en parle, mais presque uniquement en ce qui concerne la graphie, la morphologie et la syntaxe (31). Nous allons nous accuper ici du vocabulaire.

<sup>(28)</sup> Pour le bilinguisme, cf. Brun, op. cit., p. 428.

<sup>(29)</sup> Karl Gebhardt, Das okzitanische Lehngut im Französischen, Heidelberger Beiträge zur Romanistik, 3, Bern, Frankfurt/M, 1974.

<sup>(30)</sup> Les emprunts français à l'occitan, ib., pp. 57-92.

<sup>(31)</sup> En voici quelques exemples précédés du numéro du paragraphe que M. Nègre y consacre. Influence du français sur l'occitan : graphie, 2869, -e au lieu de -o, la messe 10 ; morphologie, 2935, pron. pers. suj. exprimé « sans que la clarté ou l'expressivité le réclament », ieau souy 1129. Influence de l'occitan sur le français : graphie, 3067, -o au lieu de -e, malisso 'malice' 2461 ; syntaxe, 3072, ce de plus précieux (= ce qu'il y avait de plus précieux) 2735. Il n'est pas absolument nécessaire de supposer, comme M. Nègre, une influence occitane dans les cas suivants : 3066, espacieux (pour spacieux) 2728 ; ou au lieu de o, 3067, Pentecouste 1383 ; le rel. que au lieu de qui, 3072, dimanche, que sera Pentecouste 1383. Cf. FEW, 12, 145b, moy. fr. espacieux (1466) et Huguet, qui en donne plusieurs exemples ; G. Gougenheim, Grammaire de la langue française du seizième siècle, Paris, 1973, pp. 17 (hésitation entre o et ou), 89-90 (rel. que pour qui).

Il faut naturellement consulter souvent le *FEW*. Nous avons laissé telles quelles les abréviations que l'on y emploie pour indiquer les travaux utilisés. Au besoin, le lecteur se reportera donc à la bibliographie de ce dictionnaire.

Dans ses mémoires, Blouin écrit, 2738 (Jb): « Quelques jours après, on treuva une image de Nostre Dame, qu'estoit sur la porte du Chasteau du roy, enchaisnée par le col et mise au collier et collars de fer, auquel on a de costume mettre les larrons et malfaiteurs. » Cf. K, « au collier et collard ». Dans l'HV, 644 (ms. F), on trouve Al coular delz lairous. Blouin n'a probablement pas l'impression d'introduire un mot occitan dans son texte en employant collar comme synonyme de collier. Peut-être ce mot appartenait-il au français régional de Gaillac. Cf. FEW, 2:2, 894a, moy. fr. collier 'carcan' (15° s. - 1524) et, 893b, Suisse collart 'carcan' (Pierrefl; Calvin), anc. occ. colar, mars. coulás A (32).

On lit dans les MB, 2767: « Aucuns desquels malicieusement avoient laissés leurs boutiques, bien assorties de merchandises, toutes ouvertes, et se tenoient cachés aux arrières boutiques et par des flancs ou canonnières, qu'ils avoient faites. Si quelques (sic) y voloient entrer, pensant butiner et en emporter quelque chose, n'avoint sitost les pieds dedans, qu'ils se sentoient frappés de plusieurs coups d'arquebusades ou de trait. » Il semble manquer quelque chose vers la fin de la première phrase (33). Peut-être faut-il tout simplement remplacer le point après faites par une virgule, ce qui, à mon avis, rendrait la phrase acceptable malgré une certaine maladresse de style. Il est possible que l'auteur ait ajouté ou canonnières, parce qu'il se rendait compte de la difficulté qu'aurait un Français du Nord de comprendre l'occitanisme flancs. Il s'agit certainement de meurtrières (34). Cf. FEW, 2:1, 205b, canonnière au sens de 'embrasure pour une pièce d'artillerie' (1415 -Trév 1752) et celui de 'embrasure pour les mousquets, etc.' (Ac 1694 -Trév 1771) et FEW, 16, 211a, lang. flan 'barbacane' S. Cette majuscule désigne le Dictionnaire languedogien-françois de l'abbé de Sauvage (Nîmes 1756), qui offre « FLAN, une barbacane, moins usité que meur-

<sup>(32)</sup> M. Nègre enregistre, gloss. fr., p. 353, collar de fer 2738 'collier de fer, carcan'. Cf. aussi Mistral, coular, coulas au sens de 'collier d'animal'. Huguet donne un exemple de collier 'carcan' (Calvin, Ordonnance sur les jurements).

<sup>(33)</sup> L'éditeur renvoie, après canonnières, à la note 13, p. 287 : « Chacun dans une sorte de bastion muni d'une meurtrière ».

<sup>(34)</sup> Huguet définit canonnière par 'embrasure pour le canon, meurtrière' (2 ex.).

*trière*, fente pratiquée dans l'épaisseur d'un mur pour tirer sur l'ennemi ». Notre *flanc* en est une variante. Cf. Mistral, *flanc* 'flanc, côté; meurtrière, petite embrasure'.

Nous allons donner encore quelques exemples de l'influence de l'occitan sur le français de Blouin.

M. Nègre signale, gloss. fr., p. 353, se desmarmalher, 2853, défini par 'se disperser'. Voici le contexte correspondant: « Et enfin, les aucuns combattant et les autres se pensant sauver par la fuite, tous se desmarmalhèrent (...) » Cf. FEW, 6:1, 662b - 663a, où l'on trouve, entre autres, lang. demarmalia 'écarter; disloquer, déboîter, S<sub>2</sub>, Adge se desmarmalha 'se débrouiller, se dépêtrer' (1<sup>re</sup> moitié 19<sup>e</sup> s., M). Cf. aussi Mistral, desmarmaia, demarmalha (l.), Alibert, desmarmalhar. Observons aussi que Blouin se sert de la graphie occitane lh comme p.ex. dans assalhy (= assailli), trois lignes plus haut. Le ms. K offre la leçon corrompue se denserrarmailhèrent.

On observe entorches au lieu de torches, 2835: « vindrent aux susdites prisons, avec soldats et entorches, ceux qui avoint prinse la charge de murtrir et faire le massacre desdits huguenauts prisonniers ». Cf. FEW, 13:2, 106a, entre autres, anc. occ. entorca 'torche, flambeau' (Albi 14° s., Lv; Comptes Albi), entorcha (Provence 14°-15° s.), antorche (1525, Pans 5), moy. fr. entorche (Toulouse 1575, Hav), Aix antorcho P. Wartburg dit dans la note 20, p. 107a: « en- ist hier angetreten nach dem vorbild von apr. entorta, s. intorquere. » Evidemment, le moy. fr. entorche est influencé par l'occitan. On le trouve aussi dans Paul Cayla, Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648, Montpellier, 1964 (1 ex., Carcassonne, 1618).

Blouin emploie l'expression del cap de 'du haut de', 2741 (enregistré au gloss. fr., p. 353) : « Où estant, un de ladite religion ferma la porte del cap de l'escalier avec la clef ». Il faut partir de l'occ. cap au sens de 'bout, extrémité' (FEW, 2:1, 336b). del, au lieu de du, est également emprunté à l'occitan. Ajoutons qu'on trouve cap 'bout' dans Huguet (à cap de table, d'Aubigné).

Quant à l'expression faire à tout perdu, 2769 (manque dans le FEW, 8, art. perdere) il peut s'agir d'un calque. Au gloss. fr., p. 353, elle est rendue par 'jouer le tout pour le tout' : « De quoy effrayé et estonné, icelluy Laborie sortit dehors, faisant à tout perdeu, et s'alla rendre au susdit capitaine Michel, luy faisant présent d'une grosse bourse dans laquelle sembloit avoir beaucoup d'argent. » Cf. Mistral, s.v. perdre :

tu fas à tout perdut qualifié de gascon et traduit par 'tu risques à tout perdre'.

Aucun des occitanismes discutés (del cap de, collar, se desmarmalher, entorche, faire à tout perdu, flanc) ne figure dans les tableaux de la thèse de M. Gebhardt, signalée dans la note 29 (occitanismes de la langue française, pp. 300-412, occitanismes disparus, pp. 413-443). Cependant, il mentionne, p. 329, cap dans d'autres sens.

Nous allons maintenant donner des exemples de l'influence du français sur l'occitan de Blouin.

Royal rime avec loyal, 535-536 (ms. F): « (...) Vist lou reng que tenetz de magistrat royal. Vous debiatz esse a Dieau et al rey pus loyal. » Ms. A: rouyal, louyal. Cf. FEW, 10, 201b, mars. rouyau A, et, 5, 239b, au sens de 'légal', anc. occ. leial, loial (depuis env. 1170 < fr. Karch 70; Brunel), louyal (1584, Pans); au sens de 'scrupuleusement fidèle aux engagements pris', anc. occ. leial, pr. louyau. L'auteur a donc préféré ces emprunts aux formes autochtones reial, leial malgré le voisinage de rey 536.

C'est sans doute pour les besoins du vers que de sur s'emploie pour de segur (1 syllabe de plus), 2587 (7) (ms. G): « Ieau ey sagut de sur ». Le ms. J (également du XIXe s.) porte de cert. Cf. FEW, 11, 389a, anc. fr. de seür 'avec certitude' Chrestien, anc. occ. de segur (13e s.) (...) Alais dé ségu, Tarn dé sigur. Alibert offre de segur, qui se rencontre aussi chez Blouin, 953. On peut se demander si de sur est influencé par de segur au lieu d'être le continuateur direct de l'expression de l'anc. français.

On trouve uno mort cruello, 2587, et cruelz et malins, 2600 (ms. C). Cf. FEW, 2:2, 1367a, anc. occ. cruzel, cruel, et Alibert, crusèl. Mistral, s.v. crudèu, signale, entre autres, crusèl, cruel (l.). La forme de Blouin aurait pu être empruntée à un parler occitan qui laisse tomber le continuateur du d latin intervocalique, mais il me semble plus probable qu'elle a subi l'influence du français.

Nous avons noté des exemples de jantimen: « Ieu vous yey, sou me semble, fach sabe jantimen », 1231 (ms. B), et « Nech et joun jantimen la bilo ero gardado », 2380 (4) (ms. G). L'adj. janti apparaît, 1895 (ms. C): « ung janty argoulet (35) ». Cf. FEW, 4, 110b, anc. occ. gentil et, 111a,

<sup>(35)</sup> Dans la note 2, p. 196, l'éditeur fait observer que *argoulet* peut signifier 'arquebusier à cheval' ou bien 'vaurien'.

Toulouse janti, -io G. Blouin se sert aussi de formes qui peuvent être purement occitanes: gentis galans 2312 (2), gentilhomes 2514 (13), gentis homes 2587 (4) (ms. G, qui date du XIX<sup>e</sup> s.). Cf. Alibert, gentil, gentilament.

randes-vous (gloss. occ., p. 349) apparaît 431 (ms. F): « Son randes-vous fourec aco d'un advocat », 'Son lieu de rendez-vous fut chez un avocat'. Même texte (sauf soun pour son) dans le ms. A, 431 (6). Il s'agit de Salicet, qui vient d'arriver à Gaillac. Le FEW, 10, 172b, qui atteste fr. rendez-vous au sens de 'lieu où l'on doit se rendre' depuis 1584, écrit dans la note 8, 175b: « Das wort ist in alle europäischen sprachen übergegangen, und zwar in der fr. form; nur sp. rendibú. » Le GLLF donne 1583. Cf. Mistral, rendès-vous, randès-vous. Le fait que randes-vous se rencontre en occitan dans le ms. autographe A, terminé en 1580, montre bien que le fr. rendez-vous a existé à cette époque-là. La date 1578 fournie par le GRob semble concerner le sens de 'rencontre prévue entre deux ou plusieurs personnes qui conviennent d'aller se trouver à tel endroit, à tel moment'. Rappelons à ce propos que Blouin à dû commencer à écrire l'HV vers 1574.

L'expression brabomen bestits s'emploie, 2492 (6) (ms. G), au sujet des deux jeunes protestants riches mentionnés plus haut : « Anabou be en ordre et brabomen bestits. » M. Nègre la traduit par 'suffisamment vêtus': 'ils allaient correctement et suffisamment vêtus'. Cette traduction n'est pas satisfaisante. Cf. MB, 2788, où il est question des huguenots qui avaient pris Gaillac : « Cinq ou six jours après cest (sic) prinse, on voyoit ces Messieurs braves vestus, les uns de velours, de satin, de damas, de camelot, taffestas et autres étoffes, de sorte qu'à les voir ils sembloient tous des princes et grands seigneurs, et lorsqu'ils prindrent la ville, ils estoient, au moings la plupart, si belistres et mal habillés qu'ils n'en povoient plus. » Brave au sens de 'beau, luxueux (en parlant des habits)' est attesté dans Huguet, auquel se réfère le TLF, 4, 963b, en donnant la date « après 1535 » (pompeuses et braves robes). Cf. FEW, 1, 249a. Il est évident que notre brabomen bestits (fr. braves vestus (36)) signifie 'bien mis, somptueusement vêtus'. L'expression occitane semble influencée par le français. Cf. Mistral, bravamen (...) brabomen (l.g.) 'beaucoup, abondamment; bravement, vaillamment, fortement; raisonnablement, doucement'.

<sup>(36)</sup> Nègre, gloss. fr., p. 353 : « brave, 2788, adj. à sens adverbial, d'une belle manière. » Cf. des constructions comme nouveaux mariés, premiers venus et voir Gougenheim, op. cit., pp. 210-211.

Il n'est pas étonnant que l'auteur ait préféré des termes empruntés au français pour désigner la dignité de Monsieur de Damville, représentant du roi. Ainsi, nous lisons, 2414-2415 (ms. C): « Vecy al cap d'un temps veny Mousur Danvillo, De tout lou Lenguadoc gouverneur general », et 2412 (1)-2412 (2) (ms. G): « Peissos non tardec gaire qu'arribec a la bilo, An forso de noublesso, lou marechal Danbilo ». Pour l'emprunt gouverneur, voir M. Nègre, 2876. Quant à marechal (anc. occ. des formes en -scal), cf. FEW, 16, 518b-519a: « Später hat die fr. form weitgehend die occit. verdrängt. » Cf. Mistral, marescau, mareschau, mareschal (l.g.) marchau (bord.). Alibert offre marescal.

Par la suite, nous reviendrons plus d'une fois sur le problème des influences mutuelles de l'occitan et du français.

## LES TERMINOLOGIES PROTESTANTE ET CATHOLIQUE

Il va sans dire que la grande importance de la Réforme se reflète dans la langue. On éprouve naturellement le besoin de pouvoir y opposer nettement le protestantisme au catholicisme, ce qui amène la création d'une terminologie ecclésiastique protestante. En ce qui concerne le français, ce processus a été étudié — comme nous l'avons déjà dit — par M. Willy Richard dans sa thèse: Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchenterminologie der Westschweiz und Frankreichs mit besonderer Berücksichtigung der Namengebung, Romania Helvetica, 57, Berne, 1959. Chez Blouin, il est très intéressant d'examiner les terminologies des deux religions en français et en occitan et de pouvoir ainsi faire souvent des comparaisons entre ces deux langues.

Pour désigner le nouveau mouvement religieux, on emploie la Réforme dans les titres des chapitres II (p. 263) et III (p. 269) des MB : « Progrès de la Réforme dans le Haut Languedoc » (Jb) et « Comment la Réforme pénétra dans Gaillac » (Jb). Jolibois (cf. plus haut) a pu inventer lui-même ces titres pour son édition (1887).

Il est bien naturel que les adj. *nouveau* et *ancien* servent à qualifier les deux religions. Le protestantisme est la nouvelle religion, le catholicisme l'ancienne. En voici quelques exemples.

« La ville de Montauban ne tarda pas longtemps après se déclarer estre en ceste nouvelle religion », 2719; « Tous deux moureurent en la religion novelle et ne furent pas ensevelis comme catholicques », 2776;

« abolir *l'ancienne religion* », 2723 ; « avoir oppinion que *la novelle religion* fust meilheure que *l'ancienne* », 2748.

De même, on trouve en occitan des exemples comme « se mettre d'aquelle nouvelo relegieu », 1246 (ms. B); « garda la novo relegieau », 450 (ms. F); « Sercans de desregla l'antieno relegieau », 498 (ms. F); « Aquelz que quitarou la vielho relegieu, Per segui la nouvello, serou effans de Dieau » (paroles de Salicet), 1517-1518 (ms. B).

Pour un huguenot, le calvinisme est pourtant en réalité l'ancienne religion. Blouin fait dire, 2744, au lieutenant Casaus (Casaux): «(...) rangez-vous de bonne heure du costé de la novelle religion, qui a tel nom, bien qu'elle soit la plus ancienne (...) ».

Une catholique s'écrie, 1641 (ms. B): « Que maudit sio lour falso nouvelo relegieu! » Dans un mémoire cité, on mentionne des consuls qui « estoient hérétiques de la novelle prétendue religion », 2809. Cf. plus bas l'expression ceux de la religion prétendue réformée.

Un libraire « exposa en vente des livres (. . .) composés et faits par Calvin novellement contre *l'ancienne religion catholicque* », 2739.

Oppignieau me semble un peu péjoratif dans l'exemple suivant, où il s'agit du protestantisme, 405-406 (ms. F): « Coussy s'y coumensec la nouvello oppignieau, Qu'autromen on disio nouvello religieau ». Le même manuscrit offre perseguy l'oppignieau calvenico 388, traduit par 'suivre les opinions calvinistes'. L'adj. calvenic (gloss. occit., p. 346) manque dans FEW, Mistral, Alibert, Cf. calvinique, Richard, p. 39 (FEW, 2:1, 106a).

Le catholicisme est appelé la (vraye) religion catholique (catholique) apostolique et romaine, 2715, 2815. Cf. Richard, p. 53, et en occitan la vrayo religieu, 2578 (ms. C).

On dit, entre autres, 2742, que les protestants voulaient nuire aux prêtres et aux religieux, « les exortant de se faire de la novelle religion et de laisser la papauté ». L'expression la papauté paraît ici plus ou moins synonyme de l'ancienne religion. Elle met péjorativement l'accent sur l'importance du pape dans cette religion.

Le protestantisme est réduit à une loi dans cet exemple, 2622 (6)-2622 (7) (ms. G): « forso d'autres, que fasioau proufessieau D'aquelo ley noubelo qu'on disio religieau ». Cf. 962-963 (ms. F): « Per subre'lz catoulics ave dominatieau, Et estably et planta lour ley touto nouvello ».

Dans l'exemple suivant, le sens de *ley* est très proche de celui de *relegieu* : « Yeu voly que siatz toutses de nostro *relegieu*. — Mousur, diguero elses, aquo n'es pas a nous, Aquo's a grandz prelatz, monges et framenous De counoisse et judja cal es *la braye ley* », 1468-1471 (ms. B).

M. Nègre traduit *ley* par 'doctrine' dans *en la Gleyo romano ero la ley seguro*, 1210 (ms. B). Ajoutons que, selon Mistral, *lèi* peut signifier 'croyance religieuse'.

Le mot doctrine se rencontre au sujet des deux religions: la doctrine de l'Eglise catholicque, apostolique, romaine, 2743; lui et sa doctrine (en parlant du pasteur Salicet), 2749.

Pour les protestants, leur religion est la doctrine du Christ : « Per fa precha a Gailhac *la doctrino de Crist*, — Car talo ero entre'lz de parla la faisou », 420-421 (ms. F).

Notons la foy catholicque 2748 et la fe catoliquo 387, la fe de la Gleyo 416. Pour désigner cette foi, on s'exprime aussi autrement : « Quitans en gran mespres la fe de lours vielz pairez » (= paires), 413 (ms. F) et (mis dans la bouche d'une catholique) « Car cousy sabou elz que la fe delz papistos Desplay a Nostre Seignie?, 1272-1273 (ms. B). Pour papisto, voir plus loin.

Passons aux dénominations des partisans des deux religions.

En français, les protestants s'appellent souvent ceux de la religion.

Ainsi, nous trouvons p. ex. : « il se publia un esdit du roy par lequel il estoit permis à *ceux de la Religion* libre exercice hors les villes », 2736, et « lesdits catholicques, voyans arriver tous les jours secours à *ceux de la religion*, et non pas à eux, commencèrent à perdre courage », 2780.

Il y a aussi des combinaisons avec l'adj. nouveau : « les charges et offices (...) n'étoient baillés qu'à ceux de la nouvelle religion et à ces fins ostées aux catholiques », 2726 ; « Or ceux de cette novelle religion entr'eux s'appeloient frères », 2742 ; « ceux de la religion novelle, qu'on appeloit autrement huguenots (...) », 2717.

Cf. aussi des cas comme lesdits de la Religion 2745, les susdits de la Religion 2799.

Ceux de la religion est à l'origine un nom que se sont donné les protestants eux-mêmes. Citons M. Richard, p. 21 : « Es ist bezeichnend,

dass sich gerade um 1560 neue konfessionelle Parteibezeichnungen für die Evangelischen verbreiten: ceux de la Religion als Selbstbezeichnung, huguenots (cf. p. 41 ff.) als Schmähausdruck im Munde der Katholiken. In der selbstbewussten Bezeichnung ceux de la Religion kommt der Anspruch der Evangelischen, Vertreter der reinen, nach dem Worte Christi reformierten Religion zu sein, zum Ausdruck. Religion steht dabei elliptisch für religion réformée. Le FEW, 10, 231a, donne pour ceux de la religion les dates 1533-1577, basées sur les exemples de M. Richard, pp. 21-22.

Cependant, le texte de Blouin montre que cette expression a vécu plus longtemps. Religion ne doit pas s'y employer elliptiquement pour religion réformée. C'est que pour les protestants leur religion était sans doute la seule qui soit vraiment digne de ce nom. Pour désigner le protestantisme, le FEW atteste la religion (10, 231a, 1533 - Miege 1688, « rare » Ac 1694-1798 ; v. Anc Théât 5, 269) avant la religion réformée (10, 193a, depuis 1576). Pour huguenot, voir plus bas.

On note deux exemple de messieurs de la religion (manque chez Richard): « MM. de la Religion (...) avoient mandé (...) chercher secours », 2757; « Messieurs de la Religion, se cognaissans faibles pour tenir bon et résister », 2764. Le remplacement de ceux par messieurs me semble donner une nuance de politesse ironique à cette expression. Cf. ce titre dans la bibliographie de M. Richard, p. XVI: Ange de Raconie, Le petit Anti-Huguenot, adressé à Messieurs de la Religion pretendue Reformee pour leur faire voir l'inconstance et fausceté de leur Religion, Paris 1618.

Pour indiquer en même temps les partisans des deux religions, Blouin écrit p. ex., 2783 : « il contraignit ceux de l'une et l'autre religion de luy quitter le lieu ».

On lit dans Richard, p. 21 : « Auf die evangelische Selbstbezeichnung ceux de la Religion antworteten die Katholiken mit den polemischen Benennungen ceux de la nouvelle religion (Bel. 4) oder ceux de la religion prétendue réformée (cf. p. 53). »

Nous avons signalé ci-dessus des exemples du type ceux de la nouvelle religion. Blouin utilise aussi des expressions où entre le mot prétendu.

«Ceux de la religion prétendue réformée cherchoient ordinairement bruict aux catholicques », 2745.

« les catholicques avoient desjà gaigné et mestoient à mort tous ceux qui estoient de cette novelle et prétendue religion », 2764.

Dans un mémoire cité, écrit par un notaire catholique, 2809 : « ladite ville, que ceux de la prétendue religion tenoient encore et occupoient violemment et iniquement ».

Une fois, les protestants sont nommés les nouveaux religieux (manque chez Richard), 2758 : « les nouveaux religieux se préparoient pour se bien défendre ». Cf. FEW, 10, 231a, religieux m. 'celui qui a une foi et pratique sincèrement un culte, quel qu'il soit' (1380-1617; v. Aalma 12055), 'adepte du protestantisme' Brantôme.

A ceux de la religion correspond en occitan lous de la religieu, qui est sans doute un calque de son équivalent français.

On trouve p. ex.: « Lous de la religieu — atal els s'apelabou — », 10 (7) (ms. A); « S'anerou assembla lous de la Relegieau », 434 (ms. F); « Al gran contentomen delz de la Relegieu », 1359 (ms. B).

Aquelz remplace lous dans le titre du second livre, p. 133 (ms. B): « (...) permieiro sedecieu, que fourec (...) a Gailhac entre lous catholicz et aquelz de la Relegieu ».

Pour relegieu, cf. FEW, 10, 231a, Toulouse religiu G au sens de 'protestantisme'; et Blouin, 1326 (ms. B), où une catholique s'adresse à une femme un peu huguenote: « Beleu vous Peitobino etz de la Relegieu ».

Voici p. ex. le titre du chapitre IV du second livre, p. 150 (ms. B) : « Cousy lou ministre exortec lous de la nouvelle relegieu a fa la senne per la pantacouste. »

Dans le titre du premier chapitre du livre I, on parle dans le ms. A de « lous de la dicho relegieau, apelatz vulgariomen Igounautz », p. 69, et dans le ms. E de « lous de la nouvello Religieu appellatz (...) », p. 72.

Les catholiques et les protestants s'appellent, 1884, lous de l'uno et l'aultro religieu (ms. C) (37).

<sup>(37)</sup> Nous avons vu que le mot *religieu* s'écrit aussi autrement, ce qui peut témoigner d'une certaine hésitation dans la prononciation. Sa deuxième voyelle est rendue tantôt par *i*, tantôt par *e* (forme moins savante?). A la fin, nous trouvons -*ieu* et -*ieau*. M. Nègre écrit, 2879 : « La finale -*ion* est écrite -*ieau*, qui devait se prononcer [iu] avec l'accent sur *i*, comme aujour-

Pour désigner les premiers en français, Blouin se sert naturellement le plus souvent du mot *catholique*, qui apparaît dans plusieurs combinaisons.

On lit p. ex.: « M. d'Ambres les tira dehors, comme étant bon catholique », 2722; « il donna autant de plaisir et de contentement aux nouveaux évangélistes que de mécontentement aux anciens catholicques », 2735; « voyans les catholicques que aucun ne leur feroit plus teste », 2767; « lesdits huguenots occupèrent (...) ladite ville (...) ils abattirent et mirent rez terre les maisons des prestres et de ceux qu'ils disoient malins catholiques », 2790.

Après avoir dit, entre autres, que les protestants s'appelaient euxmêmes *catholiques* au début, M. Richard constate, p. 61 : « In der zweiten Hälfte des 16. Jh. wurde *catholique* als Selbstbezeichnung der Evangelischen selten und schliesslich ganz den Altgläubigen überlassen. » Dans Blouin, aucun protestant ne se donne ce nom.

M. Richard écrit plus loin (p. 68): « Wie in p. 61 ausgeführt wurde, sprachen die Evangelischen der römisch-katholischen Kirche die von ihr beanspruchte Universalität und Katholizität ab. Sie vermieden daher die Bezeichnung catholique. » Notre dernier exemple cité cidessus pourrait cependant refléter un emploi protestant de cette dénomination.

En occitan, Blouin se sert en général de *catoulic*: « troubles avengutz a Gaillac d'Albiges entre lous antiens *catoulics* e aquels de la nouvelle relegieau » (dans le titre du premier livre, p. 67, ms. A); « Acompaniat de may de trento *catolicz* », 503 (ms. F); « lous *cathoulicz* erou en gran tristesso », 1257 (ms. B); « Ung bourges (...) Fort selat *cathoulic* » 2443-2444 (ms. C).

d'hui: (...) religieau, 450, qui rime avec Dieau; pentieau, pension, 546, qui rime avec Andrieau, etc. Une fois -ion est écrit -ioau: confuzioau, 399. » Citons aussi 2880: « D'ailleurs tous les [iu], quelle que soit leur origine, peuvent être écrits ieau: vieau, vif, 304; Dieau, 410; (...) » Il s'ensuit que M. Nègre suppose sans doute la prononciation [iu] dans religieu et des cas comme Dieu, 1518; vieure 'vivre', 1678. Il pourrait éventuellement s'agir d'une graphie archaïque conservée après la réduction de ieu à iu. Les évolutions de Deu en Dieu et de viure en vieure sont bien connues. Cf. Ronjat, I, § 209. De même, religieu (< religio(n), avec déplacement de l'accent) a pu se développer en religieu. Cf. Ronjat, I, §§ 219, 221. Et la graphie ieau (ioau)? Il me semble plus probable que Blouin avait, au moins normalement, dans sa prononciation une triphtongue dont l'élément mitoyen n'était peut-être pas absolument net, d'où des hésitations dans la graphie.

Au cours d'un dialogue, Foulhet dit à Antoine Sabuc, 2675-2677 (ms. C): « Accourden dounc aysso per fa bouno musiquo: N'auriatz poun milhou fach, s'eretz boun cathoulicquo De bou'n fugy endacom, quand Gailhac fourec pres? » 'Accordons-nous sur ceci, pour faire bonne musique: n'auriez-vous pas mieux fait, si vous étiez bon catholique, de vous enfuir quelque part, quand Gaillac fut pris?' Il est étonnant que pour la rime Blouin se soit permis d'employer cathoulico au masculin. Faut-il y voir l'influence du fr. catholique (même forme dans les deux genres)?

Dans les MB, huguenot (-aut) est le nom des protestants le plus fréquent. La forme en -aut y prédomine.

Ex.: « lesdits huguenots le tirèrent de l'autel », 2719 ; « reprennant les huguenots de leur mécréance », 2726 ; « les catholicques et huguenots formèrent devant luy plusieurs plainctes », 2774 ; « Voyant les huguenauts que la ville de Gaillac estoit toute en leur main », 2786 ; « un chacun, fust catholique ou huguenaut », 2804 ; « un nombre de onze huguenauts », 2859.

On l'emploie adjectivement p.ex. dans un nombre de ministres huguenauts, diacres et surveilhans, 2831.

M. Richard, pp. 41-52, fait sur l'origine et l'usage de eiguenot et de son continuateur huguenot (influence probable du nom Hugon) une étude très intéressante basée sur beaucoup d'exemples. Cf. FEW, 15:2, art. eidgenosse (38).

Comme huguenot (-aut) était un sobriquet, il est naturel que l'on en ait adapté la fin aux suffixes souvent péjoratifs -ot et -aud (-aut). Cf. Richard, pp. 21, 46.

A partir de 1560, dit M. Richard (p. 48), c'est le terme de mépris le plus courant pour désigner les protestants, qui, cependant, perd sa valeur dépréciative au début du XVII<sup>e</sup> siècle (<sup>39</sup>).

Quant Blouin raconte les événements, il ne semble pas que huguenot (-aut) et les formes occitanes correspondantes soient forcément toujours péjoratifs, même si ses sympathies sont du côté des catholiques.

<sup>(38)</sup> Un autre article sur le même sujet se trouve dans *FEW*, 3, 208a-209a, où l'on n'a pas encore pu profiter du livre de M. Richard publié plus tard.

<sup>(39)</sup> Cf. l'exemple de Guez de Balzac (1651) cité par M. Richard, *ib.*: « Papiste et calviniste sont les deux termes de faction; *huguenot* est votre nom de guerre, imposé à vos premiers pères fortuitement et par hasard. Ce nom ne loue ni ne blâme ; il marque et distingue seulement. »

A ce propos, nous signalons un exemple de Blouin qui paraît montrer que les protestants eux-mêmes avaient fini par accepter cette dénomination, 2782 : « Cependant M. le viscompte de Paulin et M. le baron, avec autres gentilshommes de ladite religion arrivèrent a Gaillac (. . .) « Il faut, dit ledit sieur viscompte, que toute la ville soit aux papauts ou aux huguenots! » Cf. « le baron de Paulin et autres gentilshommes huguenots », 2778. Malgré les titres de noblesse différents, il s'agit sans doute du même Paulin dans les deux cas.

Selon le *TLF* et le *GLLF*, huguenot est péjoratif jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu que le trait péjoratif de huguenot se perd plus tôt, ce qui n'empêche naturellement pas qu'on ait pu l'employer péjorativement jusqu'à l'époque indiquée par ces deux dictionnaires.

Dans l'HV, igounaut (très souvent écrit avec y-) est le nom des protestants le plus fréquent.

Ex.: « lous de la dicho relegieau apelatz vulgariomen *Igounautz* » (dans le titre du premier chap. du livre I, ms. A), p. 69; « elses s'encouratgerou Contro'lz ditz *igonnaulz*, e'lz *igonnaultz* contr'elz », 2038-2039 (ms. C); « Moussur, gran tort avex, be vous o dic tout naut, De vous esse atal declarat *ygounaut* », 533-534 (ms. F); « Certes lous *ygounaultz* nou fourou pas pus fortz », 1779 (ms. C) (<sup>40</sup>).

On peut l'employer comme adj. : « un bourgez ygounaut », 687 (ms. F). Le fém. se rencontre dans Dane Peitobine, un pauc igounaulde, p. 143 (ms. B) (41).

Il y a aussi ugounaut (ms. B): « lous dichtz ugounalz (42) lous menasabou fort », 1205; « Cap que fous luterien, ugounault, calvinisto », 1222; « Coussy lous ugounautz reprenou la gleio de Sanch Peire et prechou publicamen » (titre du chap. II, livre II), p. 139 (tous les ex. notés).

<sup>(40)</sup> Observons une certaine hésitation — au moins dans la graphie — entre -oun- et -onn-. Pour -ault (l'étymologique, sans valeur phonétique), cf. les graphies françaises bien connues du type aultre, veult. Dans l'apparat critique, nous avons remarqué trois exemples de h- (ms. E): higounautz 2 ex. (p. 140), higounaut 1715 (p. 174).

<sup>(41)</sup> Pour -e au lieu de -o (influence française sur la graphie), voir la note 31.
(42) M. Nègre en a tiré un sing. ugounal (gloss. occit., p. 351). Si nous ne devons pas ugounalz à une faute de plume pour ugounaulz équivalant à ugounaultz, l doit y être une graphie archaïque pour u (ugounalz = ugounauz = ugounauts).

Le même ms. offre tout près de ces formes igounaultz 1199, 1251.

Nous avons signalé plus haut l'expression, sans doute ironique, messieurs de la religion. De même, on trouve messus lous igounauts: « De que se fachan fort Messus lous ygounautz », 719 (ms. F).

Parmi les formes occitanes enregistrées dans le FEW, 15:2, 84b, on trouve alang. iganauds plur. (1581), lang. eganaou, Agen igounaoü (fém. -do), Ariège igounaut Am; et aprov. ugonau (BAlp, 1562 MeyerDoc), alang. uguenauds plur. (fin XVIe s., M), lang. uganaud (17e s., M). Ajoutons qu'Alibert offre également uganaud.

Le FEW, qui sépare les formes en i- (ei-, etc.) (sous  $3a \alpha$ ) de celles en u- (sous 3b), met le moy. fr. aignos plur. 'protestants de langue française' (1559, Gdf) ( $^{43}$ ) en tête de ces premières, dans lesquelles il voit sans doute les continuateurs directs de eiguenot (<eidgenosse) sans influence du nom Hugon. Cf. ib., p. 86a: «Sehr wahrscheinlich strahlte auch die bezeichnung aignos, gleichbedeutend mit luthérien, von Genf aus ( $3a \alpha$ ). Die aufnahme in die schriftsprache erfolgte in der sekundären form huguenot (3b). » ei- a évidemment très bien pu se réduire à i-.

A mon avis, les formes en i- (notre igounaut) et celles en u- (notre ugounaut) représentent probablement, du moins en partie, le même type, c'est-à-dire qu'elles sont toutes deux influencées par le nom Hugon. Cf. Albert Dauzat, Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France, éd. revue et augmentée par Marie-Thérèse Morlet, Paris, 1982, s.v. Hue: « Les formes mérid. ont éprouvé souvent le changement de u en i, d'où Higonnet, Higounet, Higounencq, Igonet (Sud-Est), Igounet, Igonencq, Hygounet, Ygonin, etc. » Cette hypothèse me semble trouver un certain appui dans le fait que le fr. huguenauls 'huguenots, calvinistes' est attesté dès 1552 à Périgueux (Richard, p. 51, et FEW, 15:2, 84b) en pays d'oc. Cf. FEW, ib., 86a: « Der älteste uns

<sup>(43)</sup> Il faudrait contrôler la date de 1559. Dans Godefroy, 9, Complément, p. 772b, un exemple de hugainots (Mémoire de Condé, an 1559) est suivi de celui de aignos: «Le nom d'aignos que les eglises reformees avoient usurpé. Ib., p. 638.» La date n'y est donc pas indiquée expressément. Or, M. Richard cite (p. 50) un exemple de aignos tiré des Mém. de Condé, III, p. 242: «(...) le nom d'Aignos que les Eglises difformées avoyent usurpé (...) » Il donne la date de 1562. S'agit-il en principe du même exemple malgré les différences? M. Richard a utilisé l'édition augmentée de 1743-1745, Godefroy peut-être celle de 1664. Cf. Dictionnaire de biographie française, 9, Paris, 1961, l'art. Condé (Louis Ier de Bourbon, premier prince De).

bekannte beleg von huguenaux von 1552 stammt aux Périgueux.» D'autre part, ce dictionnaire signale, 84b, eiganaud à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne, arr. de Périgueux).

Pour désigner les catholiques, Blouin use aussi de formations sur pape (occit. papo).

Au sujet de *papiste*, M. Richard écrit, entre autres, p. 64: « Diese Trennung von der römischen Kirche war die Voraussetzung für die Verwendung von *papiste* zur Bezeichnung der Katholiken. Von nun an wurde *papiste* das meistgebrauchte Kampfwort der französischen Evangelischen und blieb in der religiösen Polemik des 16. und 17. Jh. lebendig. Es war gewissermassen Ausdruck für den persönlichen Charakter des Kampfes gegen das Haupt der katholischen Kirche, den « Antichrist » (...) »

Papiste ne figure pas dans les MB, alors qu'on trouve assez souvent papisto dans l'HV. Dans les deux textes, il y a des exemples de papaut.

L'exemple suivant montre bien que *papisto* a été utilisé par les protestants pour dénigrer les catholiques. Il s'agit, dans un prêche, d'une exhortation à tuer les prêtres, carmes, augustins, capucins, jésuites « Et autres pregans dieaus (44) mantengutz pelz *papistoz* — Atal apelabou elz lous catolictz antiens — », 456-457 (ms. F).

Voici encore quelques exemples de papisto: « Lous de la relegieu — atal els s'apelabou — Anb uno grand coulero lous papistes (45) tuabou », 10(7)-10(8) (ms. A); « Coussy lous ygounautz se cujabou cada cop battre en lous papistos », 'Comment les huguenots manquaient se battre chaque fois avec les papistes' (titre du chap. VII, livre I, ms. F), p. 118; « Car cousy sabou elz que la fe delz papistos Desplay a Nostre Seignie? » (paroles d'une femme catholique), 1272 (ms. B); « el mandec alz papistos Qu'ero a l'Abadio, fazens las caros tristos, Que remetessou cor », 1977-1978 (ms. C).

Constatons que Blouin introduit *papisto* sans nuance spécialement péjorative dans son récit et qu'il le met même dans la bouche d'une catholique. Employé d'abord péjorativement par les protestants, ce terme semble donc avoir été neutralisé dans une certaine mesure.

<sup>(44)</sup> M. Nègre traduit pregans dieaus « priant-dieu » par 'diseurs de prières'.

<sup>(45)</sup> Pour -es au lieu de -os (influence française sur la graphie), voir la note 31.

L'auteur se permet même d'écrire ainsi sur les rois de France : « de despeis loucal temps Nou n'i a'gut cap qu'on sapio que nou fous bon papisto, Cap que fous luterien, ugounault, calvinisto », 'depuis cette époque il n'y a eu aucun roi, dis-je, dont on sache qu'il n'aurait pas été bon papiste, aucun qui fût luthérien, huguenot, calviniste', 1220-1222 (ms. B).

M. Nègre souligne, p. 25, que Blouin accepte le terme de « papiste ».

On aurait donc eu des évolutions parallèles dans huguenot (sans doute aussi dans igounaut, etc.; voir ci-dessus) et papisto (sans doute aussi dans papiste, non attesté dans Blouin). Ceux désignés par ces noms de mépris — protestants dans le premier cas, catholiques dans le second — auraient essayé de désarmer leurs adversaires en se les donnant euxmêmes pour les priver ainsi de leur caractère dépréciatif (46).

Passons à papaut formé à l'aide du suffixe -aut. Cf. huguenaut (igounaut, etc.).

En français nous en avons noté les exemples suivants: « Les papautz idolâtres, certes, sont en servelle », '(...) sont en émoi', 1379; « Nous garder de la rage, malice et feureur des papautz idolâtres », 1406-1407 (ces deux exemples dans un sermon de Salicet, ms. B); « d'estre ennemy et tenir pour ennemys de Dieu, tous les papauts (ainsin appeloient-ils les anciens catholicques) », 2732; « Il faut, dit ledit sieur viscompte, que toute la ville soit aux papauts ou aux huguenots! » (un protestant parle), 2782.

Nous voyons que *papaut* est péjoratif dans ces exemples sauf peutêtre dans le dernier.

Le ms. E (peu après 1714) offre les variantes papaus 1379 et papaux 1407 (voir p. 151), qui pourraient éventuellement être le plur. de papal. De même, une édition des MB porte papaux, 2732, au lieu de papauts. M. Richard, qui ne mentionne pas papaut, cite, p. 67, des exemples de papal, parmi lesquels on trouve papaux (papaulx) employé comme subst. Il n'est pas tout à fait exclu qu'il puisse s'agir dans quelque cas du plur. de papaut. Cf. les graphies huguenauls, huguenaux (Richard, pp. 51, 52), pour huguenauds (-auts).

<sup>(46)</sup> Cf. p. ex. l'évolution probable du mot sans-culotte pendant la Révolution : d'abord dénomination moqueuse, finalement nom honorable. Voir pp. 207-208 de mon article Nicolas Ruault et la Révolution française, Etude historique et linguistique, TraLiLi, 20 (1982), pp. 135-226.

Le FEW, 7, qui, comme Huguet, n'enregistre pas le fr. papaut, offre, 572b, moy.fr., fr.mod. papal adj. 'qui appartient au pape' (depuis 1315, Isamb 3, 113); papaux m.pl. 'les catholiques' d'Aubigné, neuch. papau 'catholique', béarn. papaut (18e s.). La dernière forme doit contenir le suffixe -aut.

Dans le texte occitan, il n'y a, sauf erreur, que deux exemples de papaut: « Y an lous papaus nou ave jamay pax ny may trevo », 464 (ms. F); « Perque dounc, digats me, perque incountinen Aprep la bilo preso — car bous erez papaut — Bous declarerets bous et ferez igounaut? » (paroles du catholique Foulhet), 2632 (18)-2632 (20) (ms. G).

Quant au premier exemple, il faut faire quelques observations. Dans l'édition, il est imprimé en italiques, comme s'il s'agissait d'un mot corrigé. Cf. p. 26 : « Les mots corrigés sont en italique ». Or, l'apparat critique ne fournit dans ce cas aucun renseignement sur une autre leçon. Il est probable qu'on a mis erronément des caractères italiques sous l'influence de la forme corrigée *memo* 'même' de la ligne précédente. M. Nègre enregistre sans commentaire *papaus* 464 'papistes' dans le gloss. occit., p. 349.

Papaus ne peut guère être le plur. de papal, parce que l'albigeois ne vocalise pas l dans cette position. Cf. Ronjat, II, § 331, et Nègre, 2923: «Aucune trace de vocalisation de l devant s, aussi aux, 1808 (féminin pluriel) est un pur francisme. » Si papaus n'est pas une faute pour papauts, -ts a dû se réduire à -s. On l'emploie péjorativement, 464.

Papaut ne figure pas dans les dictionnaires de Mistral et d'Alibert.

Dans les MB, *calviniste* est attesté une fois, 2717 : « Du temps du roi François, on commença à descouvrir par le royaume de France, ceux de la religion novelle, qu'on appeloit autrement huguenots, *calvinistes*, avortons de Luther ». Il s'agit de François I<sup>er</sup>.

En occitan, nous rencontrons calvinisto, écrit aussi calbinisto: « Cap que fous luterien, ugounault, calvinisto », 1222 (ms. B); « Et nou senblabo pas esse fort calbinisto », 2560 (ms. C) (tous les ex. notés).

Nous avons signalé plus haut l'adj. *calvenic* (l'oppigneau *calvenico*, 388).

Citons M. Richard, p. 38 : « Die Herausbildung des neuen religiösen Schwerpunktes um Calvin führte auf katholischer Seite zur Prägung neuer Parteibezeichnungen : calviniste, calvinien. Diese Neubildungen

vermochten jedoch die Bezeichnung *luthérien* nicht zu verdrängen. *Luthérien* hatte die allgemeine Bedeutung 'Ketzer' und konnte daher auch für die Anhänger Calvins verwendet werden. » Comme le fait observer M. Richard, *ib.*, *calviniste* et *calvinien* étaient par conséquent plus liés à la personne de Calvin et à sa doctrine que *luthérien* à Luther et à son protestantisme.

Nous venons de voir un exemple occit. de *luterien* où il signifie sans doute 'adepte de la doctrine de *Luther*', 1222 (ms. B): « *luterien*, ugounault, calvinisto ». *Hugounault* paraît superflu dans ce contexte. *Luterien* apparaît au même sens 1474: « Nous voulen moury et vieure coum'ou fach lous anciens; Non pas coumo igounaulz, ny coumo *luteriens* », 1473-1474 (ms. B).

Quant à la forme, luterien(s) (ainsi que anciens) est influencé par le français, au moins dans la graphie. Cf. p. ex. crestio (< christianu) 124, lendemo 429. Mistral offre luterian.

Dans l'exemple « ceux de la religion novelle, qu'on appeloit autrement huguenots, calvinistes, avortons de Luther », 2717, l'expression péjorative avortons de Luther se rapproche de luthériens au sens de 'hérétiques'. Pour luthérien, qui ne figure pas dans les MB, voir aussi Richard, pp. 23-29.

Au début de la Réforme, les protestants s'appelaient souvent euxmêmes tout simplement *chrétiens* pour souligner qu'ils trouvaient leurs relations avec le Christ plus directes que celles des catholiques. Ceux-ci réagirent en qualifiant les protestants de *nouveaux chrétiens* à l'opposé d'eux-mêmes. Voir Richard, pp. 14-15.

Blouin écrit, 2731: « il fust logé à la maison d'un avocat (. . .), en laquelle tous les nouveaux chrestiens ne faillirent pas de s'assembler ».

Dans l'HV, le chapitre II du premier livre s'intitule, p. 77 (ms. F), « Coussi aquels *nouvels crestios* foau segromen de nou ana pus ausy messo », 'Comment ces nouveaux chrétiens font serment de ne plus entendre de messe'.

Cf. 2809 (dans un mémoire d'un notaire catholique cité par Blouin) : « pour la faveur et conservation des héréticques et oppression des chrestiens catholicques de ladite ville ».

Selon M. Richard, p. 10, évangeliste a été de 1530 à 1560 le nom que les protestants se donnaient le plus souvent. Les catholiques les appelaient ironiquement les nouveaux évangélistes.

Cette dernière dénomination se rencontre dans Blouin : « le peuple s'effrayant de voir de nuit assembler les nouveaux évangélistes en armes », 2727 ; « il donna autant de plaisir et de contentement aux nouveaux évangélistes que de mécontentement aux anciens catholicques », 2735.

On trouve aussi nouveaux évangélisurs (= évangéliseurs), 2717 : « ayant (...) tourné son épée contre ces nouveaux évangélisurs ». Le ms. K offre la variante nouveaux evangelisateurs 2717 (p. 267). Ces deux expressions ne sont pas attestées chez Richard.

Dans la partie historique de l'art. évangéliste, le TLF enregistre ce mot au sens de 'membre de l'église réformée, protestant', tandis que évangéliseur y fait défaut comme dans d'autres dictionnaires (FEW, Huguet, Littré, GLLF, GRob, PRob). Evangélisateur: TLF (pas dans notre sens), adj. 1849, subst. 1877.

Les protestants se considéraient comme les vrais enfants de Dieu. Le pasteur Salicet dit, 1414-1415 (ms. B): « Puisque sommes par Luy ainsin illuminés, Comme estant les enfans de Dieu prédestinés ». Et en occitan, 1517-1518 (ms. B): « Aquelz que quitarou la vielho relegieu, Per segui la nouvello, serou effans de Dieu. » Calvin emploie également enfan(s) de Dieu. Voir ZrP, 76 (1960), p. 560. Cf. FEW, 4, 660b: enfants de Dieu 'les chrétiens' (env. 1562, Boniv Idol 6; depuis d'Aubigné). Mistral donne, s.v. enfant, l'exemple « sian touti enfant de Dieu » en ajoutant que les prédicants des Cévennes se donnaient ce titre à l'époque de la guerre des Camisards (1702). Nous voyons qu'ils ont suivi un vieil usage.

On lit, 2742: « ceux de cette novelle religion entr'eux s'appeloient  $fr\`{e}res$  ».

Dans un prêche, Salicet dit, 1411-1412 (ms. B): « Me souvient qu'aultrefois, frères, je vous ay dit Qu'il ne fault résister au benoist Sainct Esprit. » Il l'a commencé ainsi, 1377-1378 (ms. B): « Frères en Jésus Christ, il fault au Tout Puissant Humblement randre grâces, puisqu'il nous ayme tant. »

Lorsqu'ils allaient au supplice, Jacques Sabuc essaya d'encourager son malheureux compagnon, 2776: « Courage, frère en Jésus Christ, nous irons souper anuit avec Dieu. » Dans l'HV, Blouin lui fait employer à la même occasion mon frère en Christ 2553 (ms. C) et frère en Jésus Christ 2546 (7) (ms. G). Une autre fois, un protestant se plaint, 2461-

2463 (ms. C) : « Ung notre frère en Crist fust, d'une grand malisso, Fort inhumènement, sans nul droit de justiço (47), De piés et mains lié, estandu sur un banc ».

Pour nos expressions contenant frère, cf. M. Richard, pp. 15-16. Il écrit, entre autres, p. 15: « Die Bezeichnung frère (sœur) en Jésus-Christ war seit den Anfängen der Reformation die Anredeform der Evangelischen unter sich in Gespräch und Brief (...) Mit dem Brudernamen wandte sich der Prediger an die versammelten Gläubigen (...) »

Aux yeux des catholiques, les protestants étaient des *hérétiques* (cf. Richard, pp. 33-34).

En voici quelques exemples : « un certain hérétique fol et désespéré se mit tout d'un coup à chanter et entonner un des psalmes du David », 2725 ; « pour la faveur et conservation des héréticques et oppression des chrestiens catholicques de ladite ville », 2809 ; « le roy Charles neufvième faisoit la guerre à feu et à sang, comme l'on dit, aux héréticques », 2840.

Hérétique peut s'employer comme adj. : « pour informer contre les habitans héréticques et huguenauts de ladite ville », 2812. Il faut probablement ranger ici l'exemple suivant : « la plus grande partie des catholiques se laissoient charmer à ses hérétiques enchanteurs et s'endormoient aux chants des douces voix de ces syresnes », 2728.

Dans le texte occitan, nous n'avons trouvé qu'un seul exemple de hiretic, employé adjectivement (fém. hiretico écrit hireticque sous l'influence du français): « en la Gleyo romano ero la ley seguro, Coumo estan fort ansieno, vrayo et catholicque Et que calho tene toute aultre hireticque », 1210-1212 (ms. B). Aucune des formes signalées par Mistral (ereti, eretic, etc.) n'offre i à la prétonique initiale. Notre hiretic, au lieu de (h)eretic, peut s'expliquer par assimilation régressive. Le ms. E porte tout'autro heretico 1212 (apparat critique, p. 137).

Nous allons étudier certains termes particulièrement injurieux dont s'accablent les protestants et les catholiques.

Se tenant pour les *enfants de Dieu* (voir ci-dessus), les protestants voyaient dans leurs adversaires les *ennemis de Dieu* : « Le presche estant fini, le ministre fit jurer et promectre à tous ceux qui y avoient

<sup>(47)</sup> La graphie -o (malisso, justiço) influencée par l'occitan. Cf. la note 31.

assisté (...) d'employer leur vie, quand seroit besoin, et tous leurs moyens, à la manutention et avancement de la novelle religion, d'estre ennemy et tenir pour *ennemys de Dieu*, tous les papauts » (seul ex.), 2732. Cf. FEW, 4, 694a, ennemi de Dieu 'homme qui s'oppose à Dieu par ses idées ou ses actes' (depuis 1552, Parad 124).

On accuse les catholiques d'être cafards, hypocrites, idolâtres.

« Les papautz *idolâtres*, certes, sont en servelle », dit Salicet au cours d'un prêche, 1379 (ms. B). Le lieutenant Casaux répond aux catholiques qui demandent justice, 2744 : « *Idolastres*, *caphards*, qu'avancezvous de vous plaindre si tost ? (...) »

On attaque naturellement le clergé catholique qualifié même de criminel, 2723 : « Tous lesquels, au dire de ceux qui fesoint banqueroute à l'ancienne religion, n'estoient que des caphards, des ypocrites tenus pour sédissieux et pour crimineux de lèze majesté divine et humaine » (48). Un huguenot s'écrie, 2726 : « Tu mens, moyne hypocrite ».

Le *FEW*, 19, 76a, enregistre, entre autres, *cafard* comme 'nom injurieux que les protestants donnent aux prêtres catholiques' (1533-1560, Richard).

Nous avons signalé plus haut l'expression avortons de Luther, 2717.

Les protestants avaient fait des dévastations. Ce n'est donc pas tout à fait sans raison qu'on les qualifie de *criminels* dans l'exemple suivant, 2813 : « le tout fust rapporté par M. Dolivier, conseiller du roy en sadite cour, laquelle donna décret de prinse de corps contre les plus apparens habitans de ladite ville héréticques et *crimineux* ». Le ms. K offre *criminels*.

Le gouverneur, en colère, s'adresse aux huguenots, 2827 : « De quoy entendant murmurer lesdits huguenauts, il leur dit, en les appelans desvoyés, traystres et sacrilèges et les menaçant de leur en faire davantage, que s'il croyoit sa volonté, il les feroit tous brusler là-dedans. »

Passons à l'HV.

Les protestants abattent la grande croix d'un cimetière. Un d'entre eux, dont le père est certainement catholique, s'explique en disant, 637-

<sup>(48)</sup> Le même genre de crime est imputé aux protestants, 2812 : « Par ladite cour fust ordonné que lesdits excès et crimes de lèze-majesté divine et humaine seroient punis et qu'il en seroit enquis et informé. »

638 (ms. F): « Be la pody deffa, Car mon paire'l caffart, de son be, la fec fa. » 'Je puis bien la détruire, car mon père, ce cafard, la fit faire à ses frais'.

Le clergé catholique est couvert d'injures, 821-822 (style indirect, ms. F): « elz nou erou que bigotz, qu'ypochritos, caphartz, D'ignorans mal estruchs, de boucs et de pailhars ». Quant à la graphie, l'éditeur a corrigé les leçons ypochristos et bouccs du ms. F. Voici sa traduction: 'ce n'étaient que des bigots, des hypocrites, des cafards, des ignorants mal élevés, des satyres et des paillards'.

Peut-être faut-il mettre une virgule après ignorans et en voir un synonyme dans mal estruchs (du verbe estruire 'instruire') signifiant 'qui ont de mauvaises connaissances'. De cette manière, on aurait trois groupes différents de synonymes : bigotz, ypochritos, caphartz (manque de véritable dévotion) ; ignorans, mal estruchs (manque de connaissances) ; boucs, pailhars (luxure).

Le lieutenant Casaux exhorte ses auditeurs à ne pas se faire tuer pour aider les prêtres catholiques 935-936 (ms. F): « Nou mespresetz pon tan so qu'ieau vous dizy aissy: Per mantene'lz pailhars, nous vous fassatz aussy. »

Un moine, gagné aux idées nouvelles, parle du pape, 814-816 (ms. F): « Ung monge agusty, appelat Fra Sesquieiro; Lou cal en sermonan appelabo sattrappo, Ydolo y antechrist lou Sanch Paire lou papo ». L'éditeur a corrigé peire en paire (ms. A, sanch paire). Pour satrapo, cf. le fr. satrape au sens de 'grand seigneur despotique, riche et voluptieux' (FEW, 11, 246b, depuis 1389). Mistral offre satrapo 'satrape'.

M. Richard, qui signale le fr. antéchrist comme nom injurieux du pape, p. 14, cite, entre autres, dans la note 2, ib., quelques vers tirés de H. L. Bordier, Le chansonnier huguenot du 16º siècle, I, Paris, 1852, p. 98: « Laissez moy l'idole de Romme, C'est antechrist qui tout consomme. Renoncez a tous ces larrons Avec leur bulles et pardons. »

Une catholique tient les protestants pour des athées, 1271-1273 (ms. B): « Ieu nou pody pas creire qu'elz nou siou d'aitaistos ; Car cousy sabou elz que la fe delz papistos Desplay a Nostre Seignie ? » Cf. Mistral, ateïsto, ataïsto 'athée'.

Gaillac est remis entre les mains des catholiques. On jette des protestants par les lucarnes. Nous lisons, 2195-2196 (ms. C): « Aquel payre besio per ço qu'ero papisto, traire abal soun fil, coumo ung attaysto. »

'Tel père, parce qu'il était papiste, voyait jeter en bas son fils, comme athée'. Le père a dû être parmi les catholiques vainqueurs. Attaysto semble remplacer igounaut (ugounaut).

Nous voyons que Blouin emploie ataisto pour la rime : ataisto(s)/papisto(s). Faut-il aussi voir dans ses deux exemples de ataisto un indice d'un emploi catholique plus ou moins général de ce mot au sujet des protestants ?

Ajoutons que M. Richard consacre plusieurs pages (100-110) aux noms injurieux donnés par les protestants aux membres du clergé catholique. On y trouve, entre autres, bigot, cafard, hypocrite, idolâtre et (s.v. hypocrite) paillard. Pour idolâtre appliqué aux catholiques en général, voir ib., pp. 69-70 (49).

A l'époque des guerres de religion, il se forma, sous Charles IX, le parti modéré des *Politiques*.

Dans l'HV, on lit, 2258-2260 (ms. C): « Cascuns, sans lous nomma, mal disens et bouffouns, Parlan de my absen, m'apelan fantastic, Mal senten de ma fe, birraguat pouletic », 'certains, que je ne nommerai pas, médisants et bouffons, en parlant de moi absent, m'appelaient fantasque, mal attaché à ma foi, politique bigarré'. Il est question de Blouin lui-même. Mss. E, H, poulitic.

M. Nègre explique pouletic dans la note 14, p. 215: « Du parti des Politiques, qui voulaient une paix de compromis entre catholiques et protestants. » Cf. FEW, 9, 131a, politique m. 'membre d'un parti formé par des personnes qui ne demandaient que des réformes politiques (pendant la Ligue)' (1568- d'Aubigné, voir Trév 1771). Dans Mistral, on trouve les formes pouliti, poulitic, poulitique, mais non pas dans le sens spécial de notre pouletic. Bien que ce mot n'appartienne pas aux terminologies protestante et catholique proprement dites, nous avons voulu y attirer l'attention ici, en tant que témoignage d'une attitude contras-

<sup>(49)</sup> Cf. Nègre, p. 25 : « Nous apprenons aussi en quels termes les protestants parlaient des catholiques et particulièrement des prêtres, qu'ils traitaient de « papautz, idolâtres, . . . caphars », HV 1404-1410, termes qui paraissent même dans les prêches. Les catholiques leur rendaient la pareille : dans les familles restées papistes — Blouin accepte le terme — on déblatérait contre les protestants, dès avant 1562, dans des termes d'une crudité féroce, qui garantit leur authenticité, HV 1261-1329. On chantait des chansons anti-protestantes, en particulier une contre le ministre Salicet, dont Blouin cite quelques paroles, HV 1612-1622. »

tant avec celles qui se reflètent dans les termes injurieux traités cidessus. D'autre part, *pouletic* pouvait certainement servir d'invective dans la bouche d'un fanatique.

Dans les MB, église désigne le plus souvent un édifice consacré au culte catholique : « à l'entrée des faubourgs près l'église de la Magdalène », 2714 ; « ils vindrent tous armés en l'église St Michel », 2737 ; « ils prindrent résolution d'oster aux catholicques leurs églises », 2749 ; « Et ladite chère fust emportée et quelques bancs aussy, qu'on avoit dit estre et appartenir aux églises », 2826.

Observons l'expression faire église: « lesdits catholicques feurent nécessités faire par provision église et s'assembler pour ouyr le divin service dans une maison et grenier », 2816; « Les chanoines de l'église St Michel disoient les heures canoniques (50) et faisoient esglise dans une maison dite la Courtine », 2820. C'est à cause des ravages des protestants qu'on n'a pu célébrer la messe à l'église. Si l'on fait église dans une maison, on l'utilise comme église.

Dans l'HV, gleio (gleyo) signifie en général 'édifice consacré au culte catholique' : « Las gleyos de Gailhac fourou trachos per terro », 50 (ms. F) ; « las portos cremerou D'une gleyo que y a, dicho la Magdaleno », 794-795 (ms. F) ; « Pel segoun cop la gleio de Sanch Peire prenguero », 1252 (ms. B) ; « El anec ves la gleio anb uno gran seguido », 1367 (ms. B).

La variante *gleizo* est rare : « Las *gleizos* de Gailhac fourou mezos a terro », 10 (18) (ms. E) (51).

Quant au culte protestant, temple remplace église et gleio. Bien entendu, la prononciation n'en est pas la même dans les deux langues.

MB, 2728 : « ceux de la Religion firent construire promptement et bastir un *temple* hors une des portes de Toulouse » (seul ex. noté).

Dans l'exemple suivant, où il s'agit des protestants, l'opposition gleio/temple est bien illustrée, 1201-1202 (ms. B): « Demandabou de temples, et de force o de grat, Occupabou las gleyes » (52).

<sup>(50)</sup> Blouin remplace donc l'expression heures canoniales (FEW, 2:1, 416a, depuis le 13° s.) par heures canoniques, qu'on trouve également 2716, 2745, 2746.

<sup>(51)</sup> Cf. Nègre, 2914: « Blouin écrivait gleyo, église, 25, etc., sans s sonore; et les divers copistes ont respecté cette graphie, sauf Demurs, qui dans E a introduit quelques gleizos 11 (18), etc. » 11 (18) est une faute pour 10 (18). Pour la phonétique, cf. Ronjat, II, §§ 290, 360.

<sup>(52)</sup> La graphie -es pour -os est influencée par le français. Cf. la note 31.

On lit, 1436-1438 (ms. B): « la Ceno fourec presto. Laqualo lou ministre dins une toualho blanque Bailec, per pourta'l temple, a une fenne ranque », 'la Cène fut prête. Pour la faire apporter au temple, le ministre donna à une femme boiteuse la Cène placée dans une nappe blanche'. Et un peu plus bas, 1442: « Davan que fous al temple ». Temple se rapporte dans les deux cas à l'église Saint Pierre occupée par les huguenots (éd., note 1, p. 156). On peut donc dire que cette église sert ici de temple protestant, ce qui peut expliquer l'emploi du mot temple dans ce contexte.

Les protestants ayant profané l'église Saint Pierre, un bourgeois s'écrie, 594-595 (ms. F): « lou Dieau tout puissant deffen et nou vol gez Qu'alz temples ajo cap d'ymage ny pinturo ». Il est sans doute question de toutes les églises, catholiques et protestantes, mais ce huguenot a pu employer tout naturellement temples, mot préféré par ses coreligionnaires.

Quelques lignes plus haut, Blouin écrit temple, quoiqu'il s'agisse de l'église catholique Saint Pierre: « E'l temple proufanat d'uno faissou tariblo », 587 (ms. F). Cf. pourtant le ms. autographe A: « Disoundrado la gleyo . . . tarriblo » et le ms. E: « disoundrabou La Gleyo . . . terriblo », 587 (apparat critique, p. 89).

Dans ces deux exemples, temple s'emploie aussi en parlant d'une église catholique: « Vous debiatz demonstra al poble autre exemple, Non pas tene la mo a rouyna aquest temple », 537-538 (ms. F) et « Combe que'lz cathoulicz qu'erou dins aquel temple Foussou fort alarmatz de lour mauvais exemple », 1751-1752 (ms. C). On trouve pourtant « dins la gleyo », 1742. Le besoin d'une rime a pu faire recourir au mot temple (temple/exemple).

Il paraît donc que *temple* pouvait parfois désigner en occitan une église catholique, mais qu'il signifiait particulièrement 'église protestante'.

M. Richard écrit, entre autres, au sujet du fr. temple, p. 83 :« Zu diesem vom Katholizismus unbelasteten Wort griffen nun die Evangelischen der Westschweiz und Frankreichs, um église in der Bedeutung 'Gotteshaus' zu ersetzen (...) Diese Innovation ist typisch französischcalvinistisch; weder bei den Lutheranern noch bei den Zwinglianern, noch in Strassburg lassen sich ähnliche Tendenzen feststellen. » Et plus bas, pp. 83-84 : « In Frankreich erhielten die Evangelischen durch das Januaredikt von 1562 das Recht, eigene Gotteshäuser zu bauen, die von

Katholiken und Reformierten als temples bezeichnet wurden. » Cf. FEW, 13:1, 180a, fr. temple 'édifice public servant au culte' (depuis QLivre); 'édifice consacré au culte du Dieu chrétien' (Wace; fig. Bible Guiot), anc. occ. id.; moy. fr., fr. mod. 'édifice où chez les protestants se font les cérémonies du culte' (depuis 1535, Richard); 'église consacrée au culte catholique (style coutenu)' (depuis 1643, Corneille). Huguet a des exemples où temple désigne une église catholique. Mistral traduit tèmpe, temple par 'temple, église'.

*Eglise* et *gleio* peuvent désigner la communauté des fidèles. Chez Blouin, il s'agit presque uniquement de l'Eglise catholique.

En voici des exemples : « on conféroit les canons de l'*Eglise* avec les loys civiles », 2726 ; « Mais Dieu qui ne delaisse son *église* (...) suscita et esveilha beaucoup de savans personnages qui (...) confirmèrent beaucoup de catholiques desjà fort esbranlés », 2728 ; « Esse s'en declarerou lous riches et pus grans, Gens de *gleio* et de court » (à propos de ceux qui se convertirent au calvinisme), 384 (6)-384 (7) (ms. A).

Plusieurs fois, le caractère catholique de l'église est indiqué expressément : « au giron de l'église romaine », 2717 ; « ce que l'Eglise catholicque croit et enseigne », 2743 ; « la doctrine de l'Eglise catholicque, apostolique, romaine », 2743 ; « en la Gleyo romano ero la ley seguro », 1210 (ms. B) ; « Mas el calra, coumaire, que laisetz tout a plat La Gleyo roumanesque, amay la papaultat », 1527-1528 (ms. B).

Selon M. Richard, p. 68, romain était utilisé par les protestants quand ils voulaient éviter un ton haineux et polémique, alors que les catholiques s'en servaient souvent dans la combinaison église catholique, apostolique et romaine. Les textes de Blouin montrent que des expressions telles que église romaine (gleio romano) étaient acceptées par les catholiques. La combinaison gleio roumanesco (chez Blouin la graphie -e influencée par le fr.) est frappante. Mistral offre roumanesc 'romanesque; roumain, habitant de la Roumanie'. En écrivant roumanesque au lieu de roumano, Blouin ajoute une syllabe exigée par le vers alexandrin. Cf. FEW, 10, 457a, fr. romain adj. 'qui appartient à la Rome moderne considérée comme le siège de la religion catholique, dont le pape est le chef' (1226; hap. 14e s.; depuis 1535, Richard), m. 'catholique' (1561-1607, Richard), et, 458a, moy. fr., fr. mod. romanesque adj. 'qui concerne la Rome moderne' (Du Bell ; Th 1564 - Pom 1700). Ajoutons qu'on trouve romanisque, subst. et adj. (Prestre Romanisque) chez Calvin. Voir ZrP, 76 (1960), p. 559.

Le lieutenant Casaux dit, entre autres, aux catholiques demandant justice, 2744: « Le temps vient et est près que l'ancienne Babel sera destruite (53). Il n'y a roys, princes, évesques ny prestres qui la puyssent deffendre ou garder. Nos *Eglises* sont desjà assez fortes pour la ruiner ». Pour églises, cf. Richard, p. 73: « *Eglise* wurde in der reformierten Terminologie zur Bezeichnung der örtlichen Glaubensgemeinschaft ». Dans notre cas, il doit s'agir justement des communautés locales de protestants. *Eglises* semble s'y rapprocher de *paroisses*.

Le fr. chapelle et l'occ. capelo peuvent désigner une petite église catholique: « ils avoient abattues, ruynées et rompues les églises et chapelles (...) », 2812; « Disoundra et pilha las gleyos et capelos », 2454 (ms. C). Dans l'exemple suivant, il s'agit de chapelles dans une église: « Lous orgues tous romputz, et las images belos, Que erou sulz autars, mesos per las capelos », 1369-1370 (ms. B). Selon M. Richard, pp. 78 (note 2), 247, les protestants ont, dans leur propre terminologie, évité le mot chapelle.

Dans le texte français, prestre désigne un prêtre catholique, ministre un prêtre protestant: « les prestres revestus de leurs surpelis, en procession, (...) accompagnés du peuple catholicque », 2738; « nuire aux catholicques et surtout aux prestres et religieux », 2742; « il dit et déclara n'y avoir audit purgatoire que ce que les avares prestres ont inventé », 2743; « ledit prestre (...) sceut si bien jouer des talons qu'il se sçauva du danger », 2823; « Icelluy ministre (...) s'en vint et arriva audit Gaillac », 2731; « le ministre fit jurer et promectre à tous ceux qui y avoient assisté de n'aller plus ouyr messe », 2732; « Or le docte et exellent ministre en son presche, se montra si habille qu'il donna autant de plaisir et de contentement aux nouveaux évangélistes que de mécontentement aux anciens catholicques », 2735; « le ministre, desjà monté en chère, avoit commencé son presche », 2825.

M. Richard fait observer, p. 117, que *ministre* a remplacé *prédicant* et *prescheur*, termes courants pendant les premières années de la Réforme, et qu'à partir de 1541, *ministre* est devenu le nom d'un pasteur

<sup>(53)</sup> Cf. dans la version occitane de son discours, 910 (ms. F): « Nou vous fassatz aussy ('tuer') per mantene Babel ». Babel doit symboliser Rome, c'est-à-dire l'Eglise catholique. Huguet, s.v. Babel, cite une traduction de Pétrarque faite par Vasquin: « De ce Babel meschant [Rome], d'où est fuye Toute vergogne ». Cf. Littré, l'art. Rome: « Rome chef-lieu du catholicisme est prise quelquefois pour lui, comme Genève est prise pour le calvinisme. »

protestant le plus usité, qui a prédominé jusqu'à la fin du XVIIe siècle. L'auteur signale, ib., les expressions ministre de la Parole de Dieu et ministre de l'Evangile, qui soulignent le rôle du pasteur en tant que serviteur du Verbe. Chez Blouin, il y a un exemple de la première expression, 2748 : « M. le ministre de la parole de Dieu, tombant presqu'aussi lourdement que ladite chère, pour le moings, se fit un peu plus de mal, parce qu'il frappa assez rudement la terre de ses deux mains et de son pauvre visage. » Dans ce contexte, notre expression a sans doute une nuance ironique renforcée par l'emploi de monsieur (M.). Cf. plus haut Messieurs de la Religion et Messus lous ygounautz.

Pour *prêtre* et *pasteur* (non attesté dans Blouin), cf. Richard, pp. 92-94, 122-125.

Dans l'HV, on trouve capelo 'prêtre' et ministre 'pasteur'; « Lous de la Religieau — atal elz s'appellabou — Tans qu'attenge poudioau de cappelloz tuabou », 21-22 (ms. F); « Un certan capelo sus sa courouno razo, Per s'esse mes al bruch, aguec un cop d'espazo », 669-670 (ms. F; cesse corr. en s'esse par l'éditeur d'après les mss. A, E); « Aquelses cappeloz, pus graces que de laires, Que nou sou bous a re qu'a nouyry de coumaires », 939-940 (ms. F); « Tuans en toutces locz, dins lous calz elz intrabou, Lous paures capelos, tanses que n'atrouvabou », 2275-2276 (ms. C); « Lou ministre fec fa a touto l'assemblado Segromen solennel », 448-449 (ms. F); « Sçaliset lou ministre, coumo ieu vous yey dich, Prechabo a Gailhac », 1233-1234 (ms. B); « fec son exortacieu Lou ministre susdich alz de la Relegieu », 1431-1432 (ms. B); « de l'advist delz ministres et diacres », 2272 (ms. C).

Capelo (< - $\bar{a}nu$ ) a une variante capela: « lous capelas, foussou prieus ou canonges », 10 (9) (ms. A). Pour le traitement de -anu, voir Nègre, 2870. Observons l'opposition capeló 'prêtre'/capélo 'chapelle'.

Menistre est une variante de ministre: « aquel menistre, qu'aros fous el roustit! » (seul ex.), 'ce ministre — qu'il fût rôti maintenant!', 1640 (ms. B). Le ms. E porte ministre.

Moussu 'monsieur' précède ministre, 1447. Une servante a vidé par la fenêtre un vase de nuit presque plein : « De que Moussu'l ministre aguec ung gran despiech, Quand sentiguec qu'aco ero d'aigo de miejo nech », 1447-1448 (ms. B). L'expression moussu'l ministre me semble ici teintée d'ironie. Cf. ci-dessus M. le ministre de la parole de Dieu.

Pour capelo 'prêtre', cf. FEW, 2:1, 286a, lang. capelo 'prêtre chargé de dire la messe dans une chapelle particulière' (Bor 1655, sub chape-

lain) et, 286b, ou l'on trouve, entre autres, anc. occ. capel(l)a 'prêtre, curé' (Brunel Ch; Bonis), lang. capélan 'prêtre', Tarn, St-André capéla, Quercy capelo. Mistral offre capelan, capela (l.), etc. 'chapelain, prêtre, ecclésiastique'.

Quant à ministre (menistre), cf. FEW, 6:2, 116a, fr. ministre de l'Evangile 'pasteur du culte réformé' (depuis 1527, Richard), ministre de la parole de Dieu (1533 - Ac 1935, Richard), ministre (depuis 1536), lang. menistre M. Cependant, Mistral signale, s.v. menistre, lang. ministre.

Observons la combinaison capellos et vicaris: « nous voulen capellos et vicaris », 'nous voulons des curés et des vicaires', 732 (ms. F).

Ritou (< rectore) se rencontre au sens de 'curé' : « Et disio que'lz abbatz, lous mounges et lous prieaux, Rittous et capelos del ventre fazioau Dieaux », 'Il disait que les abbés, les moines et les prieurs, les curés et les prêtres faisaient de leur ventre un Dieu', 819-820 (ms. F). Au lieu de cappeloz 939 (ms. F), on trouve rittous dans le ms. A et ritous dans E (apparat critique, p. 112).

Le FEW, 10, 162b, enregistre, entrer autres, anc. occ. retor 'curé' (BAlp 1224, 1411, MeyerDoc; Seyne 1410, R 27, 387), Tarn, Aude  $r \, \check{\imath} \, t \, u$  ALF 374, Toulouse, Castres, Quercy ritou.

Le fr. ecclésiastique et l'occ. eclesiastic se rencontrent au sens de 'membre du clergé catholique': « la réformation des abus, trop bienestre et luxe des ecclésiasticques » 2731; « Nou se jouguabo en loc historios ny may farssos, Que'lz eclesiasticz nou y foussou per salsos », 'Nulle part on ne récitait d'histoire, ou on ne jouait de farce, sans que les ecclésiastiques ne fussent dans la sauce', 1823-1824 (ms. C). La variante ecclesiastiquos du ms. E est curieuse (-os sous l'influence du fr. -es ?).

Ecclésiastique s'emploie comme adj. dans les exemples suivants : « se mocquant du pape, des cardinaux et en général de tous ordres ecclésiastiques », 2731 ; « en dérision et mespris des prestres, moynes et autres personnes ecclésiasticques », 2740.

Prelat 'dignitaire ecclésiastique catholique' est attesté dans l'HV: « Princes, ducs et barous, avesques et prelatz », 390 (ms. F); « Estrossy cardinal, gran pilhe de la messo, Gran prelat, fort zelat al servissy de Dieu » 2482-2483 (ms. C), etc.

Ancien, surveillant, diacre peuvent désigner certaines personnes qui remplissent des fonctions importantes dans l'Eglise réformée.

En voici des exemples : « Ceux de la Religion qui avoient opinion et les anciens, qui sçavoient que ce bruict se devait ainsin commencer » (seul ex.), 2753; « un nombre de ministres huguenauts, diacres et surveilhans, estoient arrivés et entrés dans la ville », 2831. Diacre figure aussi dans le texte occitan : « como diacre estan delz de la Relegieau », 695 (ms. F); « de l'advist delz ministres et diacres » (seuls ex. notés), 'sur le conseil des ministres et diacres', 2272 (ms. C).

Quant à anciens, cf. ce que M. Nègre écrit dans la note 2, p. 281 : « Par anciens, l'auteur désigne, semble-t-il, les membres du consistoire protestant. » Pour ancien et ses synonymes commis (non attesté chez Blouin) et surveillant (sporadiquement superintendant), voir M. Richard, pp. 127-131. « Das Amt der anciens bestand in der Beaufsichtigung des sittlichen Lebens und in der Ausübung der Kircrhenzucht, der discipline ecclésiastique », dit-il, p. 127. Cf. aussi FEW, 24, 638a, anciens au sens de 'membres du conseil presbytérial chargés de veiller au culte et à la discipline (t. calviniste)' (depuis 1538, Gl 1, 391).

Diacre a été emprunté à la terminologie catholique. Selon les Ordonnances ecclésiastiques de 1541, les diacres étaient divisés en hospitaliers (soin des malades) et en procureurs (assistance aux pauvres). Assistants des pasteurs, ils devaient, à la cène, présenter le calice. Voir l'exposé de M. Richard, pp. 131-133. Son premier exemple de diacre comme terme protestant date de 1537 (p. 132).

Dans les MB, nous trouvons parmi les catholiques qui prêchaient à Toulouse « un M. Cérés *théologal* de St Estienne », 2723. Cf. *FEW*, 13:1, 304a, *théologal* m. 'ecclésiastique chargé, dans toute église cathédrale ou collégiale, d'enseigner la théologie' (1560 - Boiste 1803). Ce mot se rencontre aussi p.ex. dans le *PRob*.

Dans l'HV, on lit, 804-806 (ms. F): « De touto entiquitat la coustumo y es talo, Qu'on y a, per predica lou careme et lou aven, Calque theologal que sio docte et sçaven ». Cf. Mistral, teoulougau, teoulougal (1.) 'théologal'.

Dans l'exemple suivant, où il s'agit de protestants disputant de la Sainte Ecriture, M. Nègre traduit *theologal* par 'théologien', 987-990 (ms. F): « Lous locs pus difficilz erou ta familhes A certens maridatz, amay a lours moulhes, Que cado un, a son grat et a sa fantazio, Perfach *theologal* et doctour se dizio. »

Quel est le sens de *cléricats*, 2716 ? Celui de 'cléricature' (*FEW*, 2:1, 774a) ne convient pas à ce contexte : « le chapitre Saint Michel, composé

d'un abbé, doyen et chanoines qui sont douze; quatre hebdomadiers, dix prébandiers, deux *cléricats* et un bedeau ». S'agit-il de deux greffiers? Cf. Cayla, op. cit., art. clericat: « On trouve signalé dans les minutiers analysés le greffe du clericat, à la Cité de Carcassonne. On désignait sous ce nom un bureau particulier indépendant des tribunaux royaux, dont les titulaires devaient remplir les charges d'un greffier, limitées aux affaires dépendant de l'Officialité ou aux affaires dans lesquelles une cour ordinaire et présidiale et de l'officialat se trouvaient en connexion. »

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici tous les mots désignant chez Blouin des membres du clergé, mais il nous semble utile d'étudier au point de vue de la forme encore quelques dénominations de ce genre.

En occitan, on constate une hésitation entre cardinal et cardenal: « toutz lous prelatz, avesques, cardinalz », 817 (ms. F), variante Cardenalz (ms. A). Mistral offre les deux formes sous cardinau.

On trouve « Lous capelos et fraires, qu'i fasiou lou servisy », 1254 (ms. B). Devant le nom d'un religieux, fraire est remplacé par fra : « Ung monge agusty appelat Fra Sesquieiro », 814 (ms. F; seul ex.). Cf. Mistral, art. fraire : « Frai s'emploie particulièrement lorsqu'il précède le nom d'un religieux : frai Jan, frère Jean ; frai Pèire, frère Pierre ; frai Felip, frère Philippe. » Pour frai, voir Ronjat, I, § 124, II, § 351. Dans notre cas, on a pu avoir l'évolution fraire > frair > frai frai (réductions dues à l'emploi prétonique du mot comme titre).

Fra se rencontre aussi dans framenou 'frère mineur, franciscain': « Quictax lous cappellos, monges et framenous », 'Quittez les prêtres, les moines et les franciscains', 918 (ms. F); « Aquo's a grandz prelatz, monges et framenous De counoisse et judja cal es la braye ley », 1470-1471 (ms. B); « Que'lz ygonnaultz aviou tuatz lous framenous », 1701 (ms. C). Le ms. tardif G porte framelous 1470 (faute de plume?). Framenou a dû être traité comme un seul mot, d'où fra au lieu de fraire. Mistral enregistre framenous comme nom de lieu, Framenoux, quartier d'Albi (Tarn). Or, Albi n'est pas loin de Gaillac. Dans le texte français, il y a « un père Melchior Flavin, frère mineur », 2723.

Nous lisons, 455-456 (ms. F): « Carmes et agoustis, capuchins et jouystos Et autres pregans dieaus mantengutz pelz papistoz », 'carmes et augustins, capucins et jésuites, et autres diseurs de prières entretenus par les papistes'. Blouin écrit jouistos dans le ms. A. Cf. Mistral, jesuïsto, jesouïsto, juïsto (g.). On peut expliquer jouisto en partant de

la deuxième forme: jesouisto > \*jeouisto (dissimilation) > jouisto (contraction). Grammont signale Gréasque (Bouches-du-Rhône), au moyen âge Grezasca (54). Dans le ms. J (début du XIXe s.), jouïstos a été biffé et remplacé par jousistos (apparat critique, p. 80). Connaissant sans doute la forme jesouïsto, le copiste a dû être frappé par l'absence d'un s intervocalique dans jouistos, forme qu'il a probablement vue pour la première fois. Cela la lui a fait « corriger » en jousistos (pour le vers jesouïstos aurait une syllabe de trop). C'est certainement une forme fantôme. Comment faut-il expliquer ou [u] de jesouïsto? S'agit-il d'une sorte de différenciation des voyelles antérieures en hiatus de jesuïsto: ["ui"] > ["ui"]?

Pour le français, citons d'abord le FEW, 5, 36a, note 2 : « Zuerst, im 16. jh., fr. jésuiste, erhalten in saint. jésuiste, jésuistre, Aix jesuisto P. Dann, nach carmélite u.a. umgebildet, jésuite. » Huguet enregistre plusieurs exemples de jesuiste, parmi lesquels nous observons surtout le suivant, où apparaît en même temps la forme in -ite : « Les jesuites (que nous appellions lors jesuistes » (E. Pasquier, Lettres, XXI, 1). GLLF, jésuiste 1548, jésuite vers 1560 (Pasquier). Le TLF donne 1585 pour le subst. jésuite et 1594 pour l'adj. Blouin se sert de l'adj., 2723 : « un père jésuite appelé Jean Péletier ».

Parlons maintenant de certains termes relatifs au culte, célébré en général dans les églises et les temples.

Le mot service peut désigner cette célébration : « Et voyans lesdits consuls, sindic et habitans catholicques dudit Gaillac, n'avoir aucune église pour prier Dieu et faire le service de la vraye religion catholicque, apostolique et romaine, une réquisition fust faite (...) », 2815. On trouve la combinaison divin service : « lesdits catholicques feurent nécessités faire par provision église et s'assembler pour ouyr le divin service dans une maison et grenier », 2816 ; « Estans entrés dedans, ils ne se descouvrirent par honneur ny révérence, mais commencèrent à promener par l'église, rire, et se mocquer du divin service des prestres », 2751. Dans deux exemples, le sermon est indiqué à part : « ainsin le sermon et tout autre divin service fust interrompeu », 2743 ; « en présence du peuple catholicque qui là estoit assemblé au divin service et à la prédication que fit un docte cordellier », 2837.

<sup>(54)</sup> Maurice Grammont, Traité de phonétique, 4e éd. revue, Paris, 1950, p. 302.

Nous voyons que *service* (*divin service*) s'emploie à propos du culte catholique. Cf. *FEW*, 11, 545b, *service* m. 'célébration solennelle de l'office divin, de la messe et de toutes les prières publiques qui se font dans l'église (t. de liturgie)' (depuis Chrétien).

Au même sens, nous trouvons l'occ. servici : « Pel segoun cop la gleio de Sanch Peire prenguero, Et ne ferou sorty, ses lour fa desaguisy, Lous capelos et fraires, qu'i fasiou lou servisy », (desaguisy 'désagrément') 1252-1254 (ms. B).

Blouin emploie l'expression noau servici a Dieau 'nouveau service de Dieu' en parlant des protestants, 409-417 (ms. F): « Aquelses que volhoau cambia de religieau, Et pertout estably ung noau servici a Dieau, Qu'amabou may moury de la febre cartano Que vieaure como filz de la Gleyo romano, Quitans en gran mespres la fe de lours vielz pairez, Coumenserou pertout a remenda'lz affairez, S'occupans nech et jon a degousta las genz De la fe de la Gleyo e delz sanchs sacromens, Disens mal de la messo et delz que la escoutabou. » L'auteur sait bien qu'il s'agit d'une nouvelle manière de servir Dieu (liturgie, pratiques religieuses, prières, etc.), mais il pense surtout à l'agressivité des protestants se manifestant dans les attaques contre sa propre religion. L'expression noau servici a Dieau a sans doute un trait ironique très fort. Cf. dans notre extrait l'emploi ironique de remenda 'corriger'.

Il me semble que servissy de Dieu 2482 n'est pas dépourvu d'ironie non plus. Il s'agit de la manière de servir Dieu d'un grand seigneur catholique, 2481-2487 (ms. C): « Subre aco ba arriba, an forsso noublesso, Estrossy cardinal, gran pilhe de la messo, Gran prelat, fort zelat al servissy de Dieu, Flagel en Albiges delz de la Relegieu. Que fec que'lz cathoulicz, taleu lou viguerou, Afy de ly fa loc, de foro saliguerou, Aprep ave humblomen facho la reverenso », 'Sur ce, voici qu'arriva, avec une nombreuse escorte de nobles, le cardinal Strozzi, grand pilier de la messe, grand prélat, très zélé au service de Dieu, fléau en Albigeois de ceux de la Religion. Aussi les catholiques, sitôt qu'ils le virent, afin de lui céder la place, sortirent, après avoir humblement fait la révérence'. Nous savon que Blouin était modéré lui-même.

Ajoutons que d'après Mistral service, servici, etc. peut signifier 'célébration du culte'.

Les catholiques sont dérangés par deux protestants entrés dans l'église Saint Michel, 1751-1754 (ms. C): « Combe que'lz cathoulicz qu'erou dins aquel temple Foussou fort alarmatz de lour mauvais exem-

ple, Sy endurerou elz, per la crento qu'abiou De mettre en trouble tout l'ouficy qu'elz ausiou. » Synonyme de servici, oufici désigne ici la célébration du culte. Cf. Mistral, l'óufice divin 'l'office divin'. Le FEW, 7, 336a, signale fr. office m. 'prière et cérémonie constituant le service religieux et variant selon le jour ou le saint commémoré' (depuis 1160, Wace), anc. occ. offici (14e-15e s.), etc. Cf. GLLF, office au sens de 'toute cérémonie religieuse du culte public, et spécialement le sacrifice de la messe' (date indiquée : vers 1155, Wace).

Le fr. dévotions 'pratiques religieuses' se rapproche de service 'célébration du culte' dans cet exemple, 2820 : « Les catholicques de la parroisse (55) St Pierre faisoient leurs dévotions au lieu susdit. » Il est question de la maison Darquier (note 13, p. 303) utilisée comme église par les catholiques.

Par contre, l'occ. devoutieu semble synonyme de relegieu dans le cas suivant : « Abertitz per cascuns d'esta subre lour garde, En lour disen a toutz que'lz de la Relegieu Voulhou que tout Gailhac fous a lour devoutieu », 'quelques-uns les avaient avertis de rester sur leurs gardes, et leur avaient dit, à tous, que ceux de la Religion voulaient que tout Gaillac fût à leur dévotion', 1728-1730 (ms. C).

Le fr. assemblée semble pouvoir désigner l'office divin chez les protestants: « lesdits de la Religion n'estans contens de faire paisiblement leurs presches et assemblées dans ladite grange de Nasagne, s'emparèrent de rechief de l'église St Pierre et André », 2746. Dans le passage occitan suivant, assemblado a plutôt son sens ordinaire, 430 (5)-430 (8) (ms. A): « Taleau que dins Gaillac fourec atal dintrat, Soun randes-vous fourec aco d'un advocat, Peire Vitalis dich, dalant en devoutieau L'assemblado se fec dels de la Relegieau. » 'Sitôt qu'il fut entré à Gaillac, son lieu de rendez-vous fut chez un avocat, dit Pierre Vitalis, chez qui dévotement se fit l'assemblée de ceux de la Religion'. C'est le pasteur Salicet qui est entré dans la ville. Pour assemblée,

<sup>(55)</sup> Les continuateurs de parochia (FEW, 7, 658a-660a) offrent souvent -rr- au lieu de -r-. Pour ce qui est de notre parroisse, la graphie rr indique probablement un r fortement roulé. Dans Le français parlé à Toulouse, Bibl. méridionale, 1re série, 28, Toulouse, 1950, § 16, Jean Séguy fait observer qu'en parlant français, les Toulousains d'aujourd'hui prononcent paroisse avec un r apical fort, comme si ce mot s'écrivait avec rr. Dans les MB, 2815, paroissiens s'écrit avec un seul r. Peut-être cela témoigne-t-il d'un traitement différent de -r- dû à la place de l'accent tonique.

assemblado, cf. FEW, 1, 160a, prov. mod. assemblado 'tenue de l'office divin, dans la religion protestante, lieu où les réformés se réunissent'. M. Richard, qui mentionne cet emploi de assemblado (note 6, p. 73), fait observer, p. 73, que assemblée pouvait parfois désigner la communauté des fidèles. L'idée de 'assemblée' et celle de 'communauté des fidèles' sont peut-être plus ou moins confondues dans cet exemple de assemblado, 447-450 (ms. F): « La precho estan finido et la Ceno manjado, Lou ministre fec fa a touto l'assemblado Segromen solennel et leva la mo a Dieau De tene et de garda la novo relegieau. »

Nous ne faisons que mentionner la présence des noms de deux parties de l'office divin catholique sans entrer dans le détail : occ. matinos 1294 'matines'; fr. vespres 2751 (2 ex.), 2752, occ. Vespros 1808, vespres (graphie influencée par le fr.) 1731 'vêpres'.

On en est arrivé à user de *presche* pour désigner le service religieux protestant, puisque le discours du ministre en constitue la partie principale. Voir Richard, pp. 85-87 (premier ex. de 1548). Il écrit, entre autres, p. 86 : « *Presche* bezeichnet zunächst die evangelische Predigt als Hauptbestandteil des Gottesdienstes (...), dann erfolgte die semantische Ausweitung auf den ganzen Gottesdienst, die gottesdienstliche Versammlung (...) und schliesslich, ähnlich wie beim frühchristlichen *ecclesia*, auch auf den Ort, wo der Gottesdienst stattfand, das Gotteshaus ». Il peut naturellement être difficile de dire s'il s'agit du sens de 'sermon' ou de celui de 'service religieux'. Sans doute ces deux significations peuvent-elles plus ou moins se confondre.

Chez Blouin, le fr. presche et l'occ. precho semblent quelquefois pouvoir désigner le service religieux protestant : « Alors ils quittèrent l'église de St Pierre et allèrent faire leur presche à une grange dite de Nasagne », 2736 ; « les huguenauts faisoient sonner une cloche qu'ils avoint, à leur presche, à la maison de Pierre Andrieau », 2825 ; « Lou ministre n'es pas counten de sa respounço, per que la fa sourti de la precho et l'escumenjo » (le ministre parle après son prêche), 01543 texte en prose du ms. E). Il est très possible que les deux sens de precho soient présents à l'auteur dans cet exemple, 1481-1482 (ms. B) : « Cependan a la precho la campano sonnabo ; E'l mounde, per l'ausy, pauc a pauc s'assenblabo. » Trad. de l'éditeur : « Cependant la cloche sonnait pour le prêche ; les gens, pour l'entendre, peu à peu s'assemblaient. »

Pour presche et precho dans l'acception de 'sermon', voir plus loin.

Comme on peut s'y attendre, l'office catholique de la messe est mentionné plusieurs fois dans Blouin sous la forme de *messe* en français et de messo en occitan : « un prestre célébrant messe », 2719 ; « ils ne voloient plus soffrir ni endurer la messe dans Gaillac », 2745 ; « il crioit, menaçant des deux mains, disant que tous ceux qui vont ouyr messe, sont idolastres, excommuniés et comme tels iront à tous les diables », 2748 ; « aquelo proumesso Que me faziatz toutjoun de mantene la messo », 539-540 (ms. F) ; « En lour fasen deffensos, an de grandes menasos, D'y veny dire pus messos naultos ny bassos », 1255-1256 (ms. B) ; « calguec que fes proumesso De n'ana jamay pus coufessa, ny ausy messo », 2609-2610 (ms. C). La graphie messe pour messo est influencée par le français : « aquelz qu'assalhoau ou deffendioau la messe », 10 (ms. F).

Le *FEW*, 6:2, 171a, atteste depuis la Chanson de Roland le fr. *messe* 'sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ qui se fait par le ministère du prêtre à l'autel' et signale, entre autres, l'anc. occ. *messa*. Cf. Mistral, *messo*.

Quant à la communion des protestants, nous trouvons cène en français et ceno en occitan : « Et fit faire à tous la Cène », 2731 ; « Les huguenauts disoient leur presches et faisoient leur Cène », 2820 ; « la Ceno ero quecho », 'la Cène était cuite', 425 (ms. F) ; « La precho estan finido et la Ceno manjado », 447 (ms. F) ; « Lou po que fourec sec coume uno carabeno Serviguec noblomen a fa la Sancho Seno », (carabeno 'roseau') 1453-1454 (ms. B) ; « lous igounaultz ferou lour sene », (dans le titre du chap. V ; -e influencé par le fr.) p. 153 (ms. B). Cf. FEW, 2:1, 577a, moy. fr., fr. mod. cène 'communion symbolique des protestants' (depuis le 16° s.) et Mistral, ceno 'cène'.

Ajoutons que M. Richard signale, p. 248, l'opposition messe/sainte cène parmi d'autres termes opposés relatifs aux cultes catholique et protestant.

Le lieutenant Casaux emploie le syntagme « s'attrouba alz revictz » 'se trouver aux services funèbres' en parlant des prêtres, 946 (ms. F). Revictz s'écrit revitz dans le ms. A, 943, et revits dans G, J, 946 (apparat critique, p. 112). M. Nègre enregistre revict 'service funèbre' au gloss. occit., p. 350, en renvoyant à Levy, Pet. dict., revit 'service funèbre ; fête anniversaire'. Cf. FEW, 14, art. vīta, 542b, anc. occ. revit 'anniversaire funèbre' (14° s., R 50, 457; CConsAlbi; RLR 42, 218; 47, 76); 'messe du lendemain du décès' Bonis. C'est un subst. verbal de revidar (note 10, 543b). Cf. 542b, anc. occ. revidar v.n. 'revivre' (Foix env. 1350) et v.a. 'célébrer l'anniversaire (de qn)' (hap. 15° s.). Notre revictz a donc

un c muet non étymologique dû sans doute à l'influence de graphies comme dict pour dit.

Dans la note 2 de l'Appendice, p. 316, il y a un extrait du testament de Blouin (1611) : « messe hautte de *rebit* le jour de S. Grégoire, onzième mars dans l'églize des Pénitens blancs ». Cet exemple montre que *rebit* (*revit*) a pu remplacer *obit* dans le français régional de Gaillac. La ressemblance partielle des deux mots a dû favoriser cet emprunt à l'occitan. Il est possible qu'on ait eu l'impression de corriger une forme fautive en substituant *rebit* (*revit*) à *obit*.

Plusieurs mots attestés chez Blouin désignent un discours religieux prononcé par un prédicateur pour instruire et exhorter ses auditeurs.

Le fr. presche masc. et l'occ. precho fém. s'emploient au sujet d'un sermon protestant: « les 'nouveaux évangélistes en armes, qui reluysoient la nuit à la carté des lumières, parmi les presches obscurs et ténébreux », 2727; « le docte et exellent ministre en son presche, se montra si habille qu'il donna autant de plaisir et de contentement aux nouveaux évangélistes que de mécontentement aux anciens catholicques », 2735 ; « le ministre, desjà monté en chère, avoit commencé son presche », 2825; « Moussu'l ministre prenguec un tal couratge, Qu'el lour diguec la precho en frances bel lengatge », 430 (13)-430 (14) (ms. A); «La precho estan finido et la Ceno manjado», 447 (ms. F); « Et fach qu'aguec sa preche », 1495 (la graphie -e influencée par le fr.; ms. B). Le ms. E offre precho. Nous avons pourtant trouvé un exemple de presches où il est nettement question de sermons catholiques : « ils furent relaxés avec permission et injonction de continuer leurs dits presches et exortations; ce qu'ils firent et continuèrent despuis au grand regret et crève-cœur des dits huguenots », 2723.

Le FEW, 9, 289a, signale moy. fr., fr. mod. prêche 'sermon d'un ministre protestant' (depuis 1547, SdrGen 2, 500, 'sermon catholique' (Montaigne - 1667, LaFont; GSand). Le PRob p.ex. enregistre encore le second sens. Quant à la date de 1547, il faut la corriger en 1534 d'après M. Richard, qui cite, p. 87, quatre exemples de prêche (presche) 'sermon protestant' antérieurs à 1547 (1534, 1535, 1538, 1540). Sa thèse a paru la même année (1959) que le tome 9 du FEW. La date de 1547 a été reprise plus tard par des dictionnaires tels que le GLLF et le GRob. Presche est dérivé du verbe prescher (< praedicare) (56).

<sup>(56)</sup> On observe la présence d'un s muet non étymologique. Selon Charles Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française*, nouveau tirage, II, Les accents et

Pour precho, cf. Mistral, prèche, qui est cependant du genre masc. A mon avis, precho (prèche) et le verbe precha (voir ci-dessous) ont probablement été empruntés au français. En anc. occitan, on a dit prezicar. Si precho est une adaptation du fr. presche (s muet), on a pu substituer par analogie -o à -e (-e fém. en français correspondant à -o fém. en occitan), d'où le passage au féminin pour le mot occitan. Quoi qu'il en soit, un subst. precho, à côté du verbe precha, n'a rien d'étonnant, puisque l'occitan possède beaucoup de subst. postverbaux féminins. Voir Ronjat, III, § 667.

Pour *presche*, *precho* au sens de 'service religieux protestant', voir plus haut.

Dans les MB, sermon peut s'employer en parlant d'un prédicateur catholique : « beaucoup de savans personnages qui, non seulement par leurs doctes sermons, mais aussi par leurs beaux escrits et livres (...) confirmèrent beaucoup de catholiques desjà fort esbranlés », 2728; « un religieux cordellier, preschant l'avent aux catholicques, fust fort bravé et injurié par les huguenauts, comme je vis un jour qu'il sortoit de faire son sermon », 2816. Dans l'exemple suivant, il s'agit du sermon d'un religieux gagné aux idées protestantes, 2743 : « Et ayant quelques uns desdits catholicques là leurs armes, se mirent en deffense et feurent contraincts lesdits huguenauts de se retirer après avoir blessé quelques laboureurs, vignerons (...) et ainsin le sermon et tout autre divin service fust interrompeu. » Il est question du même religieux dans l'HV, 823-826 (ms. F) : « Et be qu'alz catoulicz el fous escandalous, Sy fourou elz passiens d'entendre sous sermous Jusqu'a Pascos be'l ser, que lou dich persounatge S'en anec fa un sermou a Sanch Jon de Tartatge. »

Dans le FEW, 11, 515a, on trouve, entre autres, fr. sermon 'prédication, discours chrétien, qui ordinairement se prononce en chaire, dans une église, pour instruire et pour exhorter les fidèles' (depuis Roland), anc. occ. sermo (env. 1350), Agen, béarn. sermou, moy. fr. sermon 'prédication protestante' (1530-1551, Richard 88). Ce dernier sens chez Calvin 1545-1560 (ZrP, 76, 1960, p. 560). Cf. aussi Alibert, sermon; Mistral, sermoun, sarmoun (m.).

autres signes auxiliaires, Paris, 1967, p. 95, s a été introduit après la réduction de l'hiatus dans *preechier*, *il preeche*, etc. pour marquer que la voyelle précédente était un e ouvert long. C'est une bonne explication, mais elle ne rend pas compte de formes comme *preheschier* (vers 1190), *preeschier* (Cour Louis - 13° s.) signalées dans le *FEW*, 9, 291b, note 1.

Blouin se sert aussi de prédication (FEW, 9, 290b) et de predicatieu (cf. Mistral, predicaciéu s.v. predicacioun): « quand en ses prédications ledit augustin, nommé Sesquières, enseignoit et proposoit choses contraires à la doctrine de l'Eglise catholicque, apostolique, romaine », 2743; « abjurant son hérésie en présence du peuple catholicque qui là estoit assemblé au divin service et à la prédication que fit un docte cordellier », 2837; « Et ung joun en coulero a sa predicatieu El ne fec grandz reprochis alz de la Relegieu » (seul ex. noté; prêche du pasteur Salicet), 1241-1242 (ms. B). Cf. Richard, p. 114, note 3: « Neben presche waren als Bezeichnung der Predigt auch sermon (cf. p. 86) und prédication üblich. »

Exhortation (écrit exortation) peut également être synonyme de sermon: « ils furent relaxés avec permission et injonction de continuer leur dits presches et exortations; ce qu'ils firent et continuèrent despuis au grand regret et crève-cœur des dits huguenots », 2723; « leur ministres (sic), par une belle exortation, leur fist entendre que ce n'est rien que la mort » (tous les ex.), 2761. Cf. TLF, exhortation au sens de 'prédication familière incitant à la dévotion' (vers 1200 paroles d'exhortation) et la définition du PRob 'prédication familière d'un prêtre pour inciter à la dévotion, à la pratique'.

De même, on rencontre exortacieu (-tieu, -tieau) en occitan. Dans tous nos exemples, le prédicateur est protestant : « Et per lous fa tous metre en bouno devoutieu, En soustantio lour fec semblable exortatieu », 1375-1376 (ms. B) ; « Atal, per aquel cop, fec son exortacieu Lou ministre susdich alz de la Relegieu », 1431-1432 (ms. B). Observons la combinaison avec mot (mout) 'mot' : « Et prega Salicet que, per l'honnour de Dieau, Volgues fa a toutz aqui un mot d'exortatieau », 555-556 (ms. F) ; « Et mounta b'en cadieiro per, a l'hounour de Dieau, Fa a touto l'assemblado un mout d'exourtatieau », 554 (3)-554 (4) (ms. A). Cf. Mistral, exourtaciéu (l.g.) 'exhortation', s.v. eisourtacioun.

Aux subst. presche, precho correspondent — comme nous l'avons déjà dit — les verbes fr. prescher et occ. precha. Dans les exemples de Blouin, le prédicateur est protestant ou catholique pour prescher, protestant pour precha: « Ce qui donna occasion et courage à ceux de la nouvelle religion, qui ne s'osoient produire, de faire prescher ouvertement, les armes en main, et envahir plusieurs villes de ce royaume », 2718; « Et ce disant, eslança son corps si brusquement sur le devant de la chère, où il preschoit, qu'il la fit avec luy tomber sur ceux qui en estoient les plus près » (il s'agit d'un pasteur), 2748; « Le Père Fla-

vin, trompette du ciel, bien disant et pénétrant l'intérieur des âmes non mortes de mortel venin d'hérésie, prescha un jour de caresme », 2725; « l'inquisiteur de la foi preschant à St Sernin, reprennant les huguenots de leur mecréance », 2726; « Et dich que'lz ygounautz n'avioau pas ausat pus Fa precha dins Gailhac atal publiquomen » (dich au sens de 'je dis'), 572-573 (ms. F); « Sçaliset lou ministre, coumo ieu vous ey dich, Prechabo a Gailhac », 1232-1233 (ms. B).

En ce qui concerne les protestants, il faut aussi retenir les expressions prescher la parole de Dieu et precha l'Evangeli, precha la doctrino de Christ: « ils le prioient vouloir venir pour leur prescher la parole de Dieu », 2731; « A fa qu'a Castelnoau amay a Sanch Bauzeli Et en toutz autres louocs se preches l'Evangeli », 455 (4)-455 (5) (ms. A); « Y a la fy estan prou, commo lour ero avist, Per fa precha a Gailhac la doctrino de Crist, — Car talo ero, entre'lz de parla la faisou — » (lire plutôt entr'elz), 419-421 (ms. F).

M. Richard mentionne, p. 86, prêcher l'évangile, la parole de Dieu. Cf. ci-dessus ministre de la Parole de Dieu et ministre de l'Evangile (non attesté chez Blouin); et ci-dessous predica la paraulo de Dieau (ex. catholique). Quant à doctrino de Crist, voir au début du présent chapitre.

Observons également les combinaisons suivantes: « la costume est audit Gaillac, comme en toutes autres bonnes villes, d'avoir un prédicateur pour prescher les avens et caresmes », 2743; « un religieux cordellier, preschant l'avent aux catholicques », 2816. Cf. FEW, 9, 288b, prêcher un carême, etc. 'faire des prédications du temps du carême, etc.' (depuis Retz) et TLF, s.v. avent, prêcher l'avent 'assurer la prédication spéciale de la période de l'Avent' (avent désignant les sermons des dimanches de l'avent, attesté avant 1692) et carême au sens de 'série de sermons prononcés durant le carême par un prédicateur' ('prédications de carême' avant 1622). On peut constater que les premières attestations de ces deux dictionnaires sont postérieures aux exemples de Blouin. Dans l'HV, on trouve predica lou careme et lou aven, precha l'aven, etc. Voir plus bas.

Nous avons noté un exemple de l'occ. sermona 'prêcher', 815 : « Ung monge agusty, appelat Fra Sesquieiro ; Lou cal en sermonan appelabo sattrapo, Ydolo y antechrist lou Sanch Paire lou papo », 814-816 (ms. F). Les mss. A et E portent sermounan. Cf. FEW, 11, 515b, dans ce sens, anc. occ. sermonar (BAlpes 1439-1540, MeyerDoc) ; et Mistral sermouna v.a. et n. 'sermonner, prêcher'. Pour sermonaire, voir ci-dessous.

L'occ. predica se rencontre dans deux expressions que nous venons de signaler : « De touto entiquitat la coustumo y es talo, Qu'on y a, per predica lou careme et lou aven, Calque theologal que sio docte et sçaven, Affy que'lz habitans se metou en devotieau En Ausens predica la paraulo de Dieau », 804-808 (ms. F). Il s'agit ici d'une vieille habitude catholique. Le ms. A, où sermonaire s'emploie au lieu de theologal (« ajo un sermonaire que sio doct'et saven », 805), offre « per predical caresme quand a prechat l'aven », 806. Cf. E, 806 : « per perdica'l (métathèse) Careme quand a prechat L'aven ».

Le verbe *predica*, mot savant, manque dans le *FEW*, 9, 290b, alors qu'on le trouve dans Mistral et, sous *presicar*, dans Alibert, qui écrit *predicar*.

Correspondant à *predica*, *predicaire* désigne celui qui prêche : « Aprop qu'aguec toussit como un viel *predicaire* », 'Après avoir toussé comme un vieux prédicateur', 698 (ms. F). Le même manuscrit offre aussi *nostres perdicaires* (métathèse), 733.

Nous avons déjà mentionné le synonyme sermonaire, 805 (ms. A). Cf. FEW, 11, 515b, anc. occ. sermonaire (env. 1140-1524, Rn; MeyerDoc BAlpes), rhod. sermounaire M. Alibert enregistre notre forme au sens de 'sermonneur', s.v. sermon.

Prédicateur apparaît dans les MB: « ainsin ils prindrent résolution d'oster aux catholicques leurs églises, parce qu'elles sont bien et fermement basties et les chères des prédicateurs très bien asseurées », 2749; « Enfin lesdits huguenauts, usant de graves menaces contre ledit prédicateur, feurent contrains le laisser sans luy oser faire mal », 2817.

Nous avons signalé plus haut exhortation (exortation) et exortacieu au sens de 'prédication'. Les verbes fr. exhorter (exorter) et occ. exourta ont chez Blouin leur sens ordinaire et ne signifient pas 'prononcer un sermon': « ceux de cette novelle religion (...) en faisoient des aumosnes aux pauvres, les exortant de se faire de la novelle religion et de laisser la papauté », 2742; « De salmes de Marot quasques verses cantabo, Et d'un couratge gay son companiou exourtabo, 2549-2550 (ms. C).

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Avant de terminer notre étude sur les terminologies protestante et catholique, nous allons essayer de la résumer et d'en tirer quelques conclusions. Constatons d'abord que nous n'avons pas traité tout le vocabulaire ecclésiastique attesté dans l'œuvre de Blouin. Il ne faut naturellement pas oublier qu'il s'agit en gros du témoignage d'un seul homme, mais, d'autre part, cet homme est sans aucun doute un bon représentant de la couche bilingue de la population de Gaillac. Prêtre catholique et excellent observateur, Blouin a dû bien connaître les habitudes de ses concitoyens et leur manière de s'exprimer. Les terminologies catholique et protestante lui étaient certainement familières. Quant aux termes étudiés, nous avons pu les comparer souvent avec ceux dont M. Richard parle dans son livre richement documenté. Il me semble qu'on peut supposer que le témoignage de Blouin vaut mutatis mutandis plus ou moins pour tout le Midi de son époque en ce qui concerne les terminologies des deux religions. Evidemment, l'image qu'il nous en offre ne peut être complète. Elle peut en outre être influencée par ses propres préférences et, quant à l'HV, par les besoins de la versification. D'autres témoignages pourraient sans doute la modifier.

Le fr. nouveau et l'occ. nouvel (nou) se rencontrent dans certaines combinaisons par rapport aux protestants : nouvelle religion, nouvelo relegieu, novo relegieau, nouveaux religieux, nouveaux chrestiens, nouvels crestios, nouveaux évangélistes, etc. Sans doute l'addition de l'adjectif s'explique-t-elle, au moins en partie, par le désir des catholiques de déclasser tout ce qui est protestant.

Par contre, on qualifie parfois d'ancien ce qui est catholique : ancienne religion, antieno relegieau, vielho relegieu, anciens catholicques, antiens catoulics.

L'emploi de prétendu peut servir à ridiculiser le protestantisme : religion prétendue réformée, prétendue religion, nouvelle et prétendue religion.

Les nombreux noms des partisans des deux religions peuvent se grouper de plusieurs manières.

Ainsi p.ex., fr. huguenot (-aut), catholique et occ. igounaut (quelquefois u-), catoulic sont les noms les plus fréquents. Le type usuel ceux de la religion (occ. lous de la religieu) désigne les protestants. Certains noms s'expliquent par l'importance du pape et des réformateurs: papisto (papiste non attesté chez Blouin), papaut (fr. et occ.), calviniste, calvinisto, luterien (seulement 2 ex. occ.).

Il paraît que tous les noms mentionnés ci-dessus ont été au début dépréciatifs à l'exception de catholique (catoulic) et de ceux de la reli-

gion (lous de la religieu). Le trait dépréciatif peut s'affaiblir et même disparaître.

Nous avons vu plus haut nommer les protestants nouveaux religieux, nouveaux chrestiens (occ. nouvels crestios), nouveaux évangélistes. L'épithète semble due à la réaction des catholiques en entendant les protestants s'appeler eux-mêmes religieux, évangélistes ou tout simplement chrétiens. Ces emplois ne sont pas attestés chez Blouin.

Les protestants se considéraient comme des enfans de Dieu (occ. effans de Dieu), alors qu'ils voyaient des ennemys de Dieu (1 ex.) dans les catholiques. Ceux-ci tenaient leurs adversaires pour des hérétiques.

Les protestants s'appellent entre eux frères, frères en Christ (Jésus Christ).

Les deux côtés se donnaient mutuellement des noms injurieux. Les catholiques sont, entre autres, caphards et idolastres, les protestants desvoyés et sacrilèges.

Nous avons passé en revue beaucoup de noms des adhérents des deux religions. On peut se demander si la distribution en aurait été très différente si Blouin avait été protestant.

Quant aux édifices consacrés au culte, on retrouve chez Blouin l'opposition bien connue église (cath.)/temple (prot.) correspondant en occitan à celle de gleio (gleizo)/temple. Il offre pourtant des exemples de l'occ. temple au sens de 'église catholique'. Eglise et gleio peuvent désigner la communauté des fidèles. Une petite église catholique est nommée chapelle (occ. capelo).

Le fr. prestre (cath.)/ministre (prot.) correspond à l'occ. capelo (-a; l'accent tonique sur -o, -a)/ministre (menistre).

Pour ce qui est du clergé catholique, nous avons signalé en outre des dénominations comme occ. ritou 'curé', cardinal (cardenal), framenou 'frère mineur', jouisto 'jésuite'.

Dans l'Eglise réformée, *ancien*, *surveillant*, *diacre* (attesté aussi en occ.) peuvent désigner certaines personnes remplissant des fonctions importantes.

Plusieurs mots peuvent signifier 'célébration du culte, service religieux': fr. service, divin service (cath.), assemblée, presche (prot.); occ. servici, oufici (cath.), precho (prot.). Il faut observer que les exemples

de assemblée et de presche, precho sont d'une interprétation moins sûre. Dans un exemple cité, l'occ. assemblado a plutôt son sens ordinaire de 'assemblée'. L'expression noau servici a Dieau s'emploie en parlant des protestants (liturgie, pratiques religieuses, etc.).

La messe (occ. messo) catholique s'oppose à la cène (occ. ceno) protestante.

L'occ. revit 'service funèbre' s'est introduit dans le français régional de Gaillac.

Plusieurs mots peuvent désigner le discours religieux d'un prédicateur : fr. presche, sermon, prédication, exhortation (écrit exortation) ; occ. precho, sermou, predicatieu, exortatieu. Pour presche et precho, il s'agit normalement de sermons protestants. Dans un exemple de presches, les prédicateurs sont catholiques. Voici la « distribution religieuse » de nos quelques exemples des autres mots. (Sesquières, prédicateur augustin gagné aux idées protestantes est nommé expressément) : sermon (cath. et Sesquières), sermou (Sesquières), prédication (cath. et Sesquières), predicatieu (prot.), exhortation (cath., prot.), exortatieu (prot.). On ne peut guère en tirer de conclusions spéciales.

Les verbes suivants s'emploient au sens de 'prononcer un sermon' : fr. prescher (cath., prot.) ; occ. precha (prot.), sermona (Sesquières), predica (perdica) (cath.). Celui qui prêche s'appelle fr. prédicateur ; occ. predicaire (perdicaire), sermonaire. Ajoutons que le fr. exhorter (écrit exorter) et l'occ. exourta ont chez Blouin leur sens ordinaire et ne signifient pas 'prononcer un sermon'.

Le fait que les protestants trouvaient leurs relations avec le Christ plus directes que celles des catholiques, se reflète, comme nous l'avons vu, dans leur terminologie. Au début de la Réforme, ils s'appelaient eux-mêmes souvent tout simplement chrestiens (usage non attesté chez Blouin). Cf. les expressions nouveaux chrestiens, nouvels crestios témoignant de la réaction catholique. Les protestants étaient entre eux frères en Christ (Jésus Christ), et leur religion était la doctrine du Christ (precha la doctrino de Crist).

Le protestantisme signifiait pour ses adhérents un retour à l'Evangile. Aussi se nommaient-ils très souvent évangélistes (cf. ci-dessus; usage non attesté dans Blouin). Cf. nouveaux évangélistes (nouveaux évangéliseurs, nouveaux évangélisateurs). Il fallait precha l'Evangeli.

Nous avons rencontré aussi les expressions ministre de la parole de Dieu, prescher la parole de Dieu (prot.) et predica la paraulo de Dieu (1 ex. cath.).

S'opposant au catholicisme et à ses partisans, les protestants ont créé une terminologie ecclésiastique à eux (temple, ministre, cène, etc.) plus ou moins différente de celle des catholiques (église, prestre, messe, etc.). La lutte des deux religions se reflète dans les nombreux noms de leurs adhérents, qu'ils se les soient donnés eux-mêmes ou qu'ils les doivent à leurs adversaires : ceux de la religion, calvinistes, catholiques, papauts, etc.

Certaines expressions ont provoqué des réactions déformatrices, comme en témoignent p.ex. ceux de la religion, ceux de la religion prétendue réformée et évangélistes, nouveaux évangélistes.

Cette étude des terminologies protestante et catholique contient naturellement beaucoup moins de termes français que celle de M. Richard. Cf. aussi ses considérations finales, pp. 247-249.

Bien qu'il s'agisse en gros des mêmes événements dans l'HV et les MB (dont, cependant, le récit va plus loin que l'HV), chaque terme français n'a pas chez Blouin son équivalent occitan, et vice versa, dans les terminologies protestante et catholique, ce qui peut évidemment s'expliquer par la nature différente de ces ouvrages.

Dans le chapitre consacré à la situation linguistique, nous avons souligné que la forte position du français dans la Réforme a dû contribuer à la propagation de cette langue dans le Midi. Dans ces conditions, il est naturel de supposer que le français a pu influencer le vocabulaire occitan relatif au protestantisme et à la lutte religieuse liée à sa progression. Examinons à ce point de vue nos matériaux.

On a dit plus haut que lous de la religieu est sans doute un calque sur ceux de la religion, que igounaut (ugounaut) remonte à eiguenot, qui a dû se répandre de Genève, et que le subst. precho et le verbe precha ont probablement été empruntés au français.

Il est frappant qu'une église et un prêtre protestants s'appellent temple et ministre dans les deux langues. Bien entendu, ce ne sont pas les mots français qu'on a introduits en occitan (les formes temple et ministre y ont existé avant), mais c'est sans doute le français qui a servi de modèle à ces emplois occitans. De même, il doit s'agir d'une influence française dans l'emploi de ceno au sens de 'communion symbolique des protestants' (fr. cène).

Peut-être faut-il attribuer aussi à l'influence du français des cas tels que nouvels crestios, papisto, calvinisto.

En revanche, le fr. *papaut* pourrait éventuellement être un emprunt à l'occitan. C'est que l'on n'en trouve aucun exemple sûr dans le livre de M. Richard.

Disons pour conclure que le français, langue du culte calviniste, a pu exercer son influence sur le vocabulaire occitan de la Réforme, d'autant plus facilement que les Méridionaux étaient en partie bilingues.

## ÉTUDES DE MOTS

Dans les deux listes suivantes (liste de mots français, liste de mots occitans), il s'agit de certaines expressions non traitées dans les chapitres précédents et qui nous semblent intéressantes pour une raison ou pour une autre. Nous n'allons naturellement pas étudier ici des mots enregistrés dans les glossaires occitan et français de M. Nègre si nous n'avons rien à ajouter à ses observations. Si le mot en question y figure, il y aura toujours un renvoi.

Nous trouvons pratique de commencer par la liste de mots français, où l'on étudiera aussi quelques mots occitans correspondants. Dans la liste occitane, ces derniers sont suivis d'un renvoi au mot français sous lequel ils se trouvent. Cf. le *FEW*, qui signale les formes françaises avant celles de la langue occitane.

Parfois, l'orthographe des entrées françaises a été modernisée, celle des entrées occitanes modifiée.

Liste de mots français

aguets (aux), 2856 : « venans les huguenauts, qui estoient tousjours aux aguets et surveillants, treuvèrent moyen de surprendre la ville de Cordes ». Cf. FEW, 17, 454b, qui atteste un peu plus tard être aux aguets 'veiller' (Mon 1636). TLF même date.

apparent se rencontre au sens de 'en vue, éminent' (TLF, vieilli) p.ex. 2813 : « décret de prinse de corps contre les plus apparens habitans de ladite ville héréticques et crimineux ». Il est intéressant de voir que l'occ. apparent peut avoir ce sens, non enregistré dans les dictionnaires de Mistral et d'Alibert. On lit p.ex. 2218 (9) (ms. G) : « lous pus apparens catoulics y benguerou ». M. Nègre le traduit ici par 'notables', alors

qu'il le rend par 'apparents' dans le cas suivant, 2861 (ms. E, appendice) : « lous pus aparéns de Gaillac, que de cathoulics s'èrou fach igounauts ». Cf. aussi 850 (ms. F) : « lous pus aparens, qu'erou toutz ygounautz », où lous pus aparens est traduit par 'les notables'.

assuré, 2831 : « Lestoile (...) neantmoins tenu pour vailhant et très asseuré soldat ». Synonyme de vaillant, asseuré signifie 'hardi', sens attesté surtout au XVII<sup>e</sup> siècle selon le FEW, 1, 158b, note 2. Cf. Huguet, asseureement au sens de 'sans crainte'. Dans l'exemple suivant, asseuré s'emploie en parlant d'une chose, 2791 : « Ils abattirent aussi (...) les églises St Michel (...) et un fort beau et asseuré bastiment sur la rivière de Tarn ». Ici, notre adj. semble signifier 'solide, en bon état'.

banqueroute, faire banqueroute 'renoncer' (FEW, 15:1, 63a, Fur 1685 - Ac 1932), 2731: « ceux qui s'estoient esgarés, quy avoient fait, comme on dit, banqueroute à l'ancienne religion ». Il y en a encore un exemple, 2723: « ceux qui fesoint banqueroute à l'ancienne religion ».

billoter, 2860: « luy mesme, de ses mains, ayant mandé achepter des cordes, les billotta tous et estrangla aux fourches des jardins, qui servent à puiser et tirer l'eau ». Dans la note 8, p. 313, l'éditeur explique fourches: « La bascule (capleva) des puits à bascule reposait sur un poteau vertical, dont le sommet était fourchu. Ce sont des fourches de puits à bascule qui ont servi de gibets. » Quant à billotta, cf. Huguet, biller 'lier, attacher, garrotter'. Ce dernier verbe se trouve aussi dans le FEW, 1, 364b, qui offre, 364a, moy. fr. billoter au sens de 'couper le bois en billots'. Dans Blouin, il s'agit de lier avec des cordes.

braquet 'poignard', 2823 : « icelluy governeur (...) entra si fort en colère qu'il ne se put tant commander, qu'il ne le suyvît plus de cent pas avec un petit bracquet, qu'il portoit ordinairement, en sa main ». M. Nègre, qui a tiré bracquet du ms. K, écrit dans la note 15, p. 303 : « Jb, qui lit tracquet, définit « petit poignard ». » Cf. FEW, 15:1, 237a, braquet 'épée courte, poignard' (1622, Sorel).

cervelle (en): «Les papautz idolâtres, certes, sont en servelle, Quand Dieu prand la défence de sa juste querelle », 1379-1380 (prêche de Salicet, ms. B). Cf. FEW, 2:1, 602b, être en cervelle 'être en éveil' (16e s. - Malherbe), 'être en inquiétude' (16e s.; 1634, Corneille; 1637, Chap; Ac 1694). Dans notre cas, il s'agit plutôt du second sens. M. Nègre traduit en servelle par 'en émoi' (gloss. fr., p. 354). Cf. occ. en cervelo (servelo) 'en émoi, en excitation' (gloss. occ., p. 346). On lit, 1203-1204 (ms. B): «Lous que nou voulho esse d'aquelle ley nouvelo, Qualho que nech et joun estessou en cervelo », 'Ceux qui ne voulaient pas être de

cette loi nouvelle, il fallait que nuit et jour ils restassent en émoi'. Notons aussi : « Sa vengudo mettec casques uns en cervelo », 430 (1) (ms. A) et « Elz lous tenguero ung temps en crento et en servelo », 2588 (ms. C). Cf. FEW, 2:1, 602b-603a, mettre en cervelle 'mettre en éveil ; émouvoir' (16e s.), 'mettre en inquiétude' (16e s. - Fér 1787; BL 1808). Les expressions esta, metre, tene en cervelo ne se trouvent ni dans Mistral ni dans Alibert.

couvert 'passage couvert', 2741 : « les merchans et tous ceux qu'à telle heure estoient en bas, aux boutiques, ou se promenoient par les coverts de ladite Place ». Il s'agit certainement de galeries. Cf. Cayla, op. cit., qui a un art. couvert : « Galerie couverte aménagée en avant des maisons bordant la place principale des localités importantes de nos anciens pays : les marchands y disposaient leurs éventaires ; le couvert caractérisait certaines de nos villes ». Le FEW, 2:2, 1145b, mentionne couvert au sens de 'toit d'un bâtiment' (16e s. - Land 1851, au 16e s. surtout chez des auteurs de Lyon et du Midi). On trouve chez Blouin, 2825, « soubs l'un des couverts de la Place ». Il se sert aussi de couverte, 2768 : « dans la bouticque et maison d'un des Penards (nom de pers.), qui est à l'entrée de la Coverte de la Place ». Cf. FEW, 2:2, 1146a, moy. fr. couverte 'toit' (vers 1525) et aveyr. cuberto 'passage couvert'.

couverte, voir s.v. couvert.

déchargé de chair 'décharné', 2812 : « Lestoile, qui estoit un homme petit, fort deschargé de chair et fort mègre ». Nous n'avons pas rencontré cette expression ailleurs.

diocèse, qui apparaît plusieurs fois (p.ex. au diocèse d'Albigeois 2712), s'écrit diocèze 2705. En occitan, Blouin emploie dieaucezo fém. (gloss. occ., p. 347), 280 (ms. F): « dins la dieaucezo et pays d'Albigez ». Cf. FEW, 3, 83a, anc. occ. diossera, dioysera (Montagnac 1436, RLR 50, 63), dioserie (Narbonne 1391, RLR 40, 60), anc. béarn. diocesa. Mistral et Alibert n'offrent aucune forme en -o (-a).

ecce homo, 2738: «le lendemain on treuva une ymage qu'on appeloit l'Ecce Homo, fort bien tirée et pitoyable, relevée en bosse, gectée en bas d'un pont (...) qui avoit été enlevée de l'église de St Jean de Tartage ». Cf. FEW, 3, 203a: «Diese worte hat Pilatus ausgesprochen, als er Christus dem jüdischen volke vorstellte. Sie wurden daher aus dem evangelium entlehnt zur bezeichnung einer plastischen oder malerischen darstellung des dornengekrönten heilandes: nfr. ecce homo (seit Fur 1690) ». TLF, même date. On lit dans l'HV, 785-786 (ms. F): «Desrauba ses fa bruch, a San Jon de Tartatge Un Ecce Homo bel. » Et un

peu plus loin, 791-792 (même ms.): « Et l'*Ecce Homo* susdich, per esse atal toumbat, Be que de fusto fous, nou fourec pas gastat. » Ajoutons que le ms. autographe A, achevé en 1580, porte *un be fach Ecce Homo* 785 et *lou dich Ecce Homo* 791 (apparat critique, p. 109). On peut supposer que *ecce homo* s'est également employé en français à l'époque de nos exemples occitans de cette expression.

fourchette, 2835: « vindrent aux susdites prisons (...) ceux qui avoint prinse la charge de murtrir et faire le massacre desdits huguenauts prisonnier, portant hasches bien esguisées, halebardes, fourchettes, grandes dagues et poignards en leurs mains ». Cf. FEW, 3, 884b, fourchette 'bâton fourchu sur lequel on appuyait l'arquebuse pour tirer' (depuis 1600, Gay, vieilli au 19° s.). L'exemple de Blouin a à peu près le même âge. Il paraît que les assassins avaient laissé les arquebuses pour pouvoir frapper avec les fourchettes. Le massacre eut lieu le 5 octobre 1572 à Gaillac.

inconvénient 'accident', 2749: « Cest inconvénient et désastre fust cause de grand trouble et bruit en l'assemblée. On accoreust néantmoins au secours, et fut ledit ministre relevé, ayant la face toute sanglante et gastée. » Il s'agit d'un autre événement dans l'HV, 2145-2148 (ms. C): « Moussen Matieu Palis, aultramen dich Marty, Et ung Frances Meric m'ou agut dich souven Qu'elz viguerou'l maleur d'aquel incouvenien », 'Le Révérend Mathieu Palis, autrement dit Marty, et un certain François Méric m'ont dit souvent qu'ils virent ce malheureux accident'. Cf. FEW, 2:2, 1128b, fr. inconvénient 'accident, malheur, infortune' (GCoincy - Ac 1694, . . .) anc. occ. enconvenien (15° s., AM 29, 403). M. Nègre écrit au sujet de notre incouvenien, note 10, p. 215: « Incouvenien est bien le français inconvénient, auquel l'auteur semble avoir prêté le sens de « accident ». » Vu l'anc. occ. enconvenien, il ne me semble pas absolument nécessaire de voir l'influence du français dans incouvenien 'accident'.

jeter. On note, 2735, ce passage: « Au lieu qu'il devoit, comme magistrat, adviser de tenir la ville en paix et donner ordre à tels desbordements, plustôt, au contraire, il sembloit se rendre chef de telles entreprinses, gectant, comme on dit, la pierre et puis cachant la main. » Cette expression est une variante de celle enregistrée dans le FEW, 8, 315b: jeter la pierre et cacher le bras 'faire le mal en secret sans éveiller de soupçon' (Cotgr 1611 - Ac 1878). Les huguenots dévastèrent une église, « ce qui donna occasion à plusieurs bons catholicques d'en gecter larmes et pleurs ». L'auteur a renforcé l'expression jeter larmes

'pleurer' (FEW, 5, 15b, Est 1538 - Cresp 1637). Huguet offre jeter lar-me(s), jeter des larmes.

jouer des talons 'montrer les talons, s'enfuir' (FEW, 13:1, 58a, Cotgr 1611 - Rich 1759), 2823 : « ledit prestre se voyant poursuivi de trop près (...) sceut si bien jouer des talons qu'il se sauva du danger ». Cette expression s'emploie même au sujet d'un cavalier, 2799 : « le susdit Pasquet, monté sur une bonne cavale, joua si bien des talons, qu'il se sauva audit Gaillac ».

litanie. On trouve lytanies, 2741, et en occitan lettaignes, 709: « Ung Calvet (nom de pers.) comenset amb uno grando voutz Las lettaignes al loung, et lous autres amb el », 708-709 (ms. F). Le ms. A porte Lettagnes, E littagnos. Cf. FEW, 5, 374a, anc. occ. letanhas pl. (Lv; Pans). Comme nh, les graphies ign et gn notent certainement n mouillé. La graphie -es doit être influencée par le français. L'éditeur écrit pourtant, gloss. occ., p. 348: « lettaignes, 709, litanies. Letánias? ou letaniás? » Mistral signale, entre autres, letanio, letanié, ledànio, letagno.

main. Le capitaine Michel est arrivé au château de l'Olm, 2758 : « Où la collation toute preste luy fust présentée et à ses soldats, laquelle, pour se raffreschir un peu, il prit sur la main et comme à la haste. » Dans ce contexte, sur la main me semble signifier 'aussitôt, immédiatement'. Je n'en ai pas rencontré ce sens ailleurs. Rappelons à ce propos que maintenant a d'abord signifié 'aussitôt'.

marmite s'emploie au figuré dans faire bouillir leur marmite, 'subvenir à leurs besoins', 2743 : « il dit et déclara n'y avoir audit purgatoire que ce que les avares prestres ont inventé pour mieulx faire bouillir leur marmitte ». Cf. FEW, 6:2, 176b, faire bouillir la marmite 'contribuer particulièrement à faire subsister une maison' (depuis 1622, SorelFr 1, 81). Blouin écrit en occitan, 835-838 (ms. F) : « O l'armo va en yffer, sebon lou estat qu'elo ez. (...) d'autre loc nou y a gez, Coumbe que autromen soustenou'lz ypochritos, Affy de fa bouly commo on dis, lours marmitos », 'ou bien l'âme va en enfer, selon l'état où elle est. (...) il n'y a pas d'autre lieu, quoi que les hypocrites soutiennent d'autre, afin de faire bouillir, comme on dit, leurs marmites'. Le ms. A offre bouli ... sa marmitto. Rappelons que ce manuscrit a été terminé en 1580. Marmito vient du Nord (FEW, 6:2, 176a).

marteau. Salicet dit dans un prêche, 1379-1381 (ms. B): «Les papautz idolâtres, certes, sont en servelle, Quand Dieu prand la défence de sa juste querelle. Ilz en hont, comme on dit, du marteu en leur

teste. » Cf. FEW, 6:1, 313a, avoir martel en tête 'être jaloux' (1579, Liv; Fur 1690 - BL 1808); 'avoir du souci, de l'inquiétéude (depuis Huls 1607), occ. ave de marteoux en testo. Notre expression est une variante de avoir martel en tête dans sa seconde acception. Cf. Huguet, s.v. martel 2: « (...) qu'il y ait martel en ma teste (...) » En occitan, nous trouvons une expression un peu différente, 780-783 (ms. F): « Lous susdichs ygounautz nou podioau esta en pauso, Que de nechs o de jons nou fessou calque causo. Elz avioau, coum'on dich, martel en lour cervelo. » Ils étaient, semble-t-il, en agitation (en état d'excitation).

mettre rez terre 'abattre à ras de terre, raser': « ils abattirent et mirent rez terre les maisons des prestres et de ceux qu'ils disoient malins catholiques », 2790, et « Ils mirent aussi rez terre le bel hospital de St André ». Cf. FEW, 10, 100a, rez + subst. 'juste au niveau de' (Huls 1607 - Mon 1636), 'tout près de, tout contre' (Mon 1636; Li; DG). On trouve dans le GLLF, art. rez: « On a abattu cette maison, cette place, ces fortifications rez pied, rez terre (Acad. 1694), (...) un édifice que nous mettons rez pied, rez terre (...) »

mot secret 'mot de passe', 2772: « Celluy qui fesoit la ronde avoit le mot secret, lequel il disoit à l'oreilhe de celluy qui le luy demandoit à chasque corps de garde qu'il passoit. » Dans le texte occitan, on emploie tout simplement mout comme dans l'exemple suivant, 2351-2354 (ms. C): « Et d'un cop que lou mout Dedins lous cors de guardo ero saulgut pertout, De ne baila qualqu'autre el nou calho penssa, S'on l'avio doubblidat, ny de poude passa. » 'Une fois que le mot était connu partout dans les corps de garde, il ne fallait pas penser, si on l'avait oublié, à en donner un autre, ni à pouvoir passer'.

ondelette, 2712: « Donc la ville de Gaillac est assise au diocèse d'Albigeois, au pays de Langued'hoc, sur la rivière de Rude ou Tarn, laquelle de ses ondelettes bat et frappe tout doucement le bas de ses muralhes devers l'Abbaye et la Tour du Pont (qui y estoit anciennement) du costé du Midi. » Cf. FEW, 14, 30a, ondelette 'petite onde' (Rons - Oud 1660), undelette d'Aubigné. Il est possible que Blouin soit influencé par la Pléiade, qui aimait bien les diminutifs. Cf. ce que dit M. Nègre, p. 11: « Quels livres lisait Blouin? Certainement les poètes français de la Pléiade, puisqu'il nomme Ronsard, dont il se dit plaisamment « le second vicaire », HV 153, et qu'il cite un vers de Joachim du Bellay, MB 2705. » Dans La Pléiade françoise, II (Paris, 1898), Ch. Marty-Laveaux donne, p. 109, trois exemples de ondelette(s) (du Bellay, Ronsard).

opinion, avoir opinion que (FEW, 7, 373a, Astrée 1, 16; Ac 1798), 2748: « avoir oppinion que la novelle religion fust meilheure que l'ancienne ». Cf. aussi 2753: « Ceux de la Religion qui avoient opinion et les anciens, qui sçavoient que ce bruict se devait ainsin commencer, estoient tous prests. » Ici, que se rapporte en même temps à avoient opinion et à sçavoient.

plier son drapeau, 2855 : « Après ceste deffaite, le capitaine Favas, voyant sa compagnie ruynée et deffaite, il plia son drapeau et quitta du tout ledit Gaillac. » Cf. dans le FEW, 9, 66b, au sens de 's'en aller furtivement' plier son paquet (Oud 1656; Ac 1798 - 1878), plier bagage (fam. depuis 1643). Il est très possible que plier son drapeau s'emploie ici dans ce sens.

port 'portée' 2791 : « Ils abattirent aussi, avec une belle maison qui la joignoit, l'église des Pauvres Ladres, qu'estoit plus que le port d'un bon mosquet loin de la ville. » Cf. FEW, 9, 204b, porter au sens de 'atteindre une certaine distance (d'une arme à feu, etc.)', depuis Mon 1636. Mistral enregistre, s.v. port, l'expression à port de fusiéu 'à portée de fusil'. Il est donc possible qu'il s'agisse d'un occitanisme chez Blouin. On rencontre port d'armes 'action de porter une arme', 2728 : « voicy cependant arriver un esdit du roy (...) permettant, sans port d'armes, de prescher en plain jor ». D'après le FEW, 9, 205b, cette expression est attestée depuis Mon 1636. Huguet en offre cependant deux exemples (Bouchard, Brantôme), dont le premier semble être de 1514.

prompt à la main, 2821 : « il portoit fort grande et longue mostache, étoit fort colère et prompt à la main, se faisoit beaucoup honorer, craindre et respecter ». Cf. FEW, 9, 444a, avoir la main prompte 'être vif, au point de frapper pour le moindre sujet' (depuis Fur 1690). Littré, art. prompt, cite, dans la partie historique, un exemple de prompt à la main, tiré d'Amyot, Lyc. 16 : « Il n'estoit point de mauvaise nature, sinon qu'il estoit un peu prompt à la main et cholere ». Comme dans l'exemple de Blouin, l'expression se combine ici avec l'adj. colère. Celui-ci écrit en occitan, 620 (ms. F) : « Gens fort prontz a las mos, taribles et cruelz ». L'éditeur en donne une traduction un peu libre : 'gens fort prompts à en venir aux mains, terribles et cruels'. On lit, 1035-1036 (ms. F) : « Elz, a fa desplaze a tous lous cappeloz I alz de Castel de l'Hom avioau promtos las mos. » Cf. l'expression avoir la main prompte, mentionnée ci-dessus.

provision. On note par provision 'provisoirement, d'une manière qui ne représente pas une solution définitive' (FEW, 9, 487a, Chastel-

lain), 2816 : « lesdits catholicques feurent nécessités faire par provision église et s'assembler pour ouyr le divin service dans une maison et grenier ». GLLF, vers 1460 G. Chastellain. Blouin se sert en outre d'une variante un peu plus longue, 2815 : « il bailhât la maison dite la Marguerite (...) pour d'icelle se servir d'église par forme de provision ».

se réduire, 2757 : « MM. de la Religion, qui (...) avoient mandé à M. d'Arpajon un advocat de Gaillac (qui despuis s'estant réduit mourut catholicque) chercher secours ». Cf. 2748 : « plusieurs (...) se firent recepvoir en ceste novelle religion, renonçant à la foy catholicque, non pas, comme j'ay ouy dire depuis à quelques uns qui se sont réduicts, pour avoir oppinion que la novelle religion fust meilleure que l'ancienne, mais voyant la grande aucthorité et puissance que les huguenauts avoient ». Dans ces deux exemples, qui s'appuient mutuellement, se réduire semble signifier 'revenir', c'est-à-dire, dans notre cas, revenir au catholicisme. Huguet signale se réduire 'revenir' chez Calvin.

retirade, 2785 : « Ainsin vint une mienne tante avec un enfant sur chasque bras et trois autres qui la tenoient par la robe, tous en chemises et teste nue, et elle toute eschevellée, pleurant, à la maison de mon ayole, sa mère, à laquelle je fis ma retirade, sortant d'enfant de cœur de l'église St Pierre. » Le FEW, 6:1, 410b, signale moy. fr. retirade 'retraite d'une armée', sens qui ne convient pas dans notre cas. On trouve, ib., retirado 'hospitalité pour la nuit', attesté, entre autres, à Toulouse G. Alibert, s.v. retirar, enregistre retirada, dont il énumère plusieurs sens : 'retraite, lieu retiré; heure de la rentrée chez soi; logement, asile, hospitalité, pension de retraite; acte de resserrer, de se rétrécir'. Chez Blouin, je fis ma retirade paraît signifier 'je reçus l'hospitalité, je logeai' ou peut-être, dans ce contexte dramatique, 'je cherchai asile, je me réfugiai'. Quoi qu'il en soit, il s'agit sans doute d'un occitanisme.

saluer, 2842 : « Ainsin se passa quelque tems jusques à ce que les nouvelles vindrent que M. le duc d'Anjou, frère du roy, avoit esté salué roy de Pologne au camp et siège qu'il tenoit devant La Rochelle ». Cf. FEW, 11, 126b, saluer empereur 'proclamer, nommer par acclamation' (depuis 1643, Corneille).

sang précieux, 2722 : « les religieux se sauvèrent par la fuite, ormis un qui estant treuvé disant messe, fust tiré arrière de l'autel après la consécration et tué à coups d'arquebusades, le St Sacrement foulé aux pieds et le sang précieux respandu ». Selon le FEW, 11, 171b, précieux sang 'vin changé en sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie' n'est attesté que plus tard (depuis Rich 1680). Chez Blouin, l'adj. est postposé.

suivre, 2807: « avec lui se joignit, pour suivre contre lesdits huguenauts, comme infracteurs de la paix et édit du roy, un Pierre Calvet, catholicque, comme sindic de la ville ». M. Nègre écrit, gloss. fr., p. 354: « suivre contre quelqu'un, 2807, poursuivre quelqu'un. » Cf., sans contre, FEW, 11, 489a, suivre 'poursuivre en justice' (1283-1374, Gdf; Bev; Tanq).

verbal 'procès-verbal' (gloss. fr., p. 354), 2831 : « J'ay bien sceu que les huguenauts habitans s'en remuèrent fort et que l'affaire, sur le verbal que ledit sieur d'Yversen en avoit fait dresser, fust fort débattue en la cour du Parlement. » FEW, 14, 276a, 1694 - Lar 1876. Ajoutons que Blouin emploie procès-verbal, 2806 : « De quoy il fit faire inquisition et dresser procès-verbal. »

Liste de mots occitans

aparent, voir liste fr., s.v. apparent.

arlequin, 187-190 (ms. F): « Car un jon, que sap on? calque janty arlequin Dira: « Qu'en paradis sio l'armo de Blouin, Per so qu'en son viven el avec la passienso D'escrieure aisso en riman. » Cf. FEW, 16, 201a-b, moy. fr., fr. mod. harlequin 'personnage comique qui paraît sur la scène avec un costume fait de pièces triangulaires, et armé d'une batte' (1584 - Trév 1771), arlequin (depuis 1585) (...) lang. arléquin, Toulouse arlequin G. M. Nègre traduit arlequin 187 par 'élégant, freluquet' (gloss. occ., p. 345). N'aurait-il pas mieux valu le rendre par 'bouffon'? Cf. Mistral. Selon le TLF, arlequin peut signifier en français 'bouffon; homme changeant fréquemment d'attitude, d'opinion (surtout en politique)'.

cathassisa, voir cathechisa.

cathechisa 'catéchiser', 425-426 (ms. F): « Lou pregan de veny, car la Ceno ero quecho, Per lous cathechiza et lour dire la precho». On trouve aussi cathassisa (gloss. occ., p. 346), 1244-1246 (ms. B): « Mas cascuns lou preguero d'ana puleu a Brenx Cathassisa de gens qu'erou en devoutieu De se mettre d'aquelle nouvelo relegieu. » Cf. l'apparat critique, p. 140: « 1245. B erou en 3 syll.; Cathachisa; G Cathisa». Ayant vu chez Blouin la forme cathechiza 1246, l'éditeur n'a certainement pas remplacé Cathachisa par Cathassisa. Il faut sans doute attribuer Cathachisa au ms. E, dont les leçons figurent souvent dans l'apparat critique, p. 140. Par mégarde, E a dû disparaître devant cette forme, alors que Cathassisa doit être celle du ms. B. On peut la comparer avec le moy. fr. catheciser (FEW, 2:1, 495a, 1566; Huls 1596). Le deuxième a de cathassisa (cathachisa) s'explique par assimilation. La forme cathisa

du ms. G (XIX $^{\rm e}$  s.) est naturellement une faute. Mistral offre catechisa, catachisa, cataquisa.

cervel. Retenons l'expression de boun cervel 'intelligent'. On lit 1939-1940 (ms. C): « capitany Miquel, Valen et resoulut, jouve, de bon servel ». On trouve dans le même ms. home de boun cervel 2437 et dans G home de boun cerbel 1936 (2). M. Nègre traduit par 'intelligent', 'homme de grande intelligence', 'homme bien doué'. Cf. FEW, 2:1, 601b, le fr. cerveau au figuré 'cerveau considéré comme siège de l'intelligence, du jugement, de l'imagination' (fam., depuis le 13<sup>e</sup> s.).

cervelo, voir liste fr., s.v. cervelle (esta, metre, tene en cervelo) et s.v. marteau (ave martel en sa cervelo).

clica, 2115-2118 (ms. C): « Cepandan ons viguec que'l susdich Foulheto (...) fasen clicca sous pes, s'en fugio a belo courso. » 'Cependant on vit que le susdit Foulhetou (...) s'enfuyait à toutes jambes en faisant claquer ses pieds'. On peut supposer l'existence d'une locution fa clica sous pes 'faire claquer ses pieds, s'enfuir'. Cf. dans la liste fr. jouer des talons. Mistral enregistre clica 'claquer, casser, faire éclater, fêler'?

dieauceso, voir liste fr., s.v. diocèse.

ecce homo, voir liste fr.

fardo, 1002-1005 (ms. F): « Un Moussen Guilhem Blanc (...) y autres, qu'i fasioau gardo, Lour rouyso counouissens, lour derou sur la fardo. Et lous ferou fugy, en lour donan la casso », 'un certain Révérend Guillaume Blanc (...) et d'autres, qui montaient la garde, connaissant la ruse des huguenots, leur donnèrent sur le dos. Et ils les firent fuir, en leur donnant la chasse'. Cf. FEW, 19, 45a, Ariège fardo 'vêtement' Am, Toulouse id. G, Agen id. Il est très possible que da sur la fardo soit une locution au sens de 'donner une bonne volée'.

fourestol 'lutrin', 698-700 (ms. F): « Aprop qu'aguec toussit como un viel predicaire O como ung chantroulat, que vol esse entendut Davant un fourestol quand es novel vengut » (chantroulat 'petit chantre'). L'éditeur signale fourestol 'lutrin' (gloss. occ., p. 347) en renvoyant à Levy, Pet. dict., faldestol, forestol. Cf. aussi le FEW, 15:2, 103b. Fourestol s'est employé en français régional sous la forme de fourestel. Voir Cayla, op. cit., art. fourestel: « c'était le nom sous lequel on désignait le lutrin sans pouvoir actuellement en indiquer la raison... élection de sépulture dans l'église paroissiale dudit Mazerolles audevant la Chapelle Monsieur Sainct Nicollas auprès le fourestel. (Montréal, fonds Dolmièers (sic), 1588). ... à ceux chantans au chœur et fourestel.

5 deniers . . . etc. (1552). » Peut-être fourestol a-t-il été changé en fourestel sous l'influence de autel.

garsou. L'expression mauves garsou se rencontre p.ex. 422-423 (ms. F): « A Rabastens manderou ung prou mauvez garsou Az ung ministre noau apelat Salicet », 'ils envoyèrent à Rabastens à un ministre nouveau appelé Salicet un assez mauvais garçon'. L'éditeur rend un mauves garsou 1612 (ms. B) par 'un garçon mal intentionné'. Il explique qu'il s'agit de fortes têtes, d'insolents (note 4, p. 116) dans prou de mauvesez (plur. sensible) garsous, 811 (ms. F). Cf. FEW, 17, 616b-617a, moy. fr. fr. mod. mauvais garçon 'homme déterminé, querelleur redoutable' (Est 1538 - Lar 1930) et ib., 6:1, 97a, moy. fr. mauvais garçon au sens de 'vaurien, homme livré au désordre, à l'inconduite' (1521, CoutGén 4, 1127; Malherbe). L'expression occitane, qui ne figure pas dans Mistral, s'explique sans doute par l'influence du français. Contrairement à garsou, la forme mauves (l vocalisé, e; gloss. occ., p. 348) ne peut pas être autochtone en albigeois. Cf. Ronjat, II, § 331, p. 206, IV, § 850, p. 12.

incouvenien, voir liste fr., s.v. inconvénient.

letagno (écrit lettaigne), voir liste fr., s.v. litanie.

machofreso, 1779-1784 (ms. C): « Certes lous ygounaultz nou fourou pas pus fortz A'n aquel permie assach, car doux n'i aguec de mortz: Ung al pe del clouquie, l'auttre bes la Souspeze; De mours tombec, fissat de calque machofreze : De fennos ses piatat l'acaberou d'aussy A cops d'escabelous ». Ms. E machofrézo. Voici la traduction de l'éditeur : « Certes les huguenots ne furent pas les plus forts dans ce premier essai de combat, car il y en eut deux de morts : un au pied du clocher, l'autre vers la Suspèze ; il tomba de face, accablé de quelque mauvaise bigne ; des femmes sans pitié l'achevèrent à coups d'escabeaux ». La Suspèze est une fontaine, qui existe toujours. Voir la note 7, p. 66. On lit dans le gloss. occ., p. 348 : « machofreze, 1782 ; majofo signifiant « fraise, bigne » (TDF), machofreze a dû signifier aussi « fraise, bigne ». » Je dois dire que je ne comprends pas cette argumentation. Majofo (FEW, 6:1, art. \*mag, 20a) est phonétiquement assez différent de machofreso (machofreze). Alibert, qui écrit majofa, en donne une variante majofra. Il est vrai que 'mauvaise bigne', ou plutôt 'mauvais coup', conviendrait bien au contexte. Cf. Littré, bigne 'tumeur à la tête qui provient d'un coup'. Avant d'accepter éventuellement la traduction de M. Nègre, il faut examiner la forme de machofreso.

Ce mot doit être composé de *macho* et de freso. Cf. FEW, 6:1, 455a, au sens de 'broyer avec les dents', anc. occ. ma(s)char (14° s. < fr.),

machar M. (< fr.) et ib., 3, 777a, anc. occ. frezas 'fèves dont on a enlevé la peau et qu'on a réduites en fragments', prov. mod. fresos, Toulouse frezos D. Cf. aussi Alibert, fresa au sens de 'fève écossée ou fraisée'. Un machofreso serait donc un « mâche-(mange-)fève », c'est-à-dire un mangeur de fèves. Mistral enregistre chapo-frèso (qui mange des fèves écossées) 'bredouilleur' (cf. chapa ·rebroyer avec les dents, mâcher, manger') et manjo-favo, manjo-fabos (l) 'mangeur de fèves, galérien, bredouilleur'. Il dit que ce dernier mot est aussi un sobriquet des gens de Saint-Hilaire de Beauvoir (Hérault), de Rennes (Aude) et de Noves (Bouchesdu-Rhône). Peut-être machofreso (-freze) est-il un sobriquet des Gaillacois ou de certains d'entre eux. Quoi qu'il n soit, machofreze désigne certainement une personne dans le exte de Blouin. Le besoin de rimer avec Souspeze a pu le lui faire choisir. Ajoutons qu'on trouve machofábos 'bredouilleur, qui ne parle pas distinctement' dans Aimé Vayssier, Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, Rodez, 1879 (Slatkine, 1971).

marinos, 1291-1293 (ms. B): « Amay n'a pas doutze ans que dedins Rabastenx El estazio lougat, per carreja fens; Fort pauromen vestit, pourtabo unes marinos ». L'éditeur a corrigé poutabo (ms. B). Il voit en marinos un fém. plur. signifiant 'hotte d'osier' (gloss. occ., p. 348). C'est Salicet qui était autrefois loué pour charrier du fumier (fens) et qui était pauvrement vêtu. Comme le FEW, 24, art. amerina 'osier', 423a, ne signale aucune forme au sens de 'hotte d'osier', je me demande s'il ne faut pas plutôt rapprocher notre forme du moy. fr. marines culotte large flottante'. Voir FEW, 6:1, art. marinus, 345a-b, où l'on trouve aussi p. ex. Sarlat morinos 'culotte' R 12, Savignac malinas 'culotte à pont-levis' Peyr 8, 12, béarn. malines 'large pantalon de grosse toile que les ouvriers mettent par dessus un autre pantalon qu'ils ne veulent pas souiller'. Si marinos désigne chez Blouin une sorte de culotte ou de pantalon, le contexte montre bien que ce vêtement a dû être très grossier.

marmito. Pour fa bouli sa marmito, voir liste fr., s.v. marmite.
martel. Pour ave martel en sa cervelo, voir liste fr., s.v. marteau.

*Marti.* Blouin écrit au sujet des femmes de Gaillac, 352-356 (ms. F) : « Mas se trop las fachatz, un « viech d'ase » (<sup>57</sup>) vous disou, Car, esterloz

<sup>(57)</sup> Dans le *FEW*, 14, 212a, note 5, on écrit à propos du moy. fr. *viet d'aze* 'terme d'injure obscène' : « Bedeutet eigentlich 'vit d'âne'. Wohl durch Rabelais aus dem occit ins fr. übergeführt. Die eigentliche bed. schwingt noch bis ins 17. jh. mit. »

ta pla commo las maridadoz, A tal mout prenontia ung pauc sou deshountadoz. Car, outro'l de Marty, qu'es ung mot en cabosso, Elloz jurou'l despiech, la pesto, amay la bosso. » 'Mais si vous les fachez trop, elles vous disent un « verge d'âne », car célibataires aussi bien que mariées, elles s'enhardissent sans honte à prononcer ce mot. Car outre le « chose » de Martin, qui est un gros mot, elles mettent dans leurs jurons le dépit, la peste, le bubon'. Cf. la note 16, p. 66 : « Martin = l'âne; 'l de = celui de, le « chose » de. » Le nom de Martin a souvent été mis en rapport avec l'âne. Dans Eugène Rolland, Faune populaire de la France, 4 (Paris, 1881), on trouve p.ex. le proverbe « Plus d'un âne s'appelle Martin » (p. 233) et la citation suivante (p. 223) : « On appelle Martin-bâton, le bâton à battre les ânes. On dit aussi simplement martin pour signifier la même chose. » (Leroux, Dictionnaire comique). Martin est même devenu un subst. ordinaire désignant l'âne. Cf. FEW, 6:1, 384b, moy. fr., fr. mod. martin m. 'ane' (Mist; OudC 1640; depuis Besch 1845), poit. id. N, Limagne id., marti béarn. id.

mout. Pour mout au sens de 'mot de passe', voir liste fr., s.v. mot secret.

naturel (al), 1067-1068 (ms. F): « Elz n'oau pas lou moyen, ny la adresso, qu'iey ieau, Per pintra al naturel, ni per pertraire al vieau ». 'Ils n'ont pas les moyens, ni l'adresse, que j'ai, pour peindre au naturel, ni pour faire un portrait sur le vif'. L'expression al naturel se trouve aussi un peu plus haut, 1057 (même ms.), rimant avec Boissel (paroisse, comm. de Gaillac). Cf. FEW, 7, 50a, moy. fr., fr. mod. (peindre, etc.) au naturel 'selon l'aspect que présentent les choses et les êtres réels' (depuis 1559, Amyot). TLF 1540. Mistral, s.v. naturau, natural (l.), signale au naturau 'au naturel, d'après nature'. La forme de Blouin est influencée par le français (-el au lieu de -al). La rime naturel/Boissel montre que cette influence n'est pas seulement graphique.

pavat, batre lou pavat, 2507-2508 (ms. C): « Nech et joun nou fasiou, d'un et d'aultre coustat, Que courre per la villo et batre lou pavat. » Cf. FEW, 8, 81b, battre le pavé 'courir par la ville en oisif' (depuis Nic 1606).

piaffur, 2503-2504 (ms. C): « Caps levatz et piaffurs, pertout se demoustrabou, Et subre lours capelz de granz ploumalz pourtabou. » 'Partout ils s'affichaient, tête levée et piaffeurs, et à leur chapeau ils portaient un grand plumet'. Cf. FEW, 8, 420a, piaffeur adj. 'fier, vaniteux, qui fait de l'embarras' (1587 - Mon 1636, Gdf; RPh 1938, 147). GLLF 1584. Chez Blouin, il s'agit sans doute d'un emprunt au français.

Pour la graphie u, cf. p.ex. le fr. malhurs 918 (3) (ms. A). Le ms. E porte piaffens au lieu de piaffurs. Notons aussi les formes verbales en piafan 2492 (18) (ms. G) et piafabou 2529 (ms. C). Cf. Mistral, piafa, et Alibert, piafar.

porte-mors, 1365-1367 (ms. B): « Quand el aguec ung pauc baniat lou porte mors, Et d'un boun vy claret refescat lou seu cors, El anec ves la gleio anb uno gran seguido ». On lit dans le gloss. occ., p. 349: « porte mors, 1365; ce mot français désigne la partie de la bride qui soutient le mors; Blouin désigne ainsi plaisamment « la bouche ». » Il n'est pas seul à plaisanter de cette manière. D'après le GLLF et le GRob, porte-mors est d'abord attesté au sens de 'bouche' (av. 1525, Cretin) et un peu plus tard dans son acception normale (1530, même date dans FEW, 6:3, 147a). C'est évidemment l'effet du hasard. Il ne me semble pas absolument nécessaire de considérer la forme de Blouin comme un emprunt au français. On aurait pu former porto-mors en occitan indépendamment du français. Nous avons vu que Blouin remplace souvent dans la graphie -o par -e sous l'influence du français.

porto-falot 'celui qui porte le falot'. On monte la garde la nuit et l'on fait la ronde, 2357-2359 (ms. C): « Mas lou que prenio'l mout semblabo que fous sourt; Car lou porto-falot fasio arresta tout court, Et dins l'aurelho drecho lou mot se fasio dire. » Nous n'avons pas trouvé ce composé dans les dictionnaires.

poultroun 'poltron, soldat de l'armée ennemie' (gloss. occ., p. 349), 2362 (2)-2362 (5) (ms. G): « Or, de tems qu'a Gaillac fourec lou gran debat Et sedisseau susdicho, ieau n'ero pas souldat, Ni may poultroun ta pauc, sounq'ung petit effan » et, 2397-2398 (ms. C): « un poultroun dit Poultrot avio de traidonissy Lou duc de Guizo aussit ». M. Nègre écrit dans la note 6, p. 224: « Blouin désigne ainsi les soldats ennemis, c'est à dire les soldats protestants; cf. Auger Gaillard, 52, 6 (58). » Il y a aussi une note (n° 2) au sujet de Poultrot, p. 233: « Le duc François de Guise, chef de l'armée royale, assiégeait Orléans. Le protestant Jean Poltrot de Méré, en feignant de se rallier aux catholiques, réussit le 18 février 1663 à tirer, par derrière, un coup de pistolet sur le duc de Guise, qui en mourut. Le meurtrier fut écartelé. » Quant à cet assassin,

<sup>(58)</sup> Auger Gaillard, Œuvres complètes, publiées, traduites et annotées par Ernest Nègre, Paris, 1970. Index lexical, p. 605 : « poultroun, poltron, traître (manière de désigner un ennemi), 52, 6 ; 105, 59. » L'ennemi semble être catholique, 52, 6 : « Dins lou fossat vezi calque poultroun. » Ce mot s'emploie adjectivement, 105, 59 : « la poultrouno guerro elo nous a destruits ».

Blouin joue évidemment sur l'homonymie partielle de *poultroun* et de *Poultrot*. Du point de vue psychologique, il est intéressant qu'on appelle poltrons les soldats ennemis. C'est probablement pour se donner du courage à soi-même. Le *FEW*, 9, art. pŭllĭter, 531b, mentionne polédro 'soldat' dans l'argot du Val Soana (« ist aus it. puledro in einer ironischen Bedeutung entlehnt »).

pront, prontz a las mos et ave prontos las mos, voir liste fr., s. l'expr. prompt à la main.

querelo d'Alaman, 966 (ms. F): « Sercabou, como on dis, querreloz d'Alamans ». Le ms. A, qui a les mêmes rimes que F, 961-1050, en diffère un peu en écrivant « coum'on dis els sercabou querelos » (1 syllabe de trop). Cf. FEW, 2:2, 1463a, querelle d'Allemagne 'querelle sans sujet' (env. 1550 - d'Aubigné), querelle d'Allemand (depuis Cotgr 1611). On peut supposer que querelle d'Allemand a à peu près le même âge que l'expression occitane correspondante (ms. A achevé en 1580).

remudo-mainatge 'remue-ménage', 1031-1032 (ms. F): « Mas lous pus cap lauges, qu'avioau may de couratge, Nou fazioau jamay re que remuda-mainatge. » 'Mais les têtes légères, qui avaient plus de courage, ne cessaient de faire remue-ménage'. Le ms. A, qui a les mêmes rimes (apparat critique, p. 120), offre donc également remuda-mainatge. Cf. 1180 (ms. B): « on viguec en France grand remudo mainadge », 'on vit en France un grand remue-ménage'. Notre mot ne se trouve ni dans Mistral ni dans Alibert. Cf. FEW, 6:3, 289a, moy. fr., fr. mod. remue-ménage 'dérangement de meubles, d'objets qu'on transporte avec agitation' (1587 - Ac 1878), 'agitation, trouble, confusion' (depuis 1658, Scarr). GLLF, 1585 et 1648. Ce second sens correspond à celui que le mot occitan a chez Blouin. Il est probable que ce bilingue employait de la même façon le fr. remue-ménage, dont le second sens remonterait donc plus loin que ne le laissent supposer les dictionnaires.

rosoulz 'rogations', 708-718 (ms. F): « Ung Calvet comenset amb uno grando voutz Las lettaignes al loung, et lous autres amb el, Como a los rosoulz foau lous monges de Candel», 'un certain Calvet commença avec sa grosse voix les litanies tout au long, et les autres avec lui, comme font aux rogations les moines de Candeil'. Le ms. A porte rorouls. Cf. gloss. occ., p. 350: « rozoulz (sic), 710, fém. plur., rogations ; cf. rasous, rogations (TDF). » Mistral signale cette dernière forme s.v. rouguesoun. Le FEW, 10, 447a, offre, entre autres, anc. occ. roazo sg. BertrBorn, rogazos pl. (13e-14e s., Rn; RLR 42, 220), poit. roizons, rouzons, rozons, Toulouse rouazous. Dans le type roasons (Toulouse roua-

zous), on a pu avoir une contraction des deux voyelles prétoniques en hiatus, d'où rasos (Mistral, rasous) ou rosos, point de départ de notre rosoulz. -ou(s) (< -one) étant très usuel, on ne comprend pas pourquoi on l'aurait remplacé par -oul(s). Peut-être s'agit-il dans rosoulz d'un l muet non étymologique. Cf. des graphies, avec l étymologique, comme igounaultz 1199 (ms. B) et fr. vauldra 2710. Quant à rorouls (ms. A), le s intervocalique sonore est passé à r. Cf. Ronjat, II, § 299, p. 142 : « Dans notre domaine et en domaine fr., des textes du XIIIe au XVIIe s. présentent fréquemment des échanges réciproques, à l'intérieur de mot et en liaison étroite, entre r et s, s, grafies (sic) usuelles de la sifflante sonore. Il est difficile d'interpréter tous ces faits avec exactitude et précision, et notamment de distinguer entre des contrépels et des essais de noter des fonèmes (sic) nouveaux, tels que r dévibré très voisin de [sic] (...) »

royso, 395-396 (ms. F): « D'aquel tens se sauguet que lou rey az Amboyso Avio delz ygounautz sentido calque royso ». M. Nègre écrit dans le gloss. occ., p. 350 : « royso, 396, ruse, piège. Blouin a-t-il déformé ruso pour le faire rimer avec Amboyso? ou est-ce le fr. rois, filet ? » L'éditeur semble avoir oublié que royso, écrit rouyso, apparaît à l'intérieur du vers 1004 dans le même ms. : « Lour rouyso counouissens, lour derou sur la fardo », où il traduit ce mot par 'ruse'. Il y a plus. On trouve aussi un adj. rouysat, 1019 (même ms.): « Moussu'l dich loctenen Casaus, rouysat et fy », 'Monsieur ledit lieutenant Casaux, rusé et fin'. Le ms. A porte rouizat, E Ruzat. Par conséquent, il faut admettre l'existence des formes occ. roiso (rouiso) 'ruse' et rouisat 'rusé' à l'époque de Blouin. Comment faut-il les expliquer en partant de ruso, rusat? Une influence du moy. fr. rois 'filet de pêche ou pour prendre les oiseaux' (FEW, 10, 329a-b) semble peu probable. Il est également difficile de croire à une influence de roi 'rouge', qui aurait pris le sens de 'rusé'. Il est vrai que rouge pouvait signifier 'rusé' en moy. français (Huguet et FEW, 10, 532b) et que Levy, Pet. dict., traduit rog, -ge, roi par 'rouge, rusé', mais dans le SW, 7, 368a, il ne donne qu'un seul exemple de roges au sens probable de 'rusés'. Le FEW, 10, 532a, signale, au sens de 'rouge', roui à Briançon (Hautes-Alpes) et roi à Puisserguier (Hérault, Béziers). Malheureusement, nous ne pouvons donner aucune explication satisfaisante des formes débattues.

sot. Il s'agit du mot de passe, 2360-2362 (ms. C) : « Fort souven l'iey bailat, mas noun pas ses m'en rire, Quand la morgue yeu bezio de'l qu'ero detzenie, O de soun sustitut, autan sot qu'un panie. » 'Fort souvent je l'ai donné, mais non pas sans en rire, quand je voyais la morgue

du dizenier, ou de son substitut, aussi sot qu'un panier'. Cf. FEW, 7, 537b, fr. mod. sot comme un panier percé 'très sot' OudC 1640, sot comme un panier (Rich 1680 - Lar 1933). Mistral et Alibert n'offrent pas d'expressions semblables. Sot comme un panier a très bien pu exister en français au temps de Blouin. Au début, sot semble avoir été uniquement français (voir FEW, 12, 511b).

veni a las mos, 1225-1226 (ms. B): « Aco's donc resoulut: el cal veny a las mos Subre lous diferens qu'ieu vous yey dich tantos. » 'C'est donc résolu: il faut venir aux mains sur les différends que je vous ai dits tout à l'heure'. Cf. FEW, 6:1, 287a, en venir aux mains 'commencer un combat' (depuis Amyot).

Dans ces études de mots, nous avons quelquefois parlé de l'influence plus ou moins sûre de l'occitan sur le français et vice versa : fr. fourestel (fr. régional, non attesté chez Blouin, occitanisme), port 'portée' (influence occ. possible), retirade 'hospitalité, asile' (sans doute occitanisme); occ. mauves garsou, al naturel (influences fr.), piaffur (sans doute emprunt au fr.). Aucun des occitanismes supposés (fourestel, port, retirade) ne figure dans les tableaux de la thèse de M. Gebhardt.

Il est évident qu'il peut s'agir d'influences mutuelles des deux langues dans d'autres cas plus délicats comme p.ex. faire bouillir leur marmite/fa bouli lours marmitos, battre le pavé (non attesté chez Blouin)/batre lou pavat, querelle d'Allemand (non attesté chez Blouin)/querelo d'Alaman.

Il est très possible que la dernière expression soit venue du Nord où on est plus près des Allemands. On sait bien que les « bons voisins » sont souvent en butte de railleries. Cf. p.ex. fr. filer à l'anglaise/angl. to take a French leave (59). On peut s'imaginer aussi qu'elle a été inspirée par des querelles de lansquenets, qui ont parcouru aussi bien le nord que le sud de la France (60).

Soulignons pour finir que nous n'avons pas voulu faire dans cet article une étude exhaustive des influences réciproques de l'occitan et du français dans l'œuvre de Blouin.

Heidelberg.

Åke GRAFSTRÖM

<sup>(59)</sup> Cf. Kurt Baldinger, Die Völker im Zerrspiegel der Sprache, Ueberlieferung und Auftrag, Festschrift für Michael de Ferdinandy, Wiesbaden, 1973, pp. 158-178. Il mentionne, p. 163, partir, s'en aller, filer à l'anglaise.

<sup>(60)</sup> Le GRob, art. querelle, explique ainsi querelle d'Allemand : « soit d'après la réputation des Allemands d'être des querelleurs après boire, soit d'après les conflits répétés entre les petits princes allemands ».

## **INDEX**

Pour donner une idée du contenu de cette étude, nous allons en signaler les parties principales et leurs subdivisions, ainsi que, successivement, les mots et les expressions traités les plus importants, à l'exception de ceux examinés, en ordre alphabétique, dans le chapitre intitulé « Etudes de mots ». Dans cet index, nous nous sommes parfois permis de modifier légèrement l'orthographe assez capricieuse des textes de Blouin.

capricieuse des textes de Blouin.
Introduction p. 355
La situation linguistique p. 361
gredo, note 27
Influences mutuelles des deux langues p. 370
Observations de l'éditeur, note 31.
Influence occitane: $collar$ , $flanc$ , $se$ $desmarmalher$ , $entorche$ , $del$ $cap$ $de$ , $faire$ à $tout$ $perdu$ .
Influence française: $royal$ , $loyal$ , $de$ $sur$ , $cruel$ , $jantimen$ , $janti$ , $randes-vous$ , $brabomen$ $bestit$ , $gouverneur$ , $marechal$ .
Les terminologies protestante et catholique p. 375
la Réforme; le type nouvelle religion, ancienne religion (nouvelo relegieu, antieno relegieu); nouvello oppigneau, oppigneau calvenico; religion catholique, apostolique et romaine, papauté; expressions contenant ley; doctrine (doctrino), foy catholique (fe catolico).
Noms des adhérents des deux religions
Noms particulièrement injurieux
Parti modéré : pouletic p. 392
Edifices consacrés au culte p. 393 église, l'expression faire église, gleio (gleizo) ; fr. et occ. temple.
Communauté des fidèles
chapelle, capelo.
Prêtres et gens d'église

fr. et occ. $th\acute{e}ologal$ ; $cl\acute{e}ricat$ ; occ. $cardinal$ ( $cardenal$ ) ; $fra$ , $framenou$ , $jouisto$ , $j\acute{e}suite$ .
Célébration du culte
Discours religieux prononcé par un prédicateur p. 406 presche, precho; sermon, sermou; prédication, predicatieu; exhortation, exortatieu.
Verbes correspondants
Celui qui prêche
Résumé et conclusions p. 410
Etudes de mots p. 415
Liste de mots français p. 415
Liste de mots occitans p. 423
Nous signalons à part l'expression $heures$ canoniques, note 50, et la graphie $parroisse$ , note 55.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Alibert = Alibert, L., *Dictionnaire occitan-français*, d'après les parlers langue-dociens, Toulouse, 1965.
- Baldinger, K., *Die Völker im Zerrspiegel der Sprache*, Ueberlieferung und Auftrag, Festschrift für Michael de Ferdinandy zum 60. Geburtstag, 5. Oktober 1972, Wiesbaden, 1973, pp. 158-178.
- Beaulieux, Ch., *Histoire de l'orthographe française*, nouveau tirage, II, Les accents et autres signes auxiliaires, Paris, 1967.
- Bec, P., La langue occitane, 3e éd., Que sais-je?, no 1059, Paris, 1973.
- Blouin, M., Les troubles à Gaillac, publiés, traduits et annotés par Ernest Nègre, Toulouse, 1976.
- Brun, A., Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi, Paris, 1923.
- Cayla, P., Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648, Montpellier, 1964.
- Compayré, Cl., Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur, Albi, 1841.
- Dauzat, A., Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France, éd. revue et augmentée par Marie-Thérèse Morlet, Paris, 1982.

- Dictionnaire de biographie française, sous la direction de Roman d'Amat, 9, Paris, 1961.
- FEW = v. Wartburg, W., Französisches etymologisches Wörterbuch, Bonn, Leipzig, Berlin, Bâle, 1928-.
- Gaillard, A., Œuvres complètes, publiées, traduites et annotées par Ernest Nègre, Paris, 1970.
- Gebhardt, K., Das okzitanische Lehngut im Französischen, Heidelberger Beiträge zur Romanistik, 3, Bern, Frankfurt/M, 1974.
- Gebhardt, K., Les emprunts français à l'occitan, RLR, 80 (1974), pp. 57-92.
- GLLF = Grand Larousse de la langue française en sept volumes (sous la direction de Louis Guilbert, René Lagane, Georges Niobey), Paris, 1971-1978.
- Godefroy, F., Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, 9, Complément, Paris, 1898.
- Gougenheim, G., Grammaire de la langue française du seizième siècle, nouv. éd., Paris, 1973.
- Gougenheim, G., L'influence linguistique de la Réforme en France, FM, 3 (1935), pp. 45-52.
- Grafström, Å., Nicolas Ruault et la Révolution française, Etude historique et linguistique, TraLiLi, 20 (1982), pp. 135-226.
- Grammont, M., Traité de phonétique, 4° éd., Paris, 1950.
- GRob = Robert, P., Le Grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Deuxième édition entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Paris, 1986.
- Histoire d'Occitanie par une équipe d'historiens sous la direction d'André Armengaud et Robert Lafont, Hachette, 1979.
- Histoire du Languedoc, publiée sous la direction de Philippe Wolff, Toulouse, 1967.
- Huguet = Huguet, E., Dictionnaire de la langue française du seizième siècle, Paris, 1925-1967.
- Levy, Pet. dict. = Levy, E., Petit dictionnaire provençal-français, Heidelberg, 1909.
- Levy, SW = Levy, E., Provenzalisches Supplementwörterbuch, Leipzig, 1894-1924.
- Littré = Littré, E., Dictionnaire de la langue française, Paris, 1863-1872 (Supplément, 1877).
- Marty-Laveaux, Ch., La Pléiade françoise, II, Paris, 1898.
- Meisenberg, T., Die soziale Rolle des Okzitanischen in einer kleinen Gemeinde im Languedoc (Lacaune/Tarn), ZrP, Beiheft, 200, Tübingen, 1985.
- Mistral = Mistral, F., Lou tresour dóu Felibrige ou dictionnaire provençalfrançais, Avignon, Paris, s.d.
- Müller, B., Das Provenzalische in neuerer Zeit, Ein Ueberblick über die Entwicklung der sprachlichen Situation in Südfrankreich, Neuere Sprachen, 13 (1964), pp. 413-429.

- PRob = Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove), nouv. éd., Paris, 1977.
- Richard, W., Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchenterminologie der Westschweiz und Frankreichs mit besonderer Berücksichtigung der Namengebung, Romania Helvetica, 57, Berne, 1959.
- Rolland, E., Faune populaire de la France, 4, Paris, 1881.
- Ronjat = Ronjat, J., Grammaire istorique des parlers provençaux modernes, I-IV, Montpellier, 1930-1941.
- de Sauvage, abbé, Dictionnaire languedocien-françois, Nîmes, 1756.
- Séguy, J., Le français parlé à Toulouse, Bibl. méridionale, 1<sup>re</sup> série, 28, Toulouse, 1950.
- TLF = Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789-1960), publié sous la direction de Paul Imbs, Paris, 1971-.
- Vayssier, A., Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, Rodez, 1879 (Slatkine, 1971).
- Viénot, J., Histoire de la Réforme française des origines à l'édit de Nantes, Paris, 1926
- Walch, R. F., Compte rendu de la thèse de W. Richard (voir plus haut), ZrP, 76 (1960), pp. 557-560.